Commission du Régime de retraite de l'Ontario
Rapport annuel 2021

Table des matières

1 Lettre de la présidente du conseil d'administration
4 Lettre du président et chef de la direction
8 Discussion et analyse de la direction
64 Conseil d'administration
69 Examen quinquennal
71 Paramètres et indicateurs clés du rendement
72 Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario
73 Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière
74 Rapport de l'auditeur indépendant
77 États de la situation financière
78 États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations
79 États de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite
80 Notes afférentes aux états financiers
122 Répertoire du personnel clé
123 Glossaire

Lettre de la présidente du conseil d'administration

L'année 2021 a été une autre année difficile. La pandémie, le télétravail, les exigences croissantes et la volatilité des marchés figurent parmi certaines des difficultés que la Commission a dû surmonter pendant cette période. Les membres du personnel de la Commission ont relevé le défi en se concentrant sur leur engagement envers l'excellence du service, le respect de notre promesse au titre des rentes constituées et la mise en œuvre d'initiatives essentielles à la progression de notre stratégie à long terme.

Les dirigeants et les employés de la Commission ont fait preuve d'une résilience exceptionnelle pour affronter les difficultés et déceler de nouvelles occasions de concrétiser notre vision en tant que chef de file dans le domaine de l'administration des rentes.

Je tiens à mettre en lumière certaines de ces réalisations clés :

Nous continuons d'obtenir des taux de satisfaction très élevés de la part des rentiers et des employés. En 2021, nous avons obtenu la première place à ce chapitre parmi les régimes de retraite selon CEM Benchmarking Inc., importante entreprise d'analyses comparatives des administrateurs de régime de retraite.

En collaboration avec notre gestionnaire de placement, la Société ontarienne de gestion des placements de l'Ontario (SOGP), nous avons dégagé un rendement robuste de 9,4 % (déduction faite de toutes les dépenses) pour l'ensemble de l'année. Bien que nous soyons satisfaits de ces résultats, nous nous attendons à un environnement difficile pendant la prochaine année, puisque la pandémie continue d'attiser la volatilité des marchés.

Compte tenu de cette volatilité et des perspectives des marchés, le conseil et les dirigeants ont accordé une priorité importante à la viabilité du régime en 2021. Nous avons mené à terme notre étude du risque de capitalisation et notre étude actif-passif, ce qui nous a permis de lancer une Répartition stratégique de l'actif (SAA) révisée. Ces études nous ont aidés à mieux comprendre les risques à long terme, nous ont fourni les précieux renseignements nécessaires pour gérer la viabilité à longue échéance du Régime et nous ont permis d'élaborer des stratégies de placement visant à atténuer ces risques. Vous trouverez plus de renseignements sur la capitalisation et les stratégies du Régime dans la lettre du chef de la direction et dans la Discussion et analyse de la direction.

Comme je l'ai mentionné dans ma lettre de l'an dernier, les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont représenté un point de mire pour le conseil et les dirigeants, et continueront de le faire, dans le cadre des efforts déployés pour renforcer nos pratiques en matière d'investissement responsable (IR). Nous savons qu'il y a encore beaucoup de travail à accomplir à ce chapitre, mais sommes heureux des progrès et de l'impulsion de ces efforts au cours de la dernière année. Nous avons élaboré une politique relative aux enjeux de placement ESG. Nous avons passé en revue nos pratiques dans ce domaine en vue de développer un plan d'action tangible et avons mis à jour notre Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP) pour tenir compte de nos convictions en matière d'ESG. Nous travaillons en étroite

collaboration avec la SOGP pour veiller à ce que nos politiques et nos attentes dictent l'orientation de ses stratégies et de ses priorités en matière d'ESG.

Nous savons que les facteurs ESG sont d'une importance cruciale pour nos participants. Notre engagement envers ces facteurs consiste notamment à améliorer nos communications avec ces derniers au sujet de notre engagement à cet égard et des façons dont nous suivons nos progrès. En 2022, nous nous attacherons à élaborer une stratégie de communication ESG à l'appui de cet engagement.

Nous reconnaissons aussi l'urgence de remédier aux risques climatiques. Nous sommes déterminés à réaliser des progrès pour atténuer le changement climatique et à investir dans des solutions climatiques. La Commission et la SOGP figurent parmi les signataires fondateurs de la Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques. De plus, la SOGP a élaboré une stratégie climatique robuste, ainsi qu'un plan d'action climatique, pour l'aider à atteindre la carboneutralité des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050. Vous trouverez plus de renseignements sur nos progrès dans la Discussion et analyse de la direction.

Au cours de la dernière année, nous avons réalisé des progrès considérables dans la mise en œuvre de notre projet de modernisation, initiative stratégique clé qui, au cours des cinq prochaines années, transformera nos processus et notre technologie dans le but de répondre aux attentes évolutives des clients. En 2021, nous avons atteint deux jalons importants avec le lancement de portails modernisés à l'intention des participants et des employeurs. Les employés et les dirigeants de la Commission ont démontré que, même pendant une année difficile, ils ont été en mesure de mener à bien cette importante initiative stratégique. Comme le programme de modernisation des systèmes représente une initiative transformatrice pour l'organisation, le conseil a adopté un mécanisme de suivi robuste pour veiller à ce qu'il respecte les échéanciers et le budget. Mark Fuller parle de nos progrès de façon plus détaillée dans la Lettre du chef de la direction.

Comme nos responsabilités administratives externes se sont considérablement accrues au cours des récentes années, nous avons mis sur pied un comité des régimes gérés. Cela découle du fait que nous avons assumé l'administration intégrale du Régime de retraite des juges provinciaux et de la Convention de retraite, ainsi que l'administration du régime d'avantages sociaux des rentiers de TVO et Ontario Northland.

Le suivi de la gestion des risques d'entreprise est une composante essentielle de la fonction stratégique du conseil. À cette fin, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les dirigeants au cours des dernières années pour assurer la progression de l'initiative de Gestion des risques d'entreprise (GRE) de la Commission. En 2021, les dirigeants ont davantage perfectionné leurs capacités de gestion du risque en élaborant un plan d'évolution de la GRE dans le but de favoriser la résilience de l'organisation en facilitant la prise de décisions axées sur le risque informées et en créant une sensibilisation aux risques à l'étendue de l'organisation.

Nous avons continué de nous concentrer sur la création d'un milieu de travail sécuritaire et inclusif. Le conseil surveille de près l'évolution et les progrès du plan de la Commission en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DEI), qui représentent des valeurs de base pour l'organisation. Nous sommes déterminés à prôner des initiatives qui s'appuient sur ces valeurs.

Nous reconnaissons que, dans un monde en constante évolution, notre conseil doit s'engager envers l'apprentissage continu. À cette fin, les membres du conseil de la Commission prennent part à des séances d'apprentissage dans un vaste éventail de sujets pour approfondir leurs connaissances et développer leur expertise en matière de gouvernance, le tout dans le but d'appuyer leurs responsabilités de supervision des initiatives stratégiques.

Notre conseil a aussi subi des changements en 2021. Au nom du conseil, je tiens à remercier Elena Hagi et Michael Briscoe, deux membres estimés et respectés du conseil, pour leur engagement envers ce dernier et leur précieuse contribution pendant leur mandat. Je désire aussi présenter et accueillir les nouveaux membres du conseil :

- Geoffrey Melbourne est associé chez Mercer et chef de la croissance du patrimoine canadien auprès de cette entreprise. Actuaire, il a aussi joué le rôle de conseiller en matière de retraite et de gestionnaires des relations avec les clients, et fournit possède plus de 30 années d'expérience dans le domaine de la formulation de conseils à l'égard des stratégies des régimes de retraite, de leur conception des régimes et de leur gouvernance.
- Shawn Leis est directeur général, Finances, auprès de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario. M. Leis détient la désignation de CPA et une maîtrise en gestion. En plus de 25 ans de carrière, il a occupé des rôles de dirigeant en finance et en exploitation auprès de diverses entreprises manufacturières, d'une société de distribution de scieries et d'une firme de financement de prêts automobiles à risque.

Pour conclure, au nom du conseil, je tiens à remercier l'équipe de la Commission et à lui exprimer notre gratitude. Le conseil est fier de ses nombreuses réalisations et réussites, tant sur les plans opérationnels que stratégiques, au cours d'une année très difficile. Une fois de plus, la Commission s'est concentrée sur ses priorités essentielles, soit offrir d'excellents services aux clients, respecter sa promesse au titre des rentes constituées, superviser les travaux de la SOGP et prendre soin de ses employés. Cette attention ciblée nous a permis de réaliser des progrès au chapitre des initiatives de croissance et de modernisation et de définir les priorités stratégiques clés pour l'avenir.

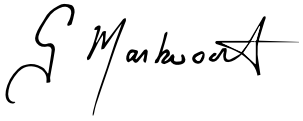

Geri Markvoort
Présidente du conseil d'administration

Lettre du président et chef de la direction

La raison d'être de la Commission consiste à fournir un service exceptionnel aux participants du régime de retraite et à ses parties prenantes et à protéger la viabilité à long terme du Régime de sorte qu'il soit en mesure d'assurer la sécurité de la retraite de nombreuses générations à venir.

Malgré la pandémie et ses répercussions persistantes en 2021, je suis heureux de vous informer que la Commission a été en mesure de **Produire des résultats robustes pendant des moments difficiles**. Non seulement nous avons pris soin de nos collègues et accueilli de nouveaux employés, mais nous avons également fourni un service de premier ordre à nos participants, mis en œuvre des technologies essentielles, élaboré une nouvelle politique de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) pour les placements du Régime et renforcé nos liens avec la SOGP, gestionnaire de nos placements. Grâce aux très bons résultats des placements cette année, la santé financière du régime de retraite demeure solide.

Appui de la santé et du bien-être

Dans le contexte de la COVID-19, la sécurité de nos employés était prioritaire pour nous, et nous avons déployé des efforts pour appuyer leur santé et leur bien-être. Tout au long de l'année, la Commission a communiqué fréquemment avec les employés sur des sujets tels que la santé mentale et physique et la résilience. Nous leur avons rappelé l'importance de refaire le plein d'énergie en prenant des vacances et leur avons présenté des conférenciers et des ressources pour les aider à gérer la pression découlant des responsabilités familiales et du télétravail. J'ai, de concert avec d'autres dirigeants, publié des messages soulignant la nécessité de se concentrer sur le bien-être individuel et de s'appuyer mutuellement.

Prestation d'un service exceptionnel

À l'étendue de l'organisation, notre équipe a fait preuve d'un engagement incroyable. Travaillant de leur domicile et confrontés à des exigences croissantes en matière de services, nos employés se sont mobilisés pour fournir un service exceptionnel aux participants du Régime. Grâce à leurs efforts, la Commission a obtenu la première place au chapitre de la satisfaction des clients parmi ses pairs du pays et le cinquième rang à l'échelle mondiale dans le cadre du sondage annuel de CEM, chef de file établi dans le domaine des analyses comparatives de l'administration des régimes de retraite.

Notre régime demeure le seul régime à prestations déterminées au Canada à être doté de Planificateurs financiers agréés (PFA) internes, qui ont la responsabilité de fournir aux participants des renseignements et des conseils sur la planification de la retraite afin de les aider à prendre des décisions judicieuses au sujet de leur rente. Les membres du Centre de service à la clientèle détiennent la désignation de *Registered Retirement Consultant* (RRC), ce qui les munit des outils nécessaires pour répondre aux appels et aux demandes générales.

Dans le cadre des efforts que nous avons continué de déployer pour mettre à jour notre technologie, nous avons lancé de nouveaux portails à l'intention des participants et des employeurs en 2021. Ces nouvelles plateformes rehaussent la sécurité et amélioreront l'expérience des participants et des employeurs grâce à de nouveaux outils et aux nouvelles capacités qui seront lancées dans l'avenir.

Préservation de la viabilité du Régime

La Commission continue de donner priorité à la viabilité à long terme du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (RRF ou le Régime). Nous visons à offrir un service de qualité supérieure à un prix abordable, tout en tenant à l'œil la santé financière du Régime. Le taux de capitalisation de ce dernier s'est accru, atteignant 94 % comparativement à 90 % à la fin de 2020. De plus, le Régime a accumulé des provisions (gains non réalisés et réserve d'indexation) d'environ 1 042 millions de dollars.

En collaboration étroite avec la SOGP, nous avons effectué une étude actif-passif et en avons utilisé les résultats pour élaborer une nouvelle répartition stratégique de l'actif (RSA). Il s'agit là d'une décision de placement clé qui continue d'incomber entièrement à la Commission. Le conseil d'administration a approuvé la nouvelle RSA en avril 2021. Celle-ci comporte de nouvelles façons de diversifier les sources de rendement du Régime, ce qui est appelé à atténuer le risque de placement.

Avec l'aide de ses actuaires, la Commission a aussi réalisé une étude des risques de capitalisation en 2021. Les résultats de ces deux études nous ont donné un aperçu des répercussions, sur le Régime, des futurs risques économiques, boursiers et démographiques.

Rendement vigoureux des placements

En 2021, le Régime a dégagé un rendement de 9,4 %, déduction faite de tous les frais internes et externes. Ces résultats vigoureux sont attribuables au rendement robuste des actions canadiennes et mondiales, ainsi que des actions de sociétés fermées. Ils ont été partiellement neutralisés par le rendement négatif des titres à revenu fixe, situation attribuable à la hausse des taux obligataires. Collectivement, ces résultats témoignent du travail de l'équipe de spécialistes en placements très compétents que la SOGP a mise sur pied. Nous sommes satisfaits des progrès réalisés par la SOGP à de nombreux égards en 2021.

La Commission et la SOGP ont continué de collaborer à la mise en œuvre de nombreuses initiatives, dont l'élaboration de la nouvelle RSA et le déploiement d'efforts pour favoriser la progression de nos programmes ESG.

Donner suite aux enjeux ESG

Nous savons que les participants du RRF et ses autres parties prenantes s'intéressent de près aux enjeux environnementaux et sociaux, particulièrement au changement climatique et à la transition vers une économique faible en carbone. Nous sommes déterminés à réaliser des progrès considérables et tangibles dans ce domaine et avons été heureux de constater la publication, par la SOGP, d'un Plan d'action climatique à quatre volets en 2021. Nous anticipons avec optimisme les progrès que celle-ci réalisera pour évaluer et gérer les émissions liées aux titres en portefeuille et effectuer des placements responsables.

Nos deux organisations partagent de fortes convictions à l'égard de l'importance de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI). La progression des efforts de DEI est essentielle, tant à l'interne qu'au sein des entités dans lesquelles nous investissons. Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire à ce chapitre, et sommes déterminés à favoriser la DEI au nom de nos employés, de nos clients et de nos parties prenantes. En 2021, nous avons examiné les programmes et politiques de ressources humaines afin d'y déceler des barrières potentielles et avons recueilli les réflexions de nos employés au moyen d'un sondage anonyme. Leurs expériences personnelles et professionnelles nous aideront à élaborer un plan concret en matière de DEI. Nous comptons les appuyer et les mobiliser à l'aide d'un conseil sur la diversité, qui nous aidera à définir notre approche à l'égard du recrutement, de l'apprentissage et du perfectionnement. Nous avons aussi communiqué à la SOGP nos attentes voulant que celle-ci s'attarde à la progression des initiatives de DEI, et ce, tant à l'interne qu'au sein des entités dans lesquelles elle investit en notre nom.

Les regroupements au service de la croissance

Nous avons continué de mettre en œuvre notre stratégie de croissance pour améliorer les caractéristiques démographiques du Régime et réduire les redondances en matière d'administration des régimes de retraite du secteur public. En 2021, nous avons accueilli Agricorp et Santé Ontario au sein du RRF. Agricorp est un organisme gouvernemental provincial qui offre des programmes et services de gestion des risques aux producteurs agricoles de l'Ontario. Pour sa part, Santé Ontario est un organisme gouvernemental établi en 2019 pour coordonner les activités des partenaires à l'étendue du système de santé, superviser la prestation de soins de santé et renforcer les capacités du système. La Commission a intégré les employés d'Agricorp au Régime en date du 1er mai 2021, ce qui témoigne du travail ardu et de l'expérience croissante de notre équipe. Nous avons entamé le processus d'intégration des employés de Santé Ontario, qui ont adhéré au RRF en date du 1er janvier 2022.

Efficacité économique

En plus d'améliorer les caractéristiques démographiques du Régime, l'augmentation du nombre de participants favorise l'efficacité économique de nos activités à long terme, bien qu'elle puisse se traduire par une demande accrue de ressources à court terme. Nous continuons de gérer étroitement nos frais. En 2021, notre ratio des frais, qui tient compte de tous les frais liés à l'administration des rentes et aux placements, tant internes qu'externes, s'est établi à 0,55 % (ou 0,55 $ par tranche de 100 $ d'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations), comparativement à 0,50 $ en 2020. Leur hausse découle des efforts déployés pour mettre sur pied l'équipe de placement de la SOGP et son infrastructure interne. L'argument voulant que, en raison de sa taille, la SOGP soit en mesure d'exécuter notre stratégie de placement en contrepartie d'un ratio des frais inférieur que si nous investissions nous-mêmes, demeure valide. Nos coûts sont très concurrentiels par rapport à ceux des autres régimes de retraite du secteur public, qui sont de plus grande envergure.

Je tiens à remercier nos employés pour leur dévouement et le Conseil d'administration pour ses conseils judicieux en 2021.

Mark Fuller
Président et chef de la direction

Discussion et analyse de la direction

La vision de la Commission consiste à être une organisation de premier plan dans la prestation de régimes de retraite et un conseiller fiable pour toutes ses parties prenantes.

Introduction

À la Commission, notre objectif principal consiste à planifier efficacement et à gérer de manière rentable à long terme le Régime de retraite des fonctionnaires (RRF ou le Régime), de manière à verser les prestations de retraite promises et à préserver le caractère abordable du Régime pour nos participants et les employeurs.

Nous avons à cœur de fournir aux clients un service d'excellence inégalée et de gérer la structure du Régime pour protéger sa viabilité, et ce, tant pour nos quelque 93 100 participants actuels que pour les participants futurs. Nous faisons preuve de vigilance quand il s'agit de gérer les risques du Régime et incorporons cette gestion à la supervision de nos activités de placement et d'administration des rentes.

Les rentes sont capitalisées à l'aide du revenu de placement et des cotisations des participants, des employeurs et du promoteur du Régime.

Le SOGP gère l'actif du Régime en fonction du recouvrement des coûts. À titre d'administratrice du RRF, et conformément à ses obligations fiduciaires, la Commission continuera :

- de détenir l'actif du RRF et d'être responsable de son passif;
- de fixer sa propre Répartition stratégique de l'actif (RSA), que la SOGP mettra en œuvre; et
- d'établir son Énoncé des politiques et procédures de placement (EPPP), que la SOGP doit respecter.

À titre d'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission a l'obligation de gérer efficacement les coûts, et elle exerce ses activités selon les lignes directrices et les objectifs de transparence établis par le gouvernement.

La présente section fournit une analyse de la direction sur la performance du Régime au cours de la dernière année, sa situation financière et ses perspectives d'avenir. Cette analyse s'ajoute aux renseignements fournis dans les états financiers.

Aperçu

Résultats des placements : En 2021, le Régime a dégagé un rendement de 9,4 %, déduction faite de tous les frais. Son actif net a atteint 33,8 milliards de dollars au 31 décembre 2021, en hausse par rapport à 31 milliards de dollars un an plus tôt. Ces résultats découlent principalement du rendement vigoureux des actions canadiennes et mondiales, ainsi que des actions de sociétés fermées, lesquels ont été partiellement neutralisés par le piètre rendement des obligations d'État. Ils sont présentés déduction faite des frais de placement et sont supérieurs à notre taux d'actualisation de 4,7 %, soit le rendement à long terme requis pour préserver la santé financière du Régime.

Taux de capitalisation : Le rendement sur un an du Régime et la hausse des taux obligataires à long terme ont contribué à l'amélioration du taux de capitalisation du Régime, qui s'établissait à environ 94 % à la fin de 2021, contre 90 % un an plus tôt. Les fluctuations annuelles du taux de capitalisation du Régime s'expliquent principalement par le rendement des placements et la variation du rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. En 2021, une étude des risques de capitalisation a été effectuée pour mettre à jour et améliorer notre compréhension des défis du RRF en matière de capitalisation. La Commission a aussi réalisé une étude actif-passif et révisé la RSA de la caisse de retraite. La RSA représente une décision de placement clé qui continue d'incomber à la Commission. Le conseil a approuvé la nouvelle RSA en avril 2021. La SOGP apportera les modifications nécessaires à la répartition de l'actif sur une période de quatre ans. La section portant sur la capitalisation renferme des renseignements détaillés sur la situation de capitalisation du Régime.

Service à la clientèle : Grâce aux efforts collectifs de ses employés, la Commission a obtenu un pointage de 87/100 de la part de CEM Benchmarking, entreprise d'analyses comparatives, par rapport à 90/100 en 2020. Ce pointage a mérité à la Commission la première place parmi ses pairs du pays et le cinquième rang parmi les administrateurs de régimes de retraite mondiaux qui répondent au sondage de CEM. Il s'agit là d'une réalisation exceptionnelle à la lumière des perturbations que la COVID-19 a causées dans la vie de nos employés et de nos clients.

Modernisation des systèmes et croissance : Comme prévu, la Commission a lancé des portails de service modernisés à l'intention des participants et des employeurs. Ces portails offrent aux clients des fonctionnalités améliorées, ainsi qu'une expérience plus sécurisée. Nous continuerons d'ajouter des outils et des fonctions aux deux portails au fil du temps. De plus, dans le cadre de notre stratégie de croissance, nous avons accueilli deux nouveaux employeurs participants en 2021. Nous avons intégré les employés d'Agricorp au Régime pendant l'année et nous sommes préparés à accueillir ceux de Santé Ontario le 1er janvier 2022.

Santé et bien-être : Compte tenu de la persistance de la COVID-19 et de l'émergence de nouveaux variants, la santé, la sécurité et le bien-être de nos employés sont demeurés primordiaux. Les employés ont continué de travailler de leur domicile pendant l'année et sont demeurés axés sur la prestation de services exceptionnels. Pour soutenir les nouveaux employés que nous avons accueillis à distance, nous nous sommes attardés à leur fournir l'aide nécessaire pour établir des liens solides avec leur gestionnaire, leur équipe et leurs collègues.

CAPITALISATION

En termes simples, la situation de capitalisation d'un régime de retraite compare la valeur de l'actif de retraite avec la valeur courante des prestations de retraite futures, ou passif. Si l'actif est supérieur au passif, le Régime affiche un excédent. Dans le cas contraire, il présente un manque à gagner.

En 2021, la Commission a effectué une étude des risques de capitalisation et une étude actif-passif.

L'étude des risques de capitalisation a pour but de dépister les principaux risques à la capitalisation à long terme du Régime, ainsi que les options visant à y remédier. Quant à l'étude actif-passif, elle vise à déterminer si le rapport risque-rendement des placements du Régime est optimal, si la composition de son actif est bien appariée à son passif et si des modifications pourraient être apportées à cette dernière pour l'optimiser.

Dans le sillage de l'étude actif-passif, nous avons élaboré une nouvelle RSA, approuvée par le conseil, pour la caisse de retraite. La SOGP, gestionnaire de nos placements, mettra les changements en œuvre en vertu de la nouvelle RSA sur une période de quatre ans.

Calcul de la capitalisation

En raison des règles de capitalisation qui ont pris effet en 2018 en vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* (LRRO) et qui sont applicables aux régimes à employeur unique, la fluctuation du rendement des obligations à long terme a des répercussions plus prononcées sur le passif du Régime que dans le passé. En vertu de la LRRO, nous devons d'abord calculer le passif, sans marge pour tenir compte du taux d'actualisation, puis ajouter une réserve explicite, appelée provision pour écarts défavorables (PED), laquelle est fonction de notre composition cible de l'actif et du rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada à la date d'évaluation.

Ces règles attisent davantage la volatilité du taux de capitalisation du Régime, puisque celle-ci est largement tributaire de la fluctuation des taux au comptant des obligations à long terme du gouvernement du Canada d'une date d'évaluation à l'autre.

En 2019 et 2020, compte tenu de la baisse considérable du rendement des obligations à long terme à la fin de l'année, le passif total du Régime s'est sensiblement accru en vertu de la méthode imposée par la LRRO.

En 2021, cette tendance s'est renversée. Les rendements des obligations à long terme ont augmenté, entraînant une diminution de la PED. Cette situation, de concert avec le rendement robuste des placements, s'est traduite par une augmentation du ratio de capitalisation du Régime, qui a atteint un taux estimatif de 94 % au 31 décembre 2021, comparativement à 90 % en 2020.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Examiné les résultats de l'étude actif-passif et modifié la RSA en conséquence.	La nouvelle RSA prévoit des stratégies visant à obtenir les rendements nécessaires pour protéger la santé à long terme du Régime.
Passé en revue les résultats de l'étude des risques de capitalisation et élaboré un plan de gestion de la capitalisation qui prévoit, entre autres, des indicateurs visant à gérer les risques.	Une profonde compréhension des risques et des indicateurs évolués aidera la Commission à surveiller de près les tendances qui touchent l'actif et le passif projetés du Régime.

Gérer les risques pour la capitalisation

Compte tenu des évaluations élevées dans de nombreuses catégories d'actif, comme celles des actions de sociétés ouvertes et fermées et des infrastructures, il est prudent de supposer que l'actif du Régime enregistrera des rendements plus modestes au cours des prochaines années.

Pour préserver la viabilité du Régime à long terme, nous devons nous assurer que celui-ci tiendra le coup devant les baisses périodiques du rendement des placements et les défis démographiques, comme l'amélioration soutenue de l'espérance de vie des participants. À la Commission, nous mettons régulièrement à jour nos hypothèses pour tenir compte des données véritables. Nous utilisons ensuite ces renseignements pour gérer prudemment les éléments de la capitalisation que nous ou le promoteur sommes en mesure de contrôler – tels que la composition de l'actif des placements, les niveaux de capitalisation et les prestations de retraite – de façon à éviter les manques à gagner considérables.

Nous efforçons de minimiser les risques pour sa capitalisation en :

- effectuant des simulations de scénarios de capitalisation et des analyses des données, y compris des tests de tension;
- examinant régulièrement la RSA afin d'améliorer le rendement prévu des placements, de gérer le risque de placement et de bien apparier nos investissements au passif;
- participant au regroupement des actifs (par l'intermédiaire de la SOGP) pour améliorer le rendement net des placements, réaliser des économies d'échelle, attirer des employés de premier ordre, rehausser la gestion du risque et améliorer le rapport coûts-efficacité; et
- mettant en œuvre notre stratégie de consolidation pour préserver ou améliorer les caractéristiques démographiques du Régime et réaliser des économies d'échelle.

En 2021, nous avons adopté des indicateurs du rendement plus évolués pour gérer les risques de capitalisation du Régime.

Nous surveillons continuellement le caractère adéquat des cotisations au Régime et recommandons des augmentations au besoin. La plus récente augmentation a pris effet en avril 2019.

La composition de l'actif est l'une des principales forces motrices du rendement des placements et du risque. À la Commission, la RSA détermine la répartition cible des placements (pondération) dans chaque importante catégorie d'actifs. Ces cibles ont pour but de répondre aux objectifs de capitalisation du Régime à long terme, tout en gérant le risque efficacement par l'intermédiaire de la diversification parmi plusieurs catégories d'actifs.

En 2021, la Commission a élaboré une nouvelle RSA pour veiller à ce que la composition cible des placements soit adéquate au cours des prochaines années, compte tenu du passif projeté. Le conseil d'administration a approuvé la RSA en avril 2021. La SOGP modifiera la répartition de l'actif sur une période de quatre ans.

La RSA prévoit une participation à des placements alternatifs publics (PPA), qui diversifient les sources de rendement du Régime, et permet le recours au levier financier dans le but de réduire la volatilité et le risque. Ces deux décisions visent l'amélioration des rendements corrigés du risque. À l'instar de la RSA précédente, la nouvelle composition de l'actif prévoit une réduction graduelle et soutenue de la proportion de placements issus des marchés publics en faveur d'une pondération accrue de placements privés et alternatifs.

Hypothèses clés

L'administration efficace d'un régime de retraite consiste à gérer soigneusement et prudemment l'actif et à concevoir une capitalisation et une structure appropriées à long terme. La Commission adhère à une politique de capitalisation solide qui guide les décisions relatives à sa structure, à sa capitalisation et à ses hypothèses d'évaluation.

Au moment d'effectuer des évaluations de capitalisation, nous procédons à des analyses et formulons des hypothèses, en consultation avec nos actuaires, à l'égard :

- du taux d'actualisation
- des taux d'intérêt et d'inflation prévus
- du nombre projeté de retraites
- de l'âge des participants à la retraite
- de l'espérance de vie des participants

TAUX D'ACTUALISATION

Le taux d'actualisation est une hypothèse clé qui sert à calculer la valeur courante des rentes que le Régime prévoit verser dans l'avenir (le passif). Par exemple, une rente devant être versée dans 20 ans est « actualisée » en fonction du taux d'aujourd'hui, en dollars courants. À long terme, le rendement des placements du Régime doit être égal ou supérieur au taux d'actualisation, sans quoi le coût des rentes augmentera plus rapidement que la valeur de l'actif, causant ainsi un manque à gagner.

La modification du taux d'actualisation a des retombées sur le passif projeté : un taux d'actualisation inférieur se traduit par un passif moins élevé, et vice versa. Par extension, le taux d'actualisation touche le taux de capitalisation du Régime et, par conséquent, peut influencer les décisions entourant les taux de cotisation et les prestations de retraite.

Ainsi, l'établissement d'un taux d'actualisation réaliste est un aspect essentiel des mesures déployées pour veiller à la santé financière à long terme d'un régime de retraite à prestations déterminées. Nous faisons appel à un processus rigoureux pour déterminer notre « meilleure estimation » du taux d'actualisation, ce que nous faisons en tenant compte d'attentes raisonnables pour le rendement des placements, de la conjoncture économique courante et des perspectives économiques, tout en ajoutant un « coussin » pour les événements imprévus (appelé « marge »).

En utilisant la méthode d'évaluation prescrite par les autorités réglementaires, la situation de capitalisation du Régime est beaucoup plus directement sensible aux fluctuations du rendement de l'obligation du gouvernement canadien à long terme.

Pour 2021, nos hypothèses relatives à l'inflation à long terme et notre taux d'actualisation nominal ont augmenté légèrement par rapport à 2020. Celles relatives à l'inflation, qui découlent de la hausse du rendement des obligations sous-jacentes du gouvernement du Canada, sont passées de 1,75 % à 1,80 %, alors que le taux d'actualisation nominal a augmenté de 5,40 % à 5,50 %. Compte tenu de la PED, ce taux a été ramené à 5,05 %, ce qui se traduit par un taux d'actualisation effectif réel (taux d'actualisation nominale moins hypothèses relatives à l'inflation à long terme de 3,25 % (3,0 % pour 2020).

ESPÉRANCE DE VIE ACCRUE DES PARTICIPANTS

Le défi démographique le plus important pour le Régime réside dans l'espérance de vie accrue des participants, qui prolonge la période de versement de leurs rentes.

Par exemple, en 2002, un participant de 62 ans qui prenait sa retraite cette année-là était appelé à recevoir sa rente pendant 21,4 ans. Or, en date du mois de décembre 2021, un participant qui quitte la vie active au même âge pourrait la recevoir pendant 26 ans, ce qui représente une augmentation de 4,6 ans.

Nous surveillons de près les tendances démographiques de nos participants et pouvons modifier nos hypothèses de capitalisation ou recommander des changements à la structure du Régime pour nous assurer que le Régime continue de reposer sur des assises financières solides.

SITUATION FINANCIÈRE

La Commission effectue des évaluations actuarielles du Régime sur une base régulière. L'évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation sert à déterminer si l'actif du Régime est suffisant pour lui permettre de respecter ses obligations au titre des prestations constituées. Elle sert aussi à déterminer les cotisations du Régime. Les évaluations, qui fournissent la meilleure estimation des obligations au titre des prestations constituées, sont effectuées par un actuaire indépendant nommé par le conseil d'administration de la Commission.

Pour calculer le surplus ou le déficit du Régime aux fins de la production des rapports financiers, la Commission utilise la plus récente évaluation actuarielle reposant sur la capitalisation et extrapole le montant des obligations de retraite en date des états financiers.

Aperçu	But et description
Évaluation reposant sur la capitalisation	Les régimes de retraite sont tenus, en vertu de la loi, de déposer une évaluation de la capitalisation auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (anciennement appelée Commission des services financiers de l'Ontario) au moins une fois tous les trois ans. En 2020, la Commission a déposé une évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2019. Aux fins de l'évaluation de la capitalisation, les gains et les pertes par rapport au taux d'actualisation sont nivelés sur une période de trois ans. Cela s'est soldé par un manque à gagner de 2,1 milliards de dollars à la fin de 2019, que le promoteur du Régime amortit à l'aide de paiements spéciaux. L'évaluation actuarielle du 31 décembre 2019 à des fins de capitalisation et celle du 31 décembre 2020 destinée aux états financiers supposent toutes deux un taux d'inflation de 1,75 %. Pour les états financiers datés du 31 décembre 2021, l'hypothèse relative à l'inflation a été portée à 1,80 %, avec l'inclusion d'une réservation d'indexation pour tenir compte des impacts inflationnistes à court terme. Par conséquent, d'autres hypothèses connexes pour 2021, comme les augmentations de salaire, la hausse du maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et l'accroissement de la rente maximale en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ont aussi été révisées à la hausse de de 0,05 %. Le taux d'actualisation nominal utilisé pour dresser les états financiers de fin d'année a connu une hausse de 0,10 %, passant de 5,40 % au 31 décembre 2020 à 5,50 % au 31 décembre 2021. Après avoir tenu compte des répercussions de la PED, le taux d'actualisation effectif réel est passé de 3,0 % à la fin de 2019 à 3,25 % au terme de 2021.

Aperçu	But et description
États financiers	Aux fins des états financiers, le passif du Régime a été calculé en date du 31 décembre 2020 et extrapolé au 31 décembre 2021. Pour l'établissement des états financiers, nous avons calculé la situation financière du Régime à la fin de l'exercice de 2021 en comparant le passif extrapolé avec la valeur marchande de l'actif au 31 décembre 2021. Aux fins des états financiers, le ratio de capitalisation a été porté à un taux estimatif de 97 %, comparativement à 90 % en 2020. Cela représente un manque à gagner estimatif de 852 millions de dollars, comparativement à 3,46 milliards de dollars à la fin de 2020. La principale différence entre le ratio de capitalisation aux fins des états financiers (97 %) et le taux de capitalisation du Régime (94 %) réside dans le fait que les résultats des états financiers ne font l'objet d'aucun nivellement.

INVESTISSEMENTS

Ce sont les obligations du Régime au titre des rentes constituées qui donnent le ton à sa stratégie de placement à long terme. Depuis 1990, environ 71 % des versements de rente proviennent du revenu de placement. C'est donc dire que des rendements vigoureux sont essentiels à la santé à long terme du Régime.

En matière de placements, l'approche stratégique à long terme de la Commission repose sur deux objectifs de base :

1. respecter son engagement au titre des prestations de retraite; et
2. maintenir des taux de cotisation abordables pour les participants et les employeurs.

En tant que seul gestionnaire de placements de la Commission depuis 2017, la SOGP investit l'actif du Régime conformément aux principales politiques de placement de cette dernière, y compris son EPPP et les politiques et sa RSA.

L'impartition de la gestion des placements à la SOGP nous permet d'obtenir des conseils de premier ordre sur la construction des portefeuilles, un accès abordable à une gamme variée de catégories d'actifs et des rapports supérieurs sur les risques et le rendement des placements. Elle a aussi permis à la Commission de se concentrer davantage sur les services offerts participants, tant existants que nouveaux.

Rôles et responsabilités en matière de placements

Commission	SOGP
Détient l'actif du Régime et est responsable de son passif	Gère l'actif du Régime en contrepartie d'honoraires reposant sur le recouvrement des coûts (sans but lucratif).
Détermine la RSA en fonction des besoins du Régime en matière de capitalisation et de liquidités.	Gère les placements en fonction de la RSA de la Commission, de ses politiques de placement et d'autres exigences contractuelles.
Surveille le rendement de la SOGP en ce qui a trait à la RSA , aux politiques de placement et à d'autres exigences contractuelles.	Soumet régulièrement des rapports à la Commission sur le rendement des placements et la gestion du risque.

Répartition stratégique de l'actif (RSA)

La composition de l'actif est le principal facteur déterminant du rendement des placements. À la Commission, la composition de l'actif est définie de façon générale dans la RSA, qui dicte la répartition cible (la pondération) de chaque importante catégorie d'actifs.

Les cibles de la RSA ont pour but de répondre aux objectifs de capitalisation du Régime à long terme, tout en gérant le risque efficacement par l'intermédiaire de la diversification parmi plusieurs catégories d'actifs.

Dans le sillage d'une étude actif-passif, la Commission a décidé d'apporter des modifications à sa RSA pour veiller à ce que la composition de l'actif soit adéquate au cours des prochaines années, compte tenu du passif projeté. Le conseil a approuvé la nouvelle RSA et sa mise en œuvre en 2021, les modifications étant appelées à être apportées sur quatre ans.

NOUVELLE COMPOSITION DE L'ACTIF AU 31 DÉCEMBRE 2021

En vertu de la nouvelle RSA, la Commission a prévu une participation initiale à des PAP, qui diversifient ses sources de rendement. La stratégie, en matière de PAP, consiste dans l'amélioration des rendements corrigés du risque prévu grâce à une exposition à des primes de risques alternatives et à des mandats de placement actifs qui présentent une faible corrélation avec les actions inscrites aux bourses publiques. Nous avons aussi décidé de permettre le recours au levier financier qui, de concert avec les autres modifications prévues, a pour but de réduire la volatilité, tout en maintenant les rendements nécessaires pour permettre au Régime de rester viable. Ces deux décisions visent l'amélioration des rendements corrigés du risque.

La modification de la répartition de l'actif du Régime sera mise en œuvre sur quatre ans. Le tableau ci-dessous illustre sa répartition cible à la fin de cette période de quatre ans, comparativement aux pondérations en vigueur au 31 décembre 2020, en vertu de la plus récente RSA.

PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA RSA

Catégorie d'actifs	2020	2024
Levier financier	0,0 %	(10,0 %)
Titres du marché monétaire	3,0 %	0,0 %
Obligations d'État à long terme	17,0 %	12,0 %
Titres à revenu fixe	5,0 %	12,0 %
Titres d'emprunt mondiaux	0,0 %	13,0 %
Actions de sociétés ouvertes canadiennes	7,5 %	2,5 %
Actions de sociétés ouvertes mondiales	14,0 %	13,0 %
Actions de sociétés ouvertes des ME	12,5 %	5,5 %
Immobilier (net de la dette immobilière)	21,0 %	15,0 %
Infrastructures	11,5 %	14,5 %
Actions de sociétés fermées	8,5 %	12,5 %
Placements alternatifs publics	0,0 %	10,0 %
Total	**100,0 %**	**100,0 %**

Suivi

La Commission a adopté un programme pour tenir le suivi du rendement de la SOGP et évaluer la mesure dans laquelle celle-ci respecte ses responsabilités et obligations envers elle.

Un Contrat de gestion des placements (CGP) régit la relation entre la SOGP et la Commission et traite surtout de questions liées aux placements. Un Accord de service établit le cadre visant à aborder des questions telles que les résultats attendus, le contenu et la fréquence des rapports et les niveaux de service que la SOGP doit respecter. Un Contrat de mise en œuvre et de soutien porte sur des questions d'exploitation et de gouvernance, comme les politiques générales de la SOGP, le regroupement de l'actif, les budgets et la gestion des coûts.

Bien que des modifications mineures aient été apportées à ces documents pour tenir compte des mesures que la SOGP a dû prendre pour transférer l'actif du Régime à des fonds communs structurés, leurs principaux éléments demeurent inchangés.

Grâce à ce programme de suivi, la direction de la Commission et les membres du Conseil s'assurent que la SOGP gère prudemment les actifs du Régime et le risque des placements au nom des participants, et ce, conformément aux stratégies et politiques de placement pertinentes.

Collaboration avec la SOGP

Nous avons tissé des liens solides avec la SOGP depuis que cette organisation a commencé à gérer l'actif du Régime en 2017.

La SOGP a été créée, en partie, pour gérer l'actif des régimes du secteur public en Ontario, grâce à une équipe de spécialistes en placements et à une gouvernance de calibre mondial, et elle évolue toujours activement vers cet objectif auprès de plusieurs de ses clients, pour lesquels elle gère un actif supérieur à 70 milliards de dollars. Nous continuons de constater des progrès dans les capacités de la SOGP. Nous dialoguons continuellement avec ses dirigeants, qui fournissent régulièrement des mises à jour au comité des placements de la Commission derniers à l'égard de certains faits nouveaux importants en matière de placements et d'exploitation.

En septembre 2021, la SOGP a engagé une nouvelle chef des placements, soit Rossitsa Stoyanova, qui succède à Jean Michel. Précédemment, M^{me} Stoyanova était directrice générale et chef de la conception et de la construction des portefeuilles après d'Investissements RPC. La SOGP a continué d'élargir ses équipes responsables des placements, de la gestion du risque et de l'exploitation en recrutant des personnes d'expérience.

La SOGP a lancé trois fonds additionnels pendant l'année : fonds d'actions de sociétés ouvertes mondiales, fonds d'actions de sociétés ouvertes des marchés émergents et fonds de PAP. L'envergure et les capacités croissantes de la SOGP lui permettent d'éliminer les chevauchements, d'adopter des efficacités opérationnelles et de développer des liens et des compétences qui seront une source de valeur à long terme pour toutes les parties prenantes.

La SOGP a réalisé des progrès considérables à l'égard des stratégies axées sur les facteurs ESG et sur le changement climatique, qui sont décrites de façon détaillée dans la section Investissement responsable du présent rapport.

Nous avons collaboré étroitement avec la SOGP pour réaliser la plus récente étude actif-passif, projet qui avait débuté en 2020 pour déterminer la RSA optimale compte tenu des caractéristiques démographiques et de la conjoncture boursière. La SOGP a également fourni un apport important à la création du plan de mise en œuvre des changements devant être apportés à la RSA au cours des prochaines années. Comme son nom l'indique, l'étude actif-passif consistait à réaliser des projections de l'actif et du passif du Régime en fonction de nombreux scénarios liés à la conjoncture économique et aux marchés financiers et à créer plusieurs modèles de portefeuilles assortis de degrés de risque variés et de rendements différents. Ce processus a permis à la Commission de comprendre à fond les diverses stratégies de placement offertes au Régime, ainsi que leurs rendements et risques prévus.

Points saillants des placements

Le portefeuille de placements de la Commission a dégagé un rendement de 9,4 %. Dans l'ensemble, nous considérons ce résultat comme étant favorable à la lumière de la volatilité qui a fait rage pendant l'année, des incertitudes économiques liées à la COVID-19 et des craintes inflationnistes qui ont surgi vers la fin de 2021.

Certaines catégories d'actif se sont bien comportées, telles que celles d'actions de sociétés ouvertes canadiennes et mondiales et d'actions de sociétés fermées, atteignant un rendement à deux chiffres. D'autres, tels que les titres à revenu fixe, en ont arraché à la lumière du retrait, par les banques centrales des marchés développés, des mesures de stimulation adoptées en raison de la pandémie et de l'actualisation, par les participants aux marchés obligataires, des répercussions d'une majoration des taux d'intérêt.

Compte tenu de la relation inverse entre le prix et le rendement des obligations, la baisse de valeur des titres à revenu fixe s'est traduite par une hausse des rendements, laquelle a eu pour effet de réduire la valeur courante du passif du Régime.

Dans le domaine de l'immobilier, la Commission détient une exposition considérable aux immeubles de commerce de détail et de bureaux, qui ont commencé à remonter la pente en 2021 après avoir fait piètre figure en 2020 en raison des mesures de confinement et des fermetures attribuables à la pandémie. D'autres segments immobiliers, comme ceux des appartements et des biens industriels, ont fait bien meilleure figure, si bien que la SOGP a récolté les fruits de ses nouveaux placements dans ces types de biens immobiliers. Celle-ci a conclu un engagement de 325 millions de dollars US (environ 400 millions de dollars CA) dans le *Breakthrough Life Science Property Fund*, qui s'affaire à construire un portefeuille de propriétés liées au domaine des sciences de la vie dans les principaux centres technologiques aux États-Unis, en commençant par Boston.

Dans d'autres catégories du marché privé – actions de sociétés fermées, infrastructure et titres de créance des marchés fermés – la SOGP s'attache à établir des liens avec un certain nombre de gestionnaires de fonds stratégiques externes et à investir auprès d'eux. Elle a pris de nouveaux engagements envers des partenaires et fonds stratégiques en 2021, en plus de réaliser de nombreux co-investissements directs.

Dans le secteur des actions de sociétés fermées, par exemple, la SOGP a réalisé des transactions de l'ordre d'environ 2,4 milliards de dollars CA en 2021, recrutant ainsi quatre partenaires stratégiques et concluant huit ententes de placement direct et de co-investissement. Dans le domaine des titres de créances mondiaux, la SOGP a ajouté de prêts privés directs au portefeuille par l'intermédiaire d'un placement de 500 millions de dollars US (environ 600 millions de dollars CA) auprès d'Antares Capital LP et d'un investissement de 500 millions de dollars US auprès de Ares Management Corporation, deux nouveaux partenaires stratégiques. L'équipe des infrastructures de la SOGP a conclu l'acquisition complète de Pulse Clean Energy (anciennement Green Frog Power Ltd.), promoteur britannique de projets de production électrique flexible.

En 2021, la Commission et la SOGP ont réalisé des progrès remarquables dans les domaines de l'IR et des facteurs ESG. La Commission a élaboré et approuvé une nouvelle politique relative aux facteurs ESG, alors que la SOGP a conçu une stratégie d'action climatique robuste. Nos deux organisations sont devenues signataires d'initiatives de placement visant à améliorer la DEI et à accélérer l'action climatique. La section Investissement responsable du présent rapport fournit plus de détails sur ces activités.

Activités de placement	Bien-fondé
Le portefeuille a enregistré un rendement net de 9,4 % en 2021, et un rendement annualisé composé sur cinq ans de 7,5 %. Depuis la création du Régime en 1990, notre taux de rendement net s'établit à 8,1 %.	Notre portefeuille diversifié s'est bien comporté à long terme et favorise la viabilité du Régime.
Nous avons collaboré étroitement avec la SOGP pour élaborer une nouvelle RSA, qui la SOGP mettra en œuvre sur quatre ans.	La Commission adopte de nouvelles stratégies pour diversifier ses sources de rendement et réduire la volatilité.
La SOGP a lancé trois nouveaux fonds axés sur les actions de sociétés fermées et les PMA.	La SOGP a poursuivi la mise en œuvre de son mandat, soit regrouper l'actif de clients multiples pour réaliser des économies d'échelle, permettre l'accès à une gamme variée de placements directeurs et obtenir d'autres avantages.
La SOGP a pris de nouveaux engagements et effectué des investissements dans des actions de sociétés fermées, des biens immobiliers, des titres de créance mondiaux et des biens d'infrastructure.	Ces types d'actifs sont appelés à générer les rendements à long terme nécessaires pour nous permettre de payer les rentes futures.
La SOGP s'est engagée à atteindre la carboneutralité des émissions de GES du portefeuille d'ici 2050 ou plus tôt et a élaboré sa stratégie climatique et son plan d'action climatique.	Le changement climatique présente tant des risques de placement systémique que des occasions. La SOGP tient compte, dans son processus de placement, des répercussions de la transition vers une économie faible en carbone et des conséquences physiques de divers dénouements climatiques.

INVESTISSEMENT RESPONSABLE

À notre avis, les sociétés et les gestionnaires de placements qui tiennent compte de facteurs ESG, dont le changement climatique, sont plus susceptibles d'accroître la valeur pour les actionnaires à long terme.

En fait, l'incapacité de repérer les enjeux ESG et d'y faire échec pourrait nuire au rendement des placements à longue échéance. C'est de plus en plus important pour les participants du RRF que ces facteurs soient pris en compte et intégrés aux décisions de placement prises en leur nom.

La priorité accrue que la Commission a accordée à l'IR a atteint un jalon important en 2021, avec l'approbation d'une nouvelle politique ESG approuvée par le conseil. Ce document directeur articule nos attentes à l'égard des facteurs ESG, prévoit une structure relative à la gouvernance et fait état de notre orientation. Il décrit aussi nos convictions de placement en lien avec les facteurs ESG, y compris le changement climatique.

La Commission évalue régulièrement la performance de la SOGP, y compris ses progrès et activement en matière d'ESG.

Nous reconnaissons que les questions d'ESG, dont le changement climatique, sont importantes pour nos participants et nos autres parties prenantes. La Commission est déterminée à améliorer ses communications aux participants en ce qui concerne sa politique ESG et les activités y afférentes.

Gouvernance relative à l'investissement responsable

En vertu de la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario*, la Commission et les autres administrateurs de régime de retraite sont tenus d'élaborer un EPPP, qui décrit la façon dont les facteurs ESG sont incorporés aux procédures et politiques de placement, le cas échéant.

En vertu de celui de la Commission, les facteurs ESG doivent être intégrés à l'évaluation des titres individuels, des éléments d'actif et des gestionnaires de placement externes.

La Commission a délégué à la SOGP la responsabilité d'examiner tous les facteurs ESG – dont le changement climatique et la DEI – au moment d'effectuer et de gérer les placements.

Dans le cadre du régime de gouvernance, la Commission a adopté une politique ESG, qui a été approuvée en 2021 et décrit la façon dont elle aborde les enjeux ESG, dont le changement climatique.

Nous nous attendons non seulement à ce que la SOGP intègre les facteurs ESG à son processus de placement, mais aussi à ce qu'elle exerce une influence sur les sociétés détenues en échangeant avec elles et en participant aux votes par procuration pour favoriser l'amélioration de leurs pratiques et éviter les placements assortis de facteurs ESG problématiques. En vertu de nos attentes, la SOGP est aussi appelée à se désister de placements quand les sociétés émettrices prennent des mesures insuffisantes pour remédier à ces problèmes.

En 2021, la Commission a retenu un conseiller en ESG pour collaborer à l'égard d'une gamme d'enjeux, dont la création de sa Politique ESG.

Le conseil de la Commission et le comité des placements se renseignent continuellement sur l'ESG et les risques climatiques, passent en revue les progrès réalisés en la matière et se réunissent avec la SOGP pour examiner son rendement et en discuter.

Enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

En tant que détentrice d'actif, la Commission adhère aux Principes pour l'investissement responsable (PRI), initiative parrainée par l'ONU qui l'engage à prôner et à mettre en œuvre ces principes et à présenter chaque des rapports détaillés sur toutes ses activités en matière d'ESG. La Commission a soumis sa première série de données en 2021 en vertu de son obligation en tant que signataire.

En 2021, la Commission a aussi adhéré à l'Association pour l'investissement responsable (AIR) et au 30% Club Canada. L'AIR est une association de l'industrie des placements dont les membres partagent des pratiques optimales et prônent l'IR au sein du marché canadien de l'investissement, alors que le 30% Club Canada encourage les sociétés à atteindre une meilleure diversité des genres au sein de leur conseil et de leur équipe de cadres supérieurs. Ce club vise l'atteinte d'une représentation féminine d'au moins 30 % dans tous les conseils et les équipes de cadres supérieurs mondialement.

De concert avec la SOGP, nous sommes aussi signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion de l'AIR. À ce titre, nous encourageons les sociétés ouvertes canadiennes à sonner la charge à des efforts mondiaux visant à remédier aux iniquités systémiques en favorisant la progression d'initiatives de diversité et d'inclusion et en rehaussant la transparence et la responsabilité. Nous incitons aussi nos propres établissements à favoriser la diversité et l'inclusion parmi leurs membres sous-représentés.

Par ailleurs, en partenariat avec la SOGP, nous avons figuré par les premiers signataires de la récente Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques de l'AIR, qui a été signée par 35 investisseurs institutionnels collectivement responsables d'un actif supérieur à 5,2 billions de dollars. À ce titre, nous allons prendre les mesures concrètes décrites dans ce document pour appuyer l'objectif d'atteindre la carboneutralité à l'échelle mondiale d'ici 2050 ou avant.

Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance au sein de la SOGP

La SOGP s'est dotée d'une politique d'investissement responsable qui tient compte de ses convictions en matière d'ESG et inclut quatre piliers : Intégration, Intendance, Investissements durables et Dépistage. Voici des détails additionnels sur chaque pilier

1) **Intégration** – La SOGP intègre les risques et occasions en matière d'ESG à ses processus de placement dans le but de soutenir et d'améliorer ses analyses et ses décisions de placement. Elle a élaboré des lignes directrices qui décrivent la façon dont les facteurs ESG sont intégrés à toutes les catégories d'actif, dont l'évaluation, la sélection et le suivi de gestionnaires externes.

2) **Intendance** – La SOGP surveille activement les activités des gestionnaires externes et des sociétés en portefeuille à l'égard des facteurs ESG et elle tient un dialogue avec eux à ces sujets. Elle collabore aussi avec des organisations de gestionnaires et d'investisseurs. Comme la DEI peut favoriser la génération d'idées et les résultats, la SOGP encourage l'adoption de pratiques en matière de DEI parmi ses gestionnaires externes et ses sociétés en portefeuille. Ses lignes directrices en matière de votes par procuration font état de ses attentes dans certains domaines prioritaires, dont l'accroissement de la diversité au sein des conseils, l'atténuation des risques climatiques et l'amélioration de la gouvernance en ce qui concerne les risques pour la durabilité.

3) **Investissements durables** – La SOGP investit dans des occasions ESG durables à long terme qui contribuent aux rendements des placements et ont des répercussions positives sur l'environnement et la société

4) **Dépistage** – En 2021, la SOGP a élaboré des lignes directrices pour le dépistage des facteurs ESG, initiative qui visait à faire en sorte que ses décisions de placement concordent avec ses valeurs de base et ses critères de risque. Ces lignes directrices décrivent les placements qui doivent être exclus des portefeuilles, notamment :

   - les entités autorisées en vertu de la *Loi sur les mesures économiques spéciales* du Canada ou de la *Loi sur les Nations Unies*;
   - les entreprises qui participent à la fabrication d'armes controversées, telles que des mines antipersonnel, des munitions à fragmentation et des armes chimiques, biologiques et nucléaires;
   - les entreprises qui fabriquent des armes à feu et des munitions pour armes légères destinées aux marchés civils;
   - les entreprises qui participent à l'exploitation de prisons et de centres de détention à but lucratif; et
   - les entreprises qui participent à la fabrication de produits de tabac.

Changement climatique

Les dirigeants et le conseil d'administration de la Commission reconnaissent l'importance et l'urgence des enjeux environnementaux. Le changement climatique représente une menace sans précédent pour la planète entière.

Au moment d'investir l'actif du Régime, les facteurs environnementaux, dont ceux liés au changement climatique et à la transition vers une économie faible en carbone, représentent des éléments essentiels des décisions. C'est de plus en plus important pour les participants du RRF que ces facteurs soient pris en compte et intégrés aux décisions de placement prises en leur nom.

La Commission et la SOGP figurent parmi les premiers signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur le changement climatique de l'AIR. Nous reconnaissons que le changement climatique représente une importante menace à la croissance et à la prospérité à long terme, et il y a un besoin urgence d'accélérer la transition vers la carboneutralité de l'économie. Une telle transition exige une diminution des émissions de carbone dans tous les secteurs. La SOGP a également figuré parmi les participants fondateurs d'Engagement climatique Canada, qui a pour but d'inciter les investisseurs et les entreprises à collaborer envers la carboneutralité économique.

La SOGP a élaboré une stratégie climatique et un Plan d'action climatique pour l'aider à atteindre la carboneutralité de ses placements d'ici 2050. Au nom de ses clients, dont la Commission, elle est en train de calculer des données de base en matière d'émissions, qui devraient être publiées en 2022, année pendant laquelle elle s'est aussi engagée à dévoiler des risques climatiques conformes aux recommandations de la *Task Force on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD).

La Commission et la SOGP sont d'avis qu'un dialogue avec les entreprises et les décisionnaires représente une stratégie plus efficace et durable pour favoriser la valeur et, en fin de compte, des changements concrets. La SOGP est déterminée à utiliser son influence et son envergure auprès des gestionnaires et de ses collaborateurs pour prôner des investissements, des politiques et des règlements axés sur la carboneutralité.

Voici certaines des activités réalisées en 2021 qui reflètent l'engagement de la SOGP envers la progression de la stratégie climatique :

- la SOGP a entamé la transformation de Pulse Clean Energy (anciennement Green Frog Power Ltd.), acquisition effectuée en 2021, en une plateforme d'énergie propre. L'une des premières mesures a consisté dans le remplacement du diesel dans les génératrices par du biodiesel dans le but de réduire les émissions de GES et les dommages environnementaux;
- la SOGP a effectué un investissement considérable dans le Fonds de transition mondiale Brookfield, l'un des principaux fonds dont les placements sont axés sur la transition mondiale vers la carboneutralité; et
- la SOGP a collaboré étroitement avec une société énergétique pour l'aider à élaborer un plan d'affaires aligné sur l'Accord de Paris, lequel vise la carboneutralité d'ici 2050 et une réduction des émissions de 50 % d'ici 2025, par rapport aux données de base de 2019. La SOGP a également voté en faveur de la résolution de cette société, qui visait la production entière d'électricité à l'aide de sources renouvelables et que cette dernière a adoptée en fin de compte.

Nous reconnaissons que la transition vers la carboneutralité exigera une transformation majeure de la part des secteurs et des industries. Nous encourageons toutes les entreprises et les parties prenantes à opérer une transition juste qui ne laisse pas pour compte les travailleurs ni les collectivités. Nous prônons aussi une transition fondée sur des perspectives qui favorisent des occasions économiques pour les personnes autochtones et qui encouragent des pratiques conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Risques climatiques

La Commission reconnaît le besoin urgent de remédier au changement climatique pour appuyer sa mission d'offrir une sécurité de la retraite durable à tous les participants du RRF.

Les risques et les répercussions du changement climatique sur les marchés, régions, communautés et investissements sont complexes, dynamiques et incertains. La valeur des actifs financiers pourrait être touchée par les effets physiques du changement climatique (appelés « risques physiques ») et par les rajustements requis pour viser la carboneutralité (appelés « risques transitionnels »). Il y aura aussi des occasions d'investir dans un éventail de titres et de sociétés à mesure que le monde opère cette transition et conçoit des solutions climatiques.

Comme nous l'avons mentionné plus tôt, la Commission a adopté une Politique ESG, dont une partie importante porte sur l'atténuation des risques climatiques à l'aide des activités de placement. Par exemple, elle fait état des attentes de la Commission à l'égard de la progression et des réalisations de la SOGP vers la carboneutralité, ainsi que sa progression vers l'élaboration d'un rapport détaillé sur les recommandations de la TCFD.

La SOGP s'est engagée à dialogue avec les gestionnaires et avec ses collaborateurs pour prôner des investissements, des politiques et des règlements axés sur la carboneutralité. Les lignes directrices relatives aux votes par procuration de la SOGP décrivent les attentes de cette dernière, ainsi que ses principes relatifs au changement climatique.

La SOGP a également adhéré à la *Paris Aligned Investment Initiative* (PAII) et s'est engagée à établir des cibles pour la réduction des émissions et l'augmentation des placements dans des solutions climatiques, ce qui est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris, qui vise à limiter l'élévation de la température à 1,5°C.

La SOGP adhère à une stratégie climatique en quatre volets, soit :

- **Déploiement des capitaux :** investir dans des occasions favorables au climat et à la transition vers la carboneutralité, en donnant priorité aux placements axés sur des émissions faibles;
- **Propriété de l'actif :** appuyer les actions conjointes de l'industrie sur le changement climatique et sur l'élaboration d'une stratégie qui établit des attentes et exigences claires envers les gestionnaires de placement et les équipes de gestion;
- **Gestion des portefeuilles :** évaluer les risques et les occasions en matière de climat pendant le processus de diligence raisonnable. La SOGP a également procédé à une analyse des scénarios et est en voie d'établir des données de base pour les émissions de ses portefeuilles, ainsi que les émissions opérationnelles; et
- **Mécanismes de sécurité :** établir des limites pour les secteurs à émissions élevées afin de minimiser l'exposition des portefeuilles à des placements incompatibles avec la carboneutralité, tout en appuyant les sociétés dotées d'un parcours de transition bien établi.

Approche complémentaire à l'investissement responsable

Commission	SOGP
Notre EPPP décrit nos convictions de placement en matière d'ESG et délègue à la SOGP la responsabilité de tenir compte de tous les facteurs ESG au moment de gérer les placements. La Commission surveille activement le déroulement de ces activités.	La SOGP tient compte de facteurs ESG au moment d'effectuer des placements en notre nom et produit des rapports régulièrement au sujet de ces activités d'IR.
Le conseil de la Commission a approuvé une nouvelle Politique ESG en 2021. Cette politique fait état de l'approche de la Commission à l'égard des enjeux ESG, dont le changement climatique, et ses attentes à l'égard de la progression de la SOGP envers ces enjeux.	La SOGP adhère à une politique d'investissement responsable et à une stratégie climatique. Elle dialogue directement avec les entreprises et avec ses pairs pour encourager un meilleur rendement à l'égard des facteurs ESG et une diversité accrue au sein des conseils d'administration.
En tant que détentrice d'actif, la Commission adhère aux Principes pour l'investissement responsable (PRI) de l'ONU. Nous avons accès à des ressources mondiales, à un réseau d'homologues et à des pratiques optimales.	En tant que gestionnaire d'actif, la SOGP adhère aussi aux PRI. Les PRI sont un important forum permettant la collaboration avec d'autres investisseurs mondialement.

Commission	SOGP
La Commission figure parmi les premiers signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur le changement climatique de l'AIR.	La SOGP est aussi l'un des premiers signataires de la Déclaration des investisseurs canadiens sur le changement climatique de l'AIR. La SOGP a élaboré une stratégie climatique et un Plan d'action climatique pour l'aider à atteindre la carboneutralité de ses placements d'ici 2050 ou plus tôt. La SOGP est en train de calculer des données de base en matière d'émissions et s'est engagée à publier des renseignements financiers détaillés en ce qui concerne les émissions.
La Commission est d'avis qu'un dialogue avec les entreprises et les décisionnaires représente une stratégie plus efficace et durable pour favoriser la valeur et, en fin de compte, des changements concrets.	La SOGP, au nom de ses clients, est déterminée à utiliser son influence et son envergure auprès des gestionnaires et de ses collaborateurs pour prôner des investissements, des politiques et des règlements axés sur la carboneutralité.

VOTES PAR PROCURATION

La Commission considère les votes par procuration comme un outil important pour encourager les sociétés à dévoiler des renseignements suffisants à leurs actionnaires concernant les facteurs, politiques et initiatives en matière d'ESG. Lors des assemblées d'actionnaires, les votes par procuration permettent aux investisseurs d'exprimer leur opinion au conseil d'administration et aux dirigeants des entreprises publiques.

La SOGP, au nom de la Commission, exerce ses droits de vote pour tous les titres détenus par cette dernière, conformément aux Lignes directrices en matière de votes par procuration et de la politique d'investissement responsable. La SOGP fait part des résultats des votes par procuration à la Commission.

En 2021, la SOGP a publié de nouvelles Lignes directrices relatives aux votes par procuration, qui ont été considérablement modifiées pour tenir compte des attentes accrues en matière de changement climatique et de DEI. Par exemple :

- La SOGP s'attend à ce que les entreprises s'engagent envers la carboneutralité d'ici 2050 ou plus tôt, établissent des cibles fondées sur la science en matière pour réduire les émissions et dévoilent des renseignements climatiques conformes aux recommandations de la TCFD.
- La SOGP s'attend à une représentation féminine d'au moins 30 % au sein des conseils d'administration, ce qui cadre avec l'objectif du 30% Club Canada, soit une représentation féminine d'au moins 30 % d'ici 2022.

En 2021, la SOGP a voté au nom de la Commission lors de 1 956 réunions d'entreprises publiques dans 54 marchés. Au nom de la Commission, elle a voté contre les recommandations des dirigeants à l'égard de 9 % des points à l'ordre du jour des assemblées d'actionnaires. Ces points portaient, notamment, sur l'élection d'administrateurs et de conseillers et la rémunération des dirigeants. La SOGP a appuyé 323 propositions d'actionnaires liées, notamment, à la divulgation des risques climatiques, à la diversité, à l'évaluation des risques aux droits de la personne et à l'efficacité des conseils.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

En 2021, notre rendement sur un an (déduction faite des frais de gestion externe et de garde et des frais d'exploitation de la Commission) s'est établi à 9,4 %. Ces résultats découlent principalement du rendement des actions canadiennes et mondiales et de celles de société fermées. Cela dit, la performance faible à moyen terme et le rendement des titres à revenu fixe à long terme les ont partiellement neutralisés.

En 2021, le rendement du portefeuille a aussi devancé son taux d'actualisation, soit le rendement à long terme, qui est requis, selon la détermination de par l'actuaire du Régime, pour assurer la santé financière de ce dernier.

TAUX DE RENDEMENT

Les taux annuels composés nets, sur un an, cinq ans et dix ans et depuis sa création, des placements de la Commission, pour la période terminée le 31 décembre 2021, se présentent comme suit :

	1 an	5 ans	10 ans	Depuis 1990
Rendement total de la caisse de retraite	9,4 %	7,6 %	8,2 %	8,1 %
Rendement cible	7,8 %	7,7 %	7,8 %	7,9 %

Remarque : Les rendements totaux de la caisse de retraite figurent déduction faite de tous les frais d'administration et frais de gestion des placements.

Comme les rentes s'accumulent et sont versées sur plusieurs décennies, les régimes de retraite doivent adopter une perspective à long terme. Puisque le RRF est bien établi, son appétit pour le risque est inférieur à celui d'autres régimes de retraite. Notre approche de placement (mise en œuvre par la SOGP) privilégie la préservation du capital. Notre objectif consiste à dégager des rendements stables à long terme, le tout en respectant des risques acceptables, en limitant les risques non récompensés, en réduisant le risque total, en utilisant des recherches fondamentales et des analyses pour prendre des décisions de placement et en repérant des occasions de placement diversifiées à même de dégager des liquidités prévisibles.

Sur une période de dix ans, notre rendement annualisé composé de 8,2 % excède de 0,4 % celui de l'indice de référence.

Rendement des catégories d'actif et indices de référence

Le rendement global de toutes les catégories détermine celui du Régime.

Vous trouverez à la page suivante une comparaison entre les rendements de 2020 et 2021. Les taux de rendement sont calculés déduction faite des frais des placements privés et avant les frais de gestion externe des placements dans les marchés publics, y compris les frais de gestion de la SOGP, les frais de garde ainsi que toutes les dépenses d'exploitation interne de la Commission. Ces frais, coûts et dépenses totalisaient 0,55 % en 2021, comparativement à 0,50 % en 2020.

Les indices de référence, qui sont définis dans la politique de placement de la SOGP, nous permettent de déterminer la valeur ajoutée de la gestion active des placements.

		2021		2020	
Catégories d'actifs	Indice de référence	**Taux obtenu**	**Indice de référence**	Taux obtenu	Indice de référence
Espèces et quasi-espèces	Indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours	**0,4 %**	**0,2 %**	1,4 %	0,9 %
Oblig. d'État à moyen terme	Indice des obl. d'État can. à moyen terme FTSE	**-2,9 %**	**-3,1 %**	9,7 %	9,7 %
Oblig. d'État à long terme	Indice des obl. d'État can. à long terme FTSE	**-4,9 %**	**-5,1 %**	12,2 %	12,1 %
Oblig. liées à l'inflation	Indice sur mesure	**3,8 %**	**3,7 %**	10,6 %	12,1 %
Titres d'emprunt mondiaux	Indice sur mesure	**5,7 %**	**1,4 %**	12,6 %	6,1 %
Actions canadiennes	Indice composé S&P/TSX	**25,0 %**	**25,1 %**	2,9 %	5,6 %
Actions mondiales	($CA)	**21,5 %**	**20,6 %**	16,5 %	13,9 %
Actions des marchés émergents	Indice marchés émergents MSCI ($CA)	**0,3 %**	**-3,4 %**	17,0 %	16,2 %
Placements alternatifs publics	Indice sur mesure	**-0,4 %**	**-3,5 %**	9,2 %	10,2 %
Biens immobiliers	Indice sur mesure	**12,9 %**	**5,8 %**	-19,2 %	-10,1 %
Infrastructures	Indice sur mesure	**12,4 %**	**21,7 %**	6,4 %	-10,1 %
Actions de sociétés fermées	Indice sur mesure	**20,9 %**	**14,8 %**	36,0 %	9,3 %

Placements à revenu fixe

Titres d'État à revenu fixe – Nous investissons dans des titres à revenu fixe pour diversifier le portefeuille global du Régime et détenons principalement des titres à revenu fixe d'États pour favoriser sa liquidité et faire contrepoids à la variation de la valeur de son passif. En 2021, le portefeuille de titres à revenu fixe d'État, qui renferme des obligations nominales et des obligations liées à l'inflation, a dégagé un rendement de -2,9 % pour les titres à moyen terme (9,7 % en 2020), de -4,9 % pour les titres à long terme (12,2 %) et de 3,8 % pour les obligations liées à l'inflation (10,6 % en 2020). À la fin de l'année 2020, sa valeur marchande s'élevait à 7,0 milliards de dollars, contre 6,6 milliards de dollars au terme de 2020.

Titres d'emprunt mondiaux – Ces titres sont détenus dans un portefeuille diversifié mondialement de valeurs mobilières issues des marchés publics et privés. Ces placements accordent à la Commission la possibilité de profiter des occasions qu'offre le marché, tout en lui permettant d'être exposée à un vaste éventail de stratégies de crédit. En 2021, le portefeuille de titres d'emprunt mondiaux a obtenu un rendement de 5,7 %, avec couverture des devises (12,6 % en 2020), et affichait une valeur marchande de 2,8 milliards de dollars à la fin de l'exercice (1,8 milliard de dollars en 2020).

La SOGP a effectué des placements notables dans les titres d'emprunt mondiaux pendant l'année, dont :

- un placement auprès d'Antares Capital LP qui forme la base de la composante de prêts directs de sa stratégie de crédit mondiale. La SOGP vise à bâtir un portefeuille diversifié de prêts garantis par les promoteurs au sein du marché intermédiaire en ciblant principalement les emprunteurs américains et canadiens; et
- un engagement avec un nouveau partenaire stratégique, Ares Management Corporation, qui lui permettra d'accéder promptement à un portefeuille de titres de créance géré activement, diversifié et multi-stratégiques. Ce partenariat lui permettra d'établir une exposition à un éventail de segments des marchés du crédit publics et privés.

Actions de sociétés ouvertes

Nous investissons dans des actions de sociétés ouvertes pour favoriser les rendements à long terme. En effet, celles-ci sont appelées à dégager des rendements plus élevés que l'indice de référence de la caisse de retraite à longue échéance. Ce portefeuille se compose principalement des trois segments suivants, dont la valeur marchande tient compte des positions connexes dans des produits dérivés :

- le **portefeuille d'actions canadiennes**, qui a enregistré un rendement de 25,0 % en 2021, comparativement à un gain de 2,9 % en 2020. À la fin de l'année 2021, sa valeur marchande s'élevait à 1,9 milliard de dollars, contre 3,4 milliards de dollars au terme de 2020;
- le **portefeuille d'actions mondiales**, qui a dégagé un rendement de 21,5 % en 2021, comparativement à 16,5 % en 2020. Au 31 décembre 2021, sa valeur marchande s'établissait à 5,3 milliards de dollars, par rapport à 5,1 milliards de dollars un an plus tôt; et
- le **portefeuille d'actions des marchés émergents**, qui a gagné 0,3 % en 2021, comparativement à un rendement de 17,0 % en 2020. Au 31 décembre 2021, sa valeur marchande s'élevait à 3,6 milliards de dollars, contre 4,4 milliards de dollars au terme de 2020.

En 2021, la performance des actions de sociétés ouvertes de la Commission s'explique par la vigueur relative (soit par rapport à l'indice de référence applicable) du portefeuille d'actions de marchés émergents, qui a devancé celui de son indice de référence de 372 points de base, et du portefeuille d'actions mondiales, qui a surpassé son point de repère de 87 points de base. Pendant l'année, le portefeuille d'actions mondiales a enregistré les meilleurs rendements en termes absolus, rendements qui ont été conformes à ceux de son indice de référence.

Placements alternatifs publics (PAP)

Jusqu'à 2021, la caisse de retraite détenait des placements négligeables dans les PAP, qui étaient gérés en vertu d'une stratégie de placement simple. Toutefois, en vertu de la nouvelle RSA, une proportion considérable de l'actif est affectée aux PAP, dont la composante initiale a été investie à la fin de 2021.

La nouvelle stratégie relative aux PAP, qui est gérée plus activement par la SOGP, permet à cette dernière d'établir une exposition dans une gamme de primes de risque alternatives et de mandats de placement actifs qui présentent une faible corrélation avec les actions des marchés publics. Le rendement de -0,4 % indiqué dans le tableau ci-dessus ne reflète qu'une courte période de placement pour la stratégie activement gérée. À la fin de l'année, la valeur marchande du portefeuille de PAP s'élevait à 1,1 milliard de dollars.

Immobilier

Le Régime investi dans les actifs immobiliers afin d'obtenir une source abondante de liquidités, des rendements relativement stables et une protection partielle contre l'inflation. Ces caractéristiques sont bien appariées au passif à long terme du Régime.

Le portefeuille immobilier de la Commission se compose des éléments suivants :

- placements directs et indirects dans des immeubles de bureau et de détail canadiens de qualité;
- des placements directs et indirects dans des propriétés immobilières internationales; et
- un placement modeste dans des prêts hypothécaires.

Les résultats du portefeuille immobilier sont présentés déduction faite de tout financement. Par le passé, l'émission d'obligations privées avait permis à la Commission de financer l'ajout d'actifs immobiliers de premier ordre à son portefeuille dans le but de générer des flux de trésorerie. Le portefeuille immobilier a obtenu un rendement de 12,9 % en 2021, avec couverture des devises, contre un rendement négatif de -19,2 % en 2020.

En 2021, bien que l'immobilier de détail ait continué d'être touché par les fermetures et les limites de capacité, les évaluations se sont stabilisées. Le portefeuille d'immobilier de bureau de la Commission, qui renferme surtout des biens de qualité supérieure de Toronto et de Vancouver, s'est amélioré par rapport à l'année précédente. Les récents investissements dans les secteurs de l'immobilier industriel et résidentiel multifamilial se sont bien comportés en 2021. Dans l'ensemble, les rendements du portefeuille ont principalement découlé de la hausse des évaluations dans de nouveaux placements stratégiques. Cela dit, le revenu inférieur aux prévisions des actifs de détail a partiellement neutralisé ces gains.

Au 31 décembre 2021, les placements immobiliers représentaient 15,1 % du portefeuille total de placements de la Commission, comparativement à 13,2 % en 2020. À la fin de l'année, la Commission détenait des engagements visant l'acquisition de fonds immobiliers et de placements conjoints de l'ordre de 1,7 milliard de dollars, comparativement à environ 1,6 milliard de dollars un an auparavant.

À la fin de 2021, la valeur marchande du portefeuille immobilier, déduction faite de la valeur marchande des obligations émises par la Commission pour financer une partie du coût des immeubles de location canadiens acquis depuis 2012, s'élevait à 5,1 milliards de dollars, comparativement à 4,1 milliards de dollars un an auparavant.

La SOGP a conclu un engagement dans le *Breakthrough Life Sciences Property Fund*, qui vise à élaborer et assembler un portefeuille de propriétés de catégorie A du domaine des sciences de la vie dans les principaux centres technologiques des États-Unis. Le premier investissement du portefeuille consiste dans le développement proposé du *Enterprise Research Campus* à l'Université Harvard de Boston.

Infrastructures

Le portefeuille d'infrastructures de la Commission regroupe principalement des placements dans des actifs offrant un service essentiel dans les régions qu'ils desservent, comme dans les télécommunications, le transport et les services aux collectivités. Les actifs d'infrastructure sont avantageux parce qu'ils représentent une source de liquidités prévisible et régulière durant les périodes de volatilité des marchés, ainsi qu'une certaine protection contre l'inflation. À long terme, ces caractéristiques sont bien appariées au passif du Régime.

Ce portefeuille est diversifié en fonction des sources de revenus, des régions et des industries. En notre nom, la SOGP investit directement dans l'infrastructure, de concert avec des fonds axés sur l'infrastructure ou des partenaires stratégiques, et par l'intermédiaire de gestionnaires externes.

Sur une base de couverture des devises, le portefeuille a dégagé un rendement de 12,4 % en 2021 (contre 6,4 % en 2020). Il a généré un revenu de 228 millions de dollars pendant l'année, et affichait une valeur marchande de 2,8 milliards de dollars à la fin de cette dernière, en hausse comparativement à 2,6 milliards de dollars au terme de 2020.

Le rendement sur un an découle de la performance positive de nombreux secteurs, notamment la forte reprise des placements issus des secteurs de l'énergie et du transport.

Parmi les nouveaux placements notables pendant l'année, citons l'acquisition de Pulse Clean Energy (auparavant Green Frog Power Ltd.), important promoteur, détenteur et exploitant de projets de production électrique flexibles et de stockage au Royaume-Uni. Cette acquisition reflète l'engagement de la SOGP envers la transition vers une économie faible en carbone. Celle-ci a également été l'un des premiers investisseurs dans le Fonds de transition mondiale Brookfield, qui cible la transition mondiale vers la carboneutralité. Ce fonds vise à multiplier les sources d'énergie propre et à investir des capitaux pour inciter les grands émetteurs de carbone à aligner leurs activités sur l'Accorde de Paris.

Actions de sociétés fermées

Les actions de sociétés fermées consistent dans des titres qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs. Elles tirent surtout leur rendement de l'appréciation du capital à moyen et à long terme. Comme elles ne sont pas aussi liquides que les actions de sociétés ouvertes, elles sont appelées à dégager un rendement supérieur pour contrebalancer le risque de liquidité accru. Étant donné l'horizon de placement à long terme de la Commission, les actions de sociétés fermées sont une importante source de diversification.

En 2021, notre portefeuille d'actions de sociétés fermées a obtenu un rendement de 20,9 %, comparativement à 36 % en 2020. Il affichait une valeur de 3,5 milliards de dollars à la fin de l'exercice, comparativement à 2,5 milliards de dollars à la fin de 2020.

La croissance du portefeuille pendant l'année est principalement attribuable aux apports de capital nets et à l'augmentation de la juste valeur marchande, qui ont contrebalancé les mouvements défavorables des devises.

Pendant l'année, la SOGP a réalisé un certain nombre de transactions directes dans des actions de sociétés fermées et a pris des engagements envers des fonds d'actions de sociétés fermées. Elle a notamment :

- effectué huit nouveaux co-investissements ou placements directs, dont le plus important consiste dans un placement direct avec Kohlberg and Company LLC (Kohlberg) pour acquérir OB Hospitalist Group, principal groupe hospitalier voué aux soins obstétriques aux États-Unis;

- pris en un engagement envers la plateforme d'actions de sociétés fermées nord-américaines de KKR, qui vise principalement à établir une participation majoritaire dans des sociétés à forte capitalisation du marché moyen supérieur, dans des sociétés à forte capitalisation et dans le renforcement des plateformes, ainsi que dans des actions de croissance des secteurs des produits industriels, de la technologie, des médias, des télécommunications, des produits de consommation, des soins de santé et des services financiers;
- pris un engagement envers Ardian, l'un des principaux gestionnaires de fonds d'actions de sociétés fermées de l'Europe. Établie en France, cette société est aussi un chef de file dans le domaine des investissements durables. Le fonds de rachats d'Ardian établit des participations majoritaires dans des sociétés européennes du marché moyen supérieur qui œuvrent dans les domaines des soins de santé, de l'alimentation, de la technologie et des services. La SOGP a aussi effectué deux investissements avec Ardian en 2021; et
- pris un engagement envers GI Partners, société nord-américaine de capitaux privés du marché moyen supérieur qui vise à établir des participations majoritaires dans les secteurs des soins de santé, de l'infrastructure des TI, des services et des logiciels. La SOGP a aussi participé avec GI à l'acquisition de Valet Living, qui fournit des services d'aménagement à des immeubles multifamiliaux aux États-Unis; a pris un engagement envers Peloton, société canadienne de capitaux privés qui vise à établir des participations majoritaires et minoritaires dans des entreprises nord-américaines du marché moyen supérieur nord-américain qui œuvrent dans les domaines des services financiers, des soins de santé et de la consommation.

Gestion du risque de placement

Un cadre législatif, réglementaire et contractuel soigneusement négocié fait clairement état des tâches, responsabilités et obligations de la SOGP envers la Commission, ainsi que des droits de cette dernière en matière de gouvernance et de placement. En vertu de ce cadre, la Commission détermine la stratégie de placement et la SOGP la met en œuvre.

En vertu de notre entente avec la SOGP, celle-ci gérera le risque de placement et d'entreprise conformément aux normes de prudence et aux pratiques optimales établies par la *Loi sur les régimes de retraite de l'Ontario* à l'intention des gestionnaires du secteur public canadien.

La gestion du risque de placement est donc intégrée aux activités d'investissement et au processus décisionnel de la SOGP, et supervisée par son chef des placements et son chef de la gestion des risques. Le chef de la gestion des risques est appelé à faire preuve d'un leadership solide et indépendant au sein de la SOGP et à superviser les activités de gestion des risques de placement et d'entreprise, ce qui inclut la modélisation des risques et les systèmes de gestion, ainsi que les recherches axées sur les risques.

Le chef des placements et les membres du comité des placements de la Commission tiennent des dialogues réguliers avec la SOGP au sujet les risques de placement qui touchent son portefeuille. Il s'agit tant des risques traditionnels (taux d'intérêt, liquidité, crédit) que des principaux risques ESG, y compris ceux liés au climat.

Perspectives de placement

Depuis plusieurs années, nous exprimons nos réserves à l'égard de notre capacité de continuer d'enregistrer des résultats de placement vigoureux compte tenu du fait que les évaluations sont déjà élevées par rapport aux normes antérieures. Bien que l'année 2021 ait produit des résultats robustes dans l'ensemble, nous maintenons notre attitude prudente au sujet des perspectives des marchés financiers.

Au début de 2022, les marchés des actions ont commencé à régresser en prévision d'une majoration des taux d'intérêt et en réponse à l'invasion de l'Ukraine par la Russie. La Commission s'inquiète principalement de certains enjeux, dont la conjoncture haussière des taux d'intérêt, l'inflation potentiellement galopante pendant une longue période, les évaluations élevées de certains actifs, dont les actions, la réaction à la crise du climat et la situation géopolitique, surtout en Europe de l'Est et entre les États-Unis et la Chine.

La variation des taux d'intérêt et de l'inflation a tant des répercussions sur l'actif de la caisse de retraite que sur la façon d'en déterminer le passif. Par exemple, lorsque les taux d'intérêt sont haussiers, le Régime enregistre généralement un rendement inférieur, voire négatif, sur ses placements à revenu fixe. En revanche, cette situation se traduit aussi généralement par une diminution des coûts liés au passif du Régime.

Cela dit, les autres enjeux décrits ci-dessus sont plus susceptibles de poser des problèmes, pour l'actif du Régime, qui ne seront pas neutralisés par une variation du passif. Nous persistons à croire qu'un portefeuille bien diversifié représente la meilleure façon de faire échec aux baisses possibles. C'est l'une des raisons pour lesquelles la nouvelle RSA de la Commission comporte maintenant une composante axée sur les PAP, dont le rendement a tendance à afficher une faible corrélation avec ceux des marchés publics.

À long terme, le portefeuille de placements de la Commission affiche un rendement robuste de 8,2 % sur 10 ans, composé sur une base annuelle.

Notre gestionnaire de placement, la SOGP, surveille la conjoncture de près et planifie en fonction d'un éventail de scénarios économiques et boursiers différents.

EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

Nous croyons que le respect de nos engagements va au-delà du versement des rentes et du traitement des opérations. Peu importe ce qui se passe dans le monde, nous offrons à nos 93 100 participants les renseignements, les services et les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses en fonction de leurs besoins financiers particuliers et de leurs objectifs de retraite.

Malgré la persistance de la pandémie de COVID-19 et l'émergence de variants en 2021, nous avons été en mesure d'enregistrer des résultats robustes. Il a été essentiel de maintenir la continuité des services destinés aux participants, tout en veillant à la sécurité de nos employés et de nos clients. Nos employés ont continué de travailler de la maison, fournissant leurs services par téléphone, courriel, visioconférence et courrier. Les paiements de rente ont été effectués à temps, et nous avons lancé un nouveau portail destiné aux participants, lequel a pour effet d'améliorer considérablement leur expérience en ligne, tout en leur offrant une cybersécurité accrue.

Notre classement de la part de CEM, importante organisation d'analyses comparatives des régimes de retraite mondiaux, témoigne de l'engagement et des efforts de notre équipe. Même si celle-ci travaillait de la maison depuis près de deux ans et devait composer avec une demande croissante de ses services, elle s'est acquittée admirablement de ses fonctions et a mérité un classement élevé.

Dans l'ensemble, notre taux de satisfaction de la clientèle, qui est déterminé par une entreprise de sondages indépendante externe, est demeuré très élevé à 8,8 sur 10, même taux que l'an dernier. Il s'agit là d'un résultat remarquable compte tenu des initiatives additionnelles liées à la législation, à la conformité et à la modernisation qui ont été mises en œuvre, de l'arrivée de nouveaux participants et du fait que nous avons recruté et accueilli de nouveaux employés tout au long de l'année. Nous sommes reconnaissants du fait que, malgré le stress causé par la COVID-19, la Commission s'est attachée à maintenir l'excellence de ses services et à répondre aux besoins de ses clients.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Obtenu un pointage total de 87 sur 100 de CEM Benchmarking pour l'excellence de nos services à la clientèle et en matière d'administration des rentes, ce qui nous a mérité le premier rang parmi les régimes de retraite canadiens (nous occupions le deuxième rang en 2020) et le cinquième mondialement.	Notre organisation est régulièrement reconnue comme un chef de file mondial en matière de service, tout en exploitant et gérant efficacement un Régime plus complexe que celui de nombreux de nos homologues.
Lancé, sur un portail modernisé sur une nouvelle plateforme Web qui rehausse l'accessibilité, la sécurité en ligne et les options de service pour les participants.	En améliorant les services numériques et en ligne pour les participants, nous permettons à ces derniers d'accéder en toute commodité aux renseignements, aux outils et aux services dont ils ont besoin pour prendre des décisions judicieuses pour la retraite.
Rencontré virtuellement 3 782 participants dans le cadre de séances consultatives pour les aider à explorer des décisions de retraite déterminantes.	Malgré la pandémie, nous avons continué de fournir aux participants des conseils professionnels et impartiaux qui les aident à comprendre la façon dont leur rente s'intègre à leur situation financière globale.
Le taux de satisfaction à l'égard de nos services consultatifs est demeuré élevé à 8,8 sur 10.	Notre modèle de services consultatifs nous distingue des autres régimes de retraite, et nos participants sont conscients de la valeur ajoutée que nous offrons.
Répondu en moins de 30 secondes à 98 % des appels de clients au service à la clientèle. Géré une hausse de 57 % des transactions liées à la retraite et de 35 % des services aux retraités.	Nous sommes déterminés à continuer d'offrir un service de premier ordre aux participants, même avec la croissance de leurs effectifs.
Obtenu un taux de satisfaction de 8,5 sur 10 dans le cadre d'un sondage à l'intention des employeurs participants, comparativement à 8,7 en 2020.	Nos partenariats solides avec les employeurs veillent à ce que nous ayons sous la main les renseignements et les données nécessaires pour fournir un excellent service aux participants.

Service à la clientèle

À la Commission, nous sommes fiers de fournir un service exceptionnel à nos clients, et ce, à un coût raisonnable. Nous offrons un éventail de services proactifs pour les appuyer quand leur vie personnelle ou professionnelle subit des changements, ainsi que des services consultatifs qui sont adaptés à la situation financière particulière de chaque personne et à ses circonstances de retraite.

En plus de leur fournir aux participants des renseignements et des conseils pour les aider à prendre des décisions, et de traiter des transactions, telles que des rachats de services passés et des départs à la retraite, nos employés ont participé à de nombreuses initiatives exceptionnelles en 2021.

Nous avons fourni le premier relevé annuel de retraite aux juges provinciaux dans le cadre de nos responsabilités de tiers administrateurs du Régime de retraite des juges provinciaux. Ce relevé les aide à mieux comprendre leurs droits à pension et, ainsi, à mieux planifier en vue de la retraite.

Pendant l'année, la Commission s'est affairée à convertir le Compte de prestations supplémentaires du secteur public en Convention de retraite, laquelle a pris effet le 1er janvier 2022. Cela a pour effet d'aligner le RRF sur les autres principaux régimes de retraite, améliore la portabilité de la rente et permet aux participants de déduire leurs cotisations au cours de l'année de leur versement. La Commission sera l'administratrice de la Convention de retraite et fiduciaire de sa caisse de fiducie.

Nous avons continué de prendre de l'expansion en intégrant d'autres régimes de retraite du secteur public, comme ceux d'Agricorp et de Santé Ontario, dont nous avons accueilli les participants. Agricorp est un organisme gouvernemental provincial qui offre des programmes et services de gestion des risques aux producteurs agricoles de l'Ontario. Pour sa part, Santé Ontario est un organisme gouvernemental établi en 2019 pour coordonner les activités des partenaires à l'étendue du système de santé, superviser la prestation de soins de santé et renforcer les capacités du système. La Commission a intégré sans anicroche les employés d'Agricorp au Régime en date du 1er mai 2021, ce qui témoigne du travail ardu et de l'expérience croissante de notre équipe. Nous avons aussi élaboré le processus d'intégration des employés de Santé Ontario, qui ont adhéré au RRF en date du 1er janvier 2022. L'ajout de nouveaux participants aide la Commission à préserver, voire améliorer, les caractéristiques démographiques du Régime et à réduire les redondances en matière d'administration.

Nous évaluons notre service en fonction de deux indicateurs clés : le pointage et le rang obtenus auprès de CEM Benchmarking et le pointage de notre sondage en matière de satisfaction des clients. Selon ces deux indicateurs, nous continuons d'offrir un service remarquable, malgré les difficultés persistantes causées par la pandémie.

- CEM nous a accordé un pointage de 87/100, comparativement à 90/100 l'an dernier. Ce pointage nous vaut le premier rang parmi nos homologues canadiens et le cinquième parmi les régimes de retraite mondiaux qui prennent part au sondage de CEM.
- Notre taux de satisfaction de la clientèle global, qui est déterminé par une entreprise de sondages indépendante externe, est demeuré stable à 8,8/10. Notre taux de satisfaction des employeurs s'est élevé à 8,5, comparativement à 8,7 en 2020.

Nous avons observé des variations dans la demande de divers types de transactions en 2021. Par exemple, nous avons géré une hausse de 57 % des transactions d'adhésion, de 15 % des demandes d'estimations de rente et de 35 % des transferts d'un régime à un autre. Les services aux rentiers et les transactions relatives aux cessations d'emploi et aux retraites ont tous regagné des niveaux normaux en 2021. Notre volume total d'appels a grimpé de 7 % par rapport à 2020, ce qui représente le volume le plus élevé depuis 2017, situation sans doute attribuable au taux d'engagement accru des clients envers le nouveau portail. Nous avons continué de traiter rapidement les appels des clients, répondant à 98 pour cent d'entre eux en moins de 30 secondes.

SERVICES CONSULTATIFS

À la Commission, nous croyons fermement dans l'importance des connaissances relatives aux finances et à la retraite. C'est pourquoi nous offrons des services consultatifs à nos participants depuis 2015. Ceux-ci prisent grandement ces services, comme en témoigne la demande croissante de rencontres avec nos conseillers, qui représentent aussi des avantages incitatifs de taille pour les employés provinciaux actuels et éventuels.

Notre régime demeure le seul régime de retraite à prestations déterminées qui emploie à l'interne des experts détenant la désignation de planificateur financier agréé (PFA). Nos conseillers aident les participants à prendre des décisions judicieuses concernant leur rente. En 2021, ils ont aidé plus de 3 700 participants à comprendre le lien entre leurs décisions de retraite et leur situation financière et personnelle globale. La demande manifestée à nos services consultatifs a augmenté de 11 % par rapport à 2020.

Les commentaires des participants qui ont fait appel à nos services et outils consultatifs demeurent majoritairement positifs : près de deux tiers d'entre eux (69 %) ont continué d'accorder une note de 9 ou 10 sur 10 à leur expérience avec un conseiller de la Commission et 77 % d'entre eux ont affirmé que leur conseiller leur avait fourni des renseignements auxquels ils n'avaient pas pensé.

De plus, certains membres de Centre de services à la clientèle détiennent la désignation de *Registered Retirement Consultant* (RRC), qui leur permet de répondre aux appels et aux demandes générales. Le programme de RRC est offert par l'Institut canadien de planification financière.

CONNAISSANCES FINANCIÈRES

Initialement, les séances d'éducation de la Commission visaient à renseigner les participants au sujet du Régime et de ses avantages. Au cours des dernières années, ces efforts d'éducation ont évolué pour aider les participants à améliorer leurs connaissances financières et en matière de retraite.

Nous offrons des séances de planification financière et de retraite conçues pour mobiliser les participants plus tôt à l'égard de la planification de leur retraite. Nos efforts d'éducation élargis comprennent des ateliers consultatifs en finances pour les participants en début de carrière, en mi-carrière ou en fin de carrière.

En 2021, étant donné que la pandémie persistait, nous avons continué d'offrir des webinaires plutôt que des ateliers en personne. Nous avons présenté un total de 93 séances qui ont rejoint 4 207 participants, comparativement à 54 présentations qui ont rejoint 3 145 participants en 2020.

Nous avons collaboré avec d'autres régimes de retraite du Canada pour concevoir et lancer une vidéo sur la littératie financière. Cette courte vidéo animée, intitulée *What's Important*, a été publiée sur YouTube en novembre pour marquer le Mois de la littératie financière. Son objectif visait à sensibiliser les participants au fonctionnement des régimes de retraite à prestations déterminées (PD) et à la façon dont les décisions individuelles des participants peuvent influencer la sécurité de leur retraite. Cette vidéo a mis en lumière des renseignements importants, comme la valeur actualisée et les incidences de quitter un régime PD, le tout dans le but d'aider les participants à prendre des décisions éclairées. Elle visait à contrer les messages de certaines organisations de placement, qui encourageaient les participants à retirer la valeur actualisée de leur rente, sans leur présenter le contexte pertinent.

Pendant l'année, nous avons continué de publier des articles consultatifs dans notre bulletin et sur notre site Web pour aider les participants actifs et retraités à mieux comprendre des sujets liés aux finances personnelles.

SERVICES NUMÉRIQUES ET EN LIGNE

Dans le cadre de notre programme de modernisation pluriannuel, nous avons lancé de nouveaux portails en 2021 : un pour les employeurs et un pour les participants offrant de nouveaux services et outils, tels qu'un estimateur de rente, des fonctions d'accessibilité améliorées et un processus de connexion plus sûr. Les participants peuvent maintenant choisir leur mode de communication préféré pour l'envoi des relevés annuels, que ce soit exclusivement en ligne ou par la poste.

En arrière-scène, nous avons amélioré la sécurité des deux portails en les dotant d'outils et de mécanismes de codification plus robustes et modernes et en utilisant une authentification multifactorielle (AMF). Nous avons aussi renforcé davantage nos capacités de reprise en cas de catastrophe.

Nous avons continué d'assister à un recours élevé à nos services numériques et en ligne, les participants étaient en quête de renseignements et faisant davantage appel à nos fonctions libre-service.

Avant le lancement des nouveaux services électroniques en novembre 2021, plus de 67 % des participants actifs et 54 % des participants retraités y étaient inscrits. Dans le cadre du nouveau processus d'AMF, les participants ont dû s'inscrire de nouveau aux services électroniques.

L'achalandage de nos services électroniques a grimpé de 67 % en 2021, situation découlant partiellement du lancement du nouveau portail. Il a ainsi atteint son niveau le plus élevé avec plus de 145 700 ouvertures de session, comparativement à 87 300 en 2020. Environ 23 % des ouvertures de session ont été effectuées à partir d'un appareil mobile, en hausse par rapport à 20 % en 2020.

En 2021, nous avons obtenu un nouvel outil de marketing infonuagique et compatible avec les appareils mobiles pour les alertes électroniques. Ce logiciel, qui est doté de capacités analytiques avancées, nous fournit une façon plus adaptable et accessible de communiquer avec les clients.

Engagement et bien-être des employés

En 2021, la Commission a été en mesure d'offrir un service exceptionnel en raison, partiellement, de l'attention portée au bien-être physique et mental de ses employés. Nous nous sommes assurés que ceux-ci aient bénéficié du soutien nécessaire pour travailler efficacement à distance, ce qui incluait l'accès à des ressources en matière de santé mentale et de bien-être.

Nous avons communiqué régulièrement avec les employés sur certains sujets, tels que la nécessité de prendre des vacances, l'ergonomie, la santé mentale et physique, la résilience et d'autres sujets liés aux enfants, à la famille et aux soins des personnes âgées. En mai, pour souligner la Semaine de la santé mentale, nous leur avons transmis des ressources pour appuyer leur santé mentale et leur bien-être. Ces ressources portaient sur la santé mentale, physique et émotionnelle, et consistaient aussi dans des liens menant à notre Programme d'aide aux employés et à la famille et à d'autres avantages garantis, services et sources de soutien. La Commission a tenu une séance sur le bien-être à l'intention de tout le personnel et invité des conférenciers, partageant du matériel informatique après chaque séance. Notre président et chef de la direction a renforcé la nécessité, pour les employés, de prendre soin d'eux et de s'appuyer les uns les autres.

L'engagement des employés et leur expérience de travail sont évalués à l'aide de sondages, de prises de pouls auprès des nouveaux employés et d'autres mécanismes de rétroaction. Dans le cadre de notre sondage de 2021 sur l'engagement des employés, nous avons obtenu des résultats positifs, dont un taux de participation global supérieur à 97 %; des indicateurs dépassant 85 % pour l'engagement envers le travail, l'équipe et l'organisation; et de nombreux autres indicateurs de l'engagement excédant le 90e percentile.

Notre engagement envers la création d'une culture de diversité et d'inclusion au travail, qui est étroitement lié à notre Vision 2025 et notre Plan stratégique, vise à faire en sorte que les employés ressentent un sentiment d'appartenance et de soutien. Nous croyons dans l'amélioration graduelle et continuelle, et prônons l'innovation au moyen de la collaboration et du perfectionnement professionnel.

DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

La diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sont des valeurs fondamentales pour la Commission, et nous reconnaissons qu'il est absolument nécessaire de les respecter pour concrétiser notre vision. Un milieu de travail axé sur la DEI crée une organisation plus forte, agile et prospère.

Cela dit, nous reconnaissons qu'il y a fort à faire à ce chapitre, et nous sommes déterminés à promouvoir la DEI pour nos employés, nos clients et nos parties prenantes.

En 2021, nous avons poursuivi nos efforts visant à intégrer davantage la DEI à l'étoffe de la Commission et avons pris les mesures suivantes :

- demandé aux employés, dans le cadre d'un sondage anonyme, des renseignements sur leurs antécédents, leur identité et leur expérience au travail pour nous aider à élaborer un plan à même de les soutenir;
- encouragé les employés à profiter de possibilités d'apprentissage pour approfondir leurs connaissances sur les façons de mieux servir et soutenir leurs clients et leurs collègues;
- fait équipe avec des experts externes pour offrir des programmes et des séances de formation sur des sujets tels que les préjugés inconscients, le genre et la sexualité afin de les aider à comprendre l'importance des pronoms pour l'identité de genre et le service inclusif; nous les avons aussi encouragés à inclure leurs pronoms privilégiés dans leur signature de courriel;
- acquis une meilleure compréhension des ressources organisationnelles requises pour appuyer les initiatives et les projets, dont ceux liés à la DEI;
- communiqué des renseignements et des sources sur des sujets et dates d'importances, comme la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation;
- continué de produire des rapports trimestriels à l'intention du Conseil sur les mesures prises pour parfaire l'éducation des employés et sur les progrès de nos initiatives de DEI;
- fourni des mises à jour et des informations sur la DEI au conseil;

- communiqué avec les employés par l'intermédiaire de séances de discussions ouvertes sur la DEI; et
- tenu compte de facteurs liés à la diversité dans nos efforts visant à recruter et conserver des employés de talent, sachant que la meilleure façon de le faire consiste à leur offrir un excellent milieu de travail.

Notre président et chef de la direction a signé l'Engagement BlackNorth contre le racisme anti-Noir systémique. Nous avons aussi fait équipe avec des organisations telles que l'Association canadienne des professionnels de la finance urbaine, ainsi qu'avec le 30% Club Canada, qui encourage une représentation féminine accrue au sein des conseils d'administration et des équipes de cadres supérieurs. Nous avons continué de réaliser des progrès à l'égard de nos promesses envers l'Engagement BlackNorth. Dans le cadre de nos efforts, nous avons passé en revue nos programmes et politiques de RH afin d'identifier les obstacles qui s'y trouvent et de les supprimer.

Pour l'avenir, nous solliciterons le soutien et l'engagement des employés à l'aide d'un conseil de la diversité, dont les réflexions et les recommandations contribueront à l'élaboration de notre approche envers le recrutement, l'apprentissage et le perfectionnement, et veilleront à ce que les initiatives de DEI rejoignent nos employés.

La SOGP, gestionnaire de nos placements, adhère à la Déclaration des investisseurs sur la diversité et l'inclusion de l'AIR, qui engage les investisseurs institutionnels à remédier au racisme systémique et aux iniquités dans l'industrie des placements. La SOGP est aussi membre du 30% Club Canada.

Modernisation des systèmes

La modernisation des systèmes est un projet pluriannuel de transformation des activités et d'atténuation des risques qui vise à rehausser la sécurité des données et à améliorer l'expérience de nos clients. La pandémie de COVID-19 a accéléré notre transition vers les services numériques, qui représentait déjà une priorité pour l'organisation.

Notre initiative sur l'expérience des clients représente une partie importante de notre programme de modernisation. Elle consiste à rebâtir nos processus d'administration et nos systèmes de TI pour offrir une expérience plus moderne et reposant davantage sur les services en ligne, et à fournir à nos employés les outils nécessaires pour accomplir plus efficacement leur travail. Cette initiative cadre avec la stratégie Priorité au numérique du gouvernement de l'Ontario. Cette modernisation exige un investissement dans des ressources humaines et financières, lequel produira une efficacité opérationnelle améliorée, une sécurité accrue et les services modernes que les participants souhaitent et méritent.

En 2021, nous avons lancé de nouveaux portails à l'intention des participants et des employeurs. Les plateformes antérieures étaient désuètes et offraient des approches et technologies de première génération. En tant que « portes d'entrée » numériques de la Commission, elles devaient être mises à jour pour réduire les risques de brèches et la possibilité d'instabilité ou de défaillance, et elles devaient être entièrement accessibles afin de répondre aux exigences de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*.

Le nouveau portail des employeurs offre une efficacité accrue à ces derniers et aux usagers internes, et fournit aux employeurs certaines des améliorations qu'ils avaient revendiquées, dont la capacité de réinitialiser eux-mêmes leur mot de passe et de réassigner des messages au sein de leur organisation. Quant au nouveau portail des participants, il a été conçu en fonction des commentaires de ces derniers et offre une expérience améliorée, un outil d'estimation des rentes, une meilleure accessibilité et un processus de connexion plus sécurisé.

Nous avons amélioré la sécurité des deux portails en les dotant d'outils et d'approches de codification plus modernes et robustes; les portails exigent maintenant une authentification multifactorielle (AMF). Nous avons aussi renforcé davantage nos capacités de reprise en cas de catastrophe.

Pour les portails, nous avons utilisé une nouvelle approche de développement et de déploiement, qui a porté ses fruits avec l'introduction et la mise en œuvre accélérés d'améliorations au chapitre du service et de la sécurité, et avec une intervention rapide pour remédier aux problèmes. Maintenant que la Commission a lancé ces portails modernes, elle tournera son attention vers l'ajout de nouvelles fonctions et capacités pour répondre aux besoins croissants des participants et des employeurs. En 2022, nous entamerons la phase de conception et de pensée stratégique en prévision de la mise à jour de l'estimateur de rente. En adoptant un seul engin de calcul, nous veillons à ce que nos clients et nos employés puissent obtenir un résultat uniforme indépendamment de la calculatrice de rente utilisée. Cela aura aussi pour effet de réduire les efforts manuels et d'éliminer les inefficacités des processus, et nous fournira l'envergure et l'agilité nécessaires pour traiter plusieurs régimes et des règles complexes.

Relations remarquables avec les parties prenantes

La Commission travaille en étroite collaboration avec le promoteur du Régime afin de veiller à lui fournir les renseignements nécessaires pour prendre des décisions qui le touchent. De plus, nous entretenons en permanence des discussions avec les groupes d'agents négociateurs afin de les tenir au courant de la santé du Régime ainsi que des tendances et questions émergentes, et de nous assurer qu'ils comprennent l'importance de ce dernier.

Nous croyons que les régimes à prestations déterminées sont les façons les plus efficaces de verser un revenu de retraite, tout en restant abordables pour les employeurs et les employés. Nous croyons aussi que ces régimes représentent une composante avantageuse des programmes de rémunération totale et, à ce titre, peuvent aider les employeurs du secteur public à recruter et à conserver des employés de premier ordre.

Nous déployons nos efforts d'intervention des façons suivantes :

- soumissions directes au gouvernement, aux organismes de réglementation et aux groupes d'employeurs;
- partenariats avec les régimes de nos homologues sur des questions d'intérêt commun; et
- collaboration avec des organisations de l'industrie, telles que L'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite et L'Association du Barreau de l'Ontario.

La Commission reconnaît les avantages d'un système de retraite solide pour tous les Canadiens. En 2021, nous avons collaboré avec d'autres régimes pour rehausser la littératie financière des participants. À cette fin, nous avons créé une vidéo qui souligne l'importance de la sécurité financière à la retraite et explique certaines des principales composantes d'un régime PD.

En 2021, nous avons aussi :

- présenté 93 séances à l'intention de 4 207 participants à l'échelle de l'Ontario;
- continué, à l'aide de notre site Web, de bulletins d'information et d'autres interactions, de fournir aux participants de l'information sur les avantages du Régime, ses dispositions et les principaux points de décision;
- tenu en ligne notre Forum aux agences annuel (table ronde) pour discuter de sujets liés aux régimes de retraite avec des représentants d'employeur; et
- tenu 18 séances de formation à l'intention des employeurs.

Nous avons comptabilisé près de **227 290** visites au site Web public de la Commission en 2021, comparativement à 196 700 l'année précédente. En tout, 32 % des visiteurs ont accédé à opb.ca à l'aide de leur téléphone ou tablette, contre 28 % en 2020.

Dans l'ensemble, les transactions effectuées par l'intermédiaire du portail des employeurs ont atteint 11 288, contre environ 10 000 en 2020.

GESTION FINANCIÈRE

La Commission s'engage à effectuer une gestion efficace et à offrir un service à valeur ajoutée, et ce, à un prix abordable. En tant qu'organisme de la province de l'Ontario, nous exerçons nos activités dans un environnement axé sur la réduction des coûts et gérons judicieusement les dépenses du Régime. Bien que nous ayons accru la gamme des services offerts aux participants au cours des dernières années et accueilli de nouveaux participants en raison de l'intégration d'autres régimes de retraite, nos frais d'exploitation demeurent parmi les plus bas de l'industrie.

Afin de gérer le Régime de manière efficace, nous veillons systématiquement à :

- nous concentrer sur nos priorités et à travailler intelligemment;
- effectuer la refonte et le redéploiement des ressources lorsque cela est indiqué;
- accroître nos capacités, au moyen de la dotation en personnel et de la formation, afin de nous acquitter d'un plus grand nombre de services à valeur ajoutée à l'interne, au lieu de verser des frais supplémentaires en faisant appel à des fournisseurs externes; et
- augmenter le nombre de services numériques.

En 2021, le ratio des frais consolidés du Régime (placements et administration du Régime) s'établissait à 0,55 % (ou 0,55 $ par tranche de 100 $ d'actifs nets moyens disponibles aux fins du versement des prestations); ce taux s'élevait à 0,50 % en 2020.

Notre objectif consiste à maintenir un ratio consolidé des frais de 66 points de base ou moins, soit 16 points de base ou moins pour les dépenses d'exploitation et 50 points de base ou moins pour les frais liés à la SOGP.

Au cours des dernières années, compte tenu des adhésions au Régime et des départs de participants, de l'impartition de la gestion de nos actifs à la SOGP et de nouvelles exigences en matière de réglementation et d'atténuation des risques, la Commission a géré les frais et les débours tout en composant avec une multitude de changements.

Gestion des coûts

À la Commission, nous sommes déterminés à gérer rigoureusement les coûts et nous nous efforçons de respecter le budget à cet égard chaque année.

Notre objectif consiste à dépenser de façon stratégique pour protéger les intérêts de nos participants et de nos autres parties prenantes. Les dépenses du Régime sont réparties entre les frais de gestion des placements et les frais d'exploitation liés à l'administration des rentes.

Frais de placement – La SOGP assume, au nom de la Commission, des frais de gestion des placements et des frais de garde. De plus, une partie des frais d'exploitation de la SOGP est imputée à la Commission, selon un principe de recouvrement des coûts. En 2021, ces frais s'élevaient à 0,41 % (ou 0,41 $ par tranche de 100 $) de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations, comparativement à 0,36 % (ou 0,36 $ par tranche de 100 $) en 2020. Ces frais sont déduits du revenu de placement. Les « frais de placement » présentés à la note 6 aux états financiers comprennent les « coûts de transaction ». Ces coûts sont déjà inclus dans le rendement brut et, par conséquent, ne sont pas pris en compte aux fins du calcul des ratios des frais de placement.

Frais d'exploitation – La Commission engage des frais d'exploitation directs, qui représentent les coûts internes liés à la gestion du Régime de retraite, à l'administration des rentes et à la supervision des activités de placement de la SOGP. En 2021, ces frais représentaient 0,14 % de l'actif net moyen disponible aux fins du versement des prestations, soit le même taux qu'en 2019.

Collectivement, les éléments de frais susmentionnés représentaient un ratio des frais de 0,55 % en 2021, comparativement à 0,50 % en 2020.

Nous continuerons de gérer judicieusement notre budget et de rajuster les coûts liés à la dotation en personnel, mais seulement dans la mesure où cela est nécessaire pour répondre à nos exigences d'affaires, le tout en nous concentrant sur l'obtention de prix concurrentiels pour les services et technologies essentiels.

RENDEMENTS

Le rendement sur un an du Régime, déduction faite de tous les frais, s'élève à 9,4 % pour 2021. En comparant le rendement net du Régime avec le taux d'actualisation de 4,7 % utilisé pour évaluer son passif, nous pouvons déterminer si le rendement dégagé est suffisant pour permettre au Régime de respecter toutes ses obligations, déduction faite des dépenses engagées pour le gérer.

À long terme, le rendement net des placements doit excéder le taux d'actualisation pour permettre au régime de demeurer viable.

COTISATIONS

La Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires de 1990 (Loi sur le RRF) stipule les niveaux de cotisation du RRF. Ceux-ci sont rajustés au besoin pour veiller à ce que les prestations demeurent abordables et viables à long terme.

Au 1er avril 2021, les participants avaient cotisé 7,4 % de la tranche de leur salaire qui est inférieure au maximum des gains ouvrant droit à pension (MGAP) et 10,5 % de la tranche qui dépasse le MGAP (61 600 $ en 2021 et 64 900 $ en 2022). Les employeurs versent un montant équivalent.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») sont tenus de verser des cotisations additionnelles au Régime pour capitaliser la disposition de retraite anticipée 50/30 qui leur est offerte, ainsi que le salaire ouvrant droit à pension le plus élevé utilisé pour calculer leur rente (pendant une période consécutive de 36 mois pour les agents et de 48 mois pour les civils). Le taux de cotisation des agents de la PPO s'élève à 9,7 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 12,8 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. Pour les civils, le taux de cotisation se chiffre à 8,545 % du salaire jusqu'à concurrence du MGAP et à 11,6455 % de la tranche du salaire qui dépasse le MGAP. L'employeur verse des cotisations correspondantes.

En 2021, les cotisations de tous les participants et les employeurs de la Commission se sont élevées à 1,496 milliard de dollars, comparativement à 1,105 milliard de dollars en 2020. Pendant l'année, des cotisations additionnelles ont inclus un versement de 385 millions de dollars lié à la CR, que nous détenons à titre de solde créditeur de l'année précédente.

RENTES VERSÉES

En 2021, la Commission a versé des rentes totalisant 1,43 milliard de dollars, en hausse par rapport à 1,37 milliard de dollars en 2020.

Cette hausse est attribuable au facteur de protection contre l'inflation de 1,0 % (facteur d'accroissement) qui a été appliqué aux rentes le 1er janvier 2021. Le reste découle de l'augmentation des rentes de retraite moyennes et du nombre de nouveaux retraités.

Rémunération des dirigeants

La Commission reconnaît que la rémunération est un élément essentiel à la réalisation de ses stratégies à long terme et à son efficacité organisationnelle. En tant qu'organisme du gouvernement de l'Ontario, la Commission est déterminée à fournir un excellent service et un rapport qualité-prix avantageux à ses clients et parties prenantes, le tout en exerçant ses activités dans le contexte financier du secteur public.

Le comité des ressources humaines du Conseil d'administration supervise soigneusement la rémunération des dirigeants et l'approuve, et il suit les directives de la province à l'égard des salaires du secteur public. Le 28 février 2018, la Commission a mis en application son Programme de rémunération des hauts dirigeants, qui est conforme au Règlement de l'Ontario 304/16 : Cadre de rémunération des cadres, adopté en septembre 2016. Ce règlement définit la manière dont les employeurs désignés en vertu de la *Loi de 2014 sur la rémunération des cadres du secteur parapublic*, à laquelle est assujettie la Commission, doivent établir et publier des programmes de rémunération pour les dirigeants. Le programme comprend la philosophie de la rémunération, les plafonds de rémunération salariale et liée au rendement, des renseignements d'analyses comparatives et une description des autres éléments de rémunération.

Les dirigeants reçoivent un salaire annuel de base qui se situe dans les fourchettes salariales correspondant à leur classification d'emploi. En plus de leur salaire annuel de base, les dirigeants sont admissibles au régime annuel de rémunération (incitatifs à court terme). La Commission effectue un examen annuel du rendement des dirigeants; les incitatifs décernés annuellement sont fonction des fourchettes du marché. La Commission participe régulièrement à des sondages externes sur la rémunération et celle-ci a tendance à être inférieure à la moyenne.

Les salaires de base et le paiement d'incitatifs aux dirigeants de postes désignés figurent au programme de rémunération des dirigeants approuvé de la Commission. Le Règlement 406/18, Cadre de rémunération, qui a été adopté le 13 août 2018, a pour but d'établir les nouvelles règles de rémunération pour ces dirigeants. La Commission respecte ce règlement; plus précisément les salaires de base n'ont pas été augmentés au-delà de leur montant actuel pour les dirigeants de ces postes désignés (à la date de la réglementation).

Le tableau de la page suivante fait état de la rémunération du chef de la direction, des trois hauts dirigeants qui relèvent directement de lui et de la personne occupant le poste de finances le plus élevé. Les chiffres indiqués dans le tableau font état des composantes de la rémunération de base et de la rémunération totale (exclusion faite des prestations de retraite) qui sont versées aux dirigeants en question.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	Année	Salaire de base[1]	Incitatif à court terme[2]	Prestations et allocations imposables[3]	Total
Mark Fuller, Président et chef de la direction	2021	526 165 $	302 300 $[4]	572 $	829 037 $
	2020	526 165 $	279 000 $[5]	638 $	805 803 $
Valerie Adamo, Chef de la technologie	2021	323 093 $	121 576 $[6]	373 $	445 042 $
	2020	323 093 $	121 576 $	440 $	445 109 $
Armand De Kemp, Vice-président, Finances	2021	205 912 $	70 000 $[4]	259 $	276 171 $
	2020	205 912 $	66 118 $	326 $	272 356 $
Christian Kautzky, Chef des placements	2021	338 836 $	138 295 $[4]	389 $	477 520 $
	2020	338 836 $	129 625 $	455 $	468 916 $
Peter Shena, Vice-président directeur et chef des rentes	2021	342 479 $	154 200 $[4]	392 $	497 071 $
	2020	342 479 $	136 388 $	459 $	479 326 $

1 Le salaire de base est déterminé en fonction des montants versés pendant l'année. En 2020 et 2021, il y a eu 26 versements bihebdomadaires.

2 L'incitatif à court terme est versé en mars de l'année suivante et il est conforme à l'enveloppe de rémunération des cadres prescrite par le Règlement 406/18 : Cadre de rémunération.

3 L'assurance vie est comprise. Il n'y a aucune allocation de voiture et aucun autre avantage accessoire.

4 Conformément à la note 2, la paie totale liée au salaire de tous les cadres désignés doit être égale ou inférieure à l'enveloppe de rémunération liée au rendement complète de l'employeur. Pour cette raison, l'incitatif des cadres de la Commission a diminué.

5 En reconnaissance de l'environnement financier actuel, M. Fuller a accepté de réduire ses incitatifs en 2020 pour veiller à ce que sa rémunération totale ne dépasse pas de plus de 1 % celle de 2018 et 2019.

6 En vertu du Cadre de rémunération des cadres, la rémunération totale du chef de la technologie est assujettie à un plafond. Par conséquent, l'incitatif de M[me] Adamo est plafonné en conséquence.

Les personnes susmentionnées ont droit à des prestations de retraite, déterminées en fonction de leur salaire de base, du RRF et du Compte des avantages sociaux supplémentaires des fonctionnaires. Le fait d'offrir aux dirigeants les mêmes régimes de retraite qu'aux clients assure une forte correspondance avec les intérêts de ces derniers.

Trois dirigeants actuels (président et chef de la direction, VPD et chef des rentes, chef de la technologie) participent actuellement à un Régime de retraite supplémentaire (RRS), qui prévoit des prestations correspondant à 2 % de la meilleure prime incitative moyenne sur cinq ans pour une année de service auprès de la Commission. Ils n'accumulent aucune année de service dans le RRS, autre que pour leurs années d'emploi auprès de la Commission. L'indexation au coût de la vie maximale des prestations du RRS au cours d'une année donnée se limite à 2,5 %. Toutes les autres dispositions du RRS sont comparables à celles du RRF. Le RRS est non enregistré, non contributif et non capitalisé.

Conformément aux directives du gouvernement de l'Ontario, les dirigeants de la Commission ne reçoivent aucun avantage accessoire, comme des allocations de voiture.

GESTION JUDICIEUSE DES RISQUES

Le cadre de risque de la Commission est décrit dans la politique relative à la gouvernance, à la gestion des risques et à la conformité, qui établit les fonctions et responsabilités principales liées à la gestion des risques.

Notre approche à l'égard de la gestion des risques consiste à évaluer les risques stratégiques et opérationnels et à prendre des mesures pour atténuer ou limiter les risques de perte. Dans un environnement qui évolue rapidement et qui est caractérisé par des perturbations technologiques, l'instabilité géopolitique, les cybermenaces et des exigences sociétales changeantes, la gestion des risques est primordiale pour permettre à la Commission de **Produire des résultats robustes pendant des moments difficiles**.

Gestion du risque d'entreprise

La gestion du risque d'entreprise (GRE) a pour but de permettre à la Commission de prendre de bonnes décisions face à un climat incertain, à des renseignements ou circonstances externes évolutifs et à des exigences concurrentes.

Bien que la Commission tente d'anticiper tous les risques importants, il reste que des événements imprévus et sans précédent surviennent : la pandémie de COVID-19 est en un excellent exemple. Nous maintenons un cadre de GRE robuste qui veille à repérer et gérer les risques courants et émergents considérables; à concevoir et mettre en œuvre des mesures d'atténuation; à tenir un suivi régulier pour évaluer ces dernières; et à rendre compte des activités de risque sur une base régulière.

La Commission adhère à une approche qui touche tous les secteurs de l'organisation et tous les niveaux de personnel. Notre objectif consiste à identifier promptement les risques et à les gérer pour les maintenir à des niveaux acceptables.

Catégories de risque d'entreprise

Notre programme de GRE offre un cadre systématique pour évaluer et gérer l'incertitude qui découle de notre responsabilité de gérer un important régime de retraite à prestations déterminées.

Nous subdivisions les risques d'entreprise en trois catégories principales :

1. **Stratégiques** – Il s'agit des risques assumés en vue de saisir les occasions d'ajouter de la valeur pour le Régime à long terme. Ceux-ci représentent généralement les risques les plus susceptibles d'influer sur la réalisation des objectifs de la Commission. Ils sont gérés activement en veillant à ce que la stratégie directrice du Régime corresponde au profil de risque de la Commission.
2. **Opérationnels** – Ce sont les risques engendrés par nos activités quotidiennes, la planification d'urgence et les processus liés aux projets. Dans le cours normal de la prestation de services, nous faisons face à des menaces et vulnérabilités. Pour gérer ces risques, la gestion opérationnelle du risque est intégrée aux unités opérationnelles grâce à des formations de sensibilisation et à des évaluations ciblées.
3. **Émergents** – Ce sont principalement les tendances externes et incontrôlables qui peuvent avoir des répercussions à long terme sur la Commission. La surveillance régulière des menaces émergentes nous aide à évaluer l'impact commercial de ces menaces et des occasions découlant de l'évolution de l'environnement externe.

Événements en 2021

La continuité des affaires, les défis opérationnels et la santé, la sécurité et le bien-être des employés ont une fois de plus été les principales priorités de l'organisation en 2021. Conformément aux conseils des autorités de la santé publique, le personnel a continué de travailler à distance en raison de la pandémie de COVID-19 et de l'émergence de nouveaux variants.

Nous avons porté une attention particulière à la santé, à la sécurité et au bien-être des employés; aux risques accrus de fraudes et d'escroqueries; et à nos relations avec les parties prenantes en raison du télétravail.

Nous avons transféré les portails des participants et des employeurs à une nouvelle plateforme Web. Il s'agissait là d'un important projet pour la réduction des risques, puisque le fournisseur de la plateforme courante allait mettre fin aux services de soutien y afférents au terme de 2021. Le passage à une nouvelle plateforme a aidé la Commission à préserver ses mécanismes de cybersécurité robustes et à fournir une sécurité améliorée aux utilisateurs.

Nous avons réalisé des progrès dans l'intégration des activités de gestion des risques aux opérations commerciales, particulièrement au chapitre de la gestion des programmes et des projets et des audits internes. Nous visons à créer un cadre de gestion des risques d'entreprise (GRE) mieux établi et à devenir une organisation dotée d'une mentalité plus résiliente, mieux renseignée et consciente des risques.

Pour bâtir renforcer les assises de la GRE, nous avons pris les mesures suivantes en 2021 :

1. amélioré le processus d'évaluation des risques en adoptant, quand c'était possible, des indicateurs quantitatifs et objectifs pour mesurer la probabilité et l'impact des risques;
2. élargi notre profil de risque pour y intégrer ceux de l'ensemble de l'organisation, ce qui nous offre un aperçu plus holistique des risques d'entreprise. De plus, nous avons établi des catégories distinctes pour les risques courants afin de nous permettre d'en déterminer les causes, voir facilement où il y a une plus forte concentration de risques et repérer d'autres points en commun;
3. amélioré la production de rapports sur le risque en lançant des tableaux de bord, graphiques à barres et cartes thermiques qui nous permettent d'observer les liens entre les divers risques et mettre en valeur nos plans d'atténuation en correspondance avec la priorisation des risques;
4. amélioré l'intégration des risques avec les processus de planification des affaires, la gestion des programmes et des projets et les activités d'audit interne, ce qui a eu pour effet d'améliorer la rigueur de la gestion des risques pour chaque initiative; et
5. conscientisé davantage les membres du personnel aux risques en communiquant avec eux à ce sujet et en leur fournissant des occasions d'apprentissage axées sur la gestion des risques.

Dans un contexte de télétravail, nous sommes demeurés vigilants à l'égard de la protection de la confidentialité et de la sécurité de nos données et de nos réseaux. Nous surveillons de près les activités au sein du réseau et les risques de tierces parties pour évaluer les menaces et remédier aux risques dans un contexte de télétravail et à la lumière du contexte général de la sécurité.

Principaux risques et activités d'atténuation

Voici les trois principaux risques auxquels nous sommes exposés et les stratégies pour y remédier.

1. **Viabilité du Régime.** Les régimes de retraite à prestations déterminées sont exposés au risque d'être incapables de respecter leurs obligations courantes et futures, tout en demeurant abordables à longue échéance. Pour atténuer ce risque, nous effectuons de nombreuses études et analyses afin de mieux comprendre les risques et de formuler des recommandations pour y faire échec.

2. **Rendement des placements.** Nous nous fions aux capacités de la SOGP, notre gestionnaire de placements, pour exécuter la RSA de la Commission avec l'objectif d'enregistrer un rendement égal ou supérieur à nos cibles en la matière. Nous avons mis sur pied un programme de suivi pour superviser notre relation avec la SOGP. Nous recevons des rapports réguliers sur les exigences en vertu du Contrat de gestion des placements (CGP), sur les activités de gestion des risques de la SOGP et sur le rendement détaillé des placements. Consultez la section Placements pour plus de renseignements sur la gestion des risques de placement.
3. **Modernisation de nos systèmes de base.** Le projet de modernisation des systèmes représente une occasion de taille, tout en introduisant des risques, comme les coûts et les retards imprévus, la défaillance des processus de gestion du changement et de gouvernance des données et l'incapacité de produire les résultats prévus. Ce projet nous permettra de mettre à jour nos services, d'adopter des efficacités et de remplacer l'ancienne technologie à risque. Nous remédions aux risques potentiels en combinant notre cadre de gestion des programmes avec une approche délibérée, progressive et modulaire à l'égard de la modernisation des systèmes.

Gestion des risques opérationnels

Nous faisons appel à la gestion des risques opérationnels (GRO) pour obtenir une approche pratique et fondée sur des objectifs liés à l'identification, l'évaluation et la réduction des risques inhérents aux activités quotidiennes de la Commission et la production de rapports à leur sujet. La GRO est axée sur les façons dont nous utilisons des mécanismes de contrôle dans les domaines de la conformité, de la conduite, de la continuité des opérations, de la livraison des projets et de la qualité du service.

RISQUES INFORMATIQUES

Nous examinons régulièrement nos systèmes informatiques pour vérifier leur performance et leur capacité de répondre aux besoins futurs. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos fournisseurs de services, conseillers en TI et entreprises de recherche indépendantes.

L'infrastructure de technologie et de sécurité de la Commission est demeurée solide et les améliorations numériques se poursuivent. En 2020, nous avons continué de mettre en œuvre des mesures d'éducation et de sensibilisation à la sécurité en procédant à des exercices d'hameçonnage et en tenant régulièrement des séances de formation en ligne sur la sécurité de l'information.

Nous avons adopté un nouveau système Web qui répond à un éventail de besoins en matière d'administration des ressources humaines. Celui-ci traite, dans un endroit centralisé, des transactions relatives aux RH, comme la paie, les avantages sociaux et les présences, et maintient les registres y afférents.

RISQUES JURIDIQUES

Occasionnellement, la Commission est impliquée dans des poursuites judiciaires découlant du cours normal de ses affaires. Toutes les questions juridiques sont déclarées au comité d'audit du Conseil d'administration.

AUDIT INTERNE

Nous procédons régulièrement à des audits internes de nos principales fonctions et de nos processus opérationnels. L'audit interne relève du Comité d'audit du Conseil d'administration. Le plan d'audit interne annuel est approuvé par ce dernier.

CONFIDENTIALITÉ, SÉCURITÉ ET CONFORMITÉ

À l'instar d'autres institutions publiques et des organisations de services financiers, la Commission gère avec soin les nombreux risques en matière de confidentialité, de cybersécurité et de conformité. Nous continuons d'investir dans les mécanismes de contrôle de la confidentialité et d'en faire le suivi et mettons en œuvre un programme de conformité comprenant l'utilisation d'une combinaison d'initiatives de formation, d'examens des rapports et d'attestations en matière de réputation.

LIVRAISON DES PROJETS

Les projets, peu importe leur ampleur, ont la capacité d'entraîner des risques commerciaux et financiers. Nous surveillons les projets à l'aide de processus de gouvernance et de rapports réguliers. Cela veille au respect des contrôles internes et des marches à suivre. Nous procédons aussi à des évaluations du risque propres à chaque projet tout au long de son cycle de vie pour cerner et atténuer certaines incertitudes, menaces et vulnérabilités potentielles.

En 2021, nous avons continué d'accroître notre recours à un outil de gestion des projets et des portefeuilles et à notre approche équilibrée au moment de prioriser les initiatives et d'affecter des ressources. Nous avons procédé à un examen, à une évaluation et à la priorisation des initiatives du plan d'affaires pour veiller à ce que nous soyons bien positionnés pour l'ampleur des travaux à venir.

Ce que nous avons fait	Bien-fondé
Effectué une évaluation générale de la maturité du programme de GRE afin de trouver des façons de favoriser sa progression.	La GRE change constamment, et l'amélioration continue est importante. Cet examen a relevé les secteurs prioritaires qui, sur plusieurs années, nous permettront d'améliorer la fonction de gestion du risque sur plusieurs années.
Effectué une analyse de l'impact sur les affaires pour déterminer notre exposition aux risques et identifier les vulnérabilités, et créé un registre des risques liés à la COVID-19.	Cela a permis à la Commission de surveiller et de gérer les nouveaux risques, ou la variation des risques existants, en raison de la pandémie.
Bonifié nos mesures régulières d'éducation et de sensibilisation à la cybersécurité en procédant à un nombre accru d'évaluations fondées sur les comportements et en offrant la formation obligatoire correspondante; nous avons aussi poursuivi la mise en œuvre d'exercices à l'étendue de l'organisation.	Les risques liés aux systèmes et à la cybersécurité se sont accrus à la lumière de la pandémie de COVID-19. La sensibilisation et la formation des employés contribuent à l'atténuation de ces risques. Nous prévoyons aussi renseigner les participants à leur égard.
Poursuivi une planification approfondie, en adoptant une approche équilibrée, pour prioriser les initiatives et affecté les ressources en vertu de notre programme pluriannuel de modernisation des systèmes. Nous avons examiné et priorisé les initiatives du plan d'affaires.	Nous devons être bien positionnés pour gérer l'ampleur des initiatives de modernisation des systèmes. Quand ces initiatives auront été menées à bien, elles permettront d'améliorer l'expérience des clients et des parties prenantes, tout en appuyant notre stratégie numérique et l'amélioration de la sécurité des données.

GOUVERNANCE

La réussite continue et la robustesse de la Commission reposent sur une structure de gouvernance solide. Celle-ci respecte – et, dans de nombreux cas, excède – les normes et pratiques optimales de l'industrie. Notre engagement sans faille envers des pratiques avant-gardistes assure une responsabilisation maximale, ainsi que la prise de décisions efficaces, la supervision prudente des activités de gestion des placements, la responsabilité financière, la conformité juridique et la prise de risques calculés. En bref, cet engagement nous permet de promouvoir et de protéger les intérêts supérieurs du Régime et de ses bénéficiaires, et ce, en tout temps.

Notre cadre de gouvernance repose sur une série de documents qui définissent notre structure organisationnelle, nos rôles et responsabilités et nos pratiques en matière de gouvernance. Collectivement appelés Documents de gouvernance, ceux-ci regroupent un règlement administratif général, qui consiste dans les principes de gouvernance, les déclarations du mandat et de l'autorité et un code de conduite et de déontologie.

Nos Documents de gouvernance créent un lien direct entre la responsabilité et l'imputabilité, établissent les attentes en matière de comportement éthique et fixent les lignes directrices relatives aux conflits d'intérêt. Ils établissent également un système bien défini de freins et de contrepoids pour tous les pouvoirs.

Rôle du conseil

Le Conseil d'administration de la Commission détient la responsabilité ultime de la gérance du Régime. Cela dit, il a délégué aux dirigeants la responsabilité les activités quotidiennes requises pour administrer le Régime et gérer sa caisse de retraite.

La SOGP, à titre de gestionnaire en placements unique et exclusif de la Commission, est responsable de la gestion des placements et du réinvestissement des actifs de la caisse de retraite. Elle joue également le rôle de conseillère en placements non exclusive de la Commission. Le Conseil a délégué aux dirigeants (principalement au chef des placements) la responsabilité de surveiller et d'évaluer la SOGP au chapitre du rendement des produits de placement et de la gestion du risque, et de produire des rapports à leur sujet, et de sa capacité de s'acquitter de ses tâches, responsabilités et obligations en vertu des ententes suivantes :

- le Contrat de gestion des placements (CGP), qui régit la relation entre la SOGP et la Commission et traite surtout de questions liées aux placements; et
- le Contrat de mise en œuvre et de soutien, qui porte sur des questions d'exploitation et de gouvernance, comme les politiques de gouvernance de la SOGP, l'établissement des budgets, la répartition des coûts et les principes relatifs à la réduction des coûts.

Le Conseil a également choisi de déléguer certaines responsabilités à six comités, soit les comités de gouvernance, de placement, d'audit, de retraite, des régimes gérés et des ressources humaines.

Un nouveau comité, soit le comité des régimes gérés, a été créé en raison de l'accroissement des responsabilités d'administration externe de la Commission au cours des dernières années. Nous avons assumé l'administration intégrale du Régime de retraite des juges provinciaux et de la Convention de retraite, ainsi que celle des avantages sociaux des retraités de TVO et Ontario Northland.

Le Conseil conserve la responsabilité globale de la supervision des activités commerciales de la Commission. Par exemple, il :

- approuve le plan stratégique, le plan opérationnel et le budget de la Commission;
- s'assure que les dirigeants ont dépisté les risques et qu'ils les gèrent;
- effectue des examens du rendement et de la rémunération pour le président et chef de la direction;
- approuve la RSA, qui régit les décisions relatives à la composition de l'actif;
- approuve les nominations non-ministérielles au conseil d'administration de la SOGP;
- approuve les modifications importantes au Contrat de gestion des placements et au Contrat de mise en œuvre et de soutien;
- supervise et approuve toutes les questions d'audit et de gestion des risques;
- s'assure que les dirigeants respectent une culture d'intégrité;
- effectue un examen annuel de l'Énoncé des politiques et procédures de placement de la Commission;
- approuve les recommandations transmises au promoteur du Régime concernant la modification et la capitalisation de ce dernier; et
- surveille la conformité de la Commission avec les documents de gouvernance, y compris les directives et les politiques du gouvernement.

Au moment de s'acquitter de leurs tâches, les membres du Conseil sont directement redevables envers :

- les bénéficiaires du Régime (c.-à-d. les participants actifs et retraités);
- l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'organisation qui encadre les régimes de retraite agréés en Ontario); et
- le gouvernement de l'Ontario (promoteur du Régime).

Le conseil et les dirigeants de la Commission accordent une grande importance aux questions ESG, et la Commission continue de renforcer ses pratiques et de collaborer avec ses homologues. En 2021, le Conseil a approuvé une nouvelle politique relative aux enjeux de placement ESG, laquelle articule les façons d'aborder ces enjeux, dont les risques climatiques. Le Conseil a invité des experts pour lui parler des sujets de l'IR et du changement climatique. La Commission et la SOGP comprennent l'importance et l'urgence du changement climatique. La SOGP a élaboré une stratégie ESG, une stratégie relative au changement climatique et un Plan d'action climatique, et elle s'est engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050 au plus tard. La SOGP s'est aussi engagée à adopter des exigences en matière de divulgation des risques climatiques, pratique conforme aux recommandations de la TCFD.

En 2020, la Commission a signé l'initiative BlackNorth, engagement des leaders de l'industrie du Canada d'enrayer le racisme anti-Noir en supprimant les barrières systémiques et en réorganisant les structures corporatives afin de créer une meilleure représentation pour les Canadiens Noirs. Le chef de la direction est redevable au Conseil en ce qui concerne l'élaboration et l'évaluation de plans d'action stratégiques pour prioriser la diversité et l'inclusion et favoriser une meilleure responsabilisation à leur égard.

La Commission est reconnue pour sa bonne gouvernance au sein du secteur public de l'Ontario. Le Conseil est déterminé à maintenir un modèle de gouvernance de premier ordre et à veiller à ce que la Commission puisse continuer de favoriser l'innovation et de bâtir un avenir solide pour toutes les parties prenantes du RRF.

Le Conseil d'administration et ses comités se sont réunis un total de 37 fois en 2021.

Conseil d'administration

Une gouvernance et une supervision efficaces exigent un conseil dûment engagé qui détient la bonne combinaison d'aptitudes et d'expertise.

De plus, les membres du conseil doivent perfectionner continuellement leurs compétences pour veiller à ce que le Conseil soit, collectivement, bien équipé pour gouverner dans un monde en évolution rapide. Le Conseil invite des experts externes à lui présenter des séances d'éducation pendant l'année. En 2021, le Conseil a tenu des séances sur des sujets importants, tels que les préjugés inconscients, l'avenir du travail, l'IR et le changement climatique.

Les membres du conseil d'administration de la Commission sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil de l'Ontario.

La biographie de tous les membres du conseil se trouve ci-dessous.

MEMBRES DU CONSEIL

Geri Markvoort (présidente du conseil)
Geri Markvoort est présidente du conseil de la Commission du régime de retraite de l'Ontario et membre des comités des ressources humaines, des placements et de la gouvernance. Dirigeante retraitée en matière de ressources humaines, elle a acquis plus de 40 ans d'expérience au sein de grandes organisations complexes. Elle a coordonné les besoins en ressources humaines avec ceux d'entreprises de nombreuses industries (ressources naturelles, fabrication, services bancaires et services professionnels). Les changements organisationnels, les modèles de services, les programmes de rémunération, les relations avec la clientèle et l'évolution de la fonction des RH ont représenté des défis stimulants pour elle tout au long de sa carrière. Championne passionnée du changement et d'un leadership fort en RH, elle a occupé plusieurs rôles de gouvernance, dont présidente du Conseil des gouverneurs, George Brown College; présidente du conseil, Dress for Success Toronto; et membre du conseil du chapitre torontois de Fibrose kystique Canada et de Lawn Summer Nights. M^{me} Markvoort détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Patti Croft (vice-présidente du conseil)
Patti Croft est vice-présidente du conseil de la Commission du régime de retraite de l'Ontario, ainsi que présidente du comité des placements et membre des comités des ressources humaines et de la gouvernance. M[me] Croft est aussi membre du conseil d'administration du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, où elle est présidente du comité de la gouvernance, et membre des comités des ressources humaines et de la rémunération et des placements. Auparavant, elle était économiste en chef auprès de RBC Gestion mondiale d'actifs. Au chapitre de l'engagement communautaire, elle participe aux activités de la Oakville Humaine Society et de la Oakville Fairshare Food Bank. Elle est membre en règle du programme de thérapie avec animaux d'Ambulance Saint-Jean. M[me] Croft est membre de la Commission du régime de retraite de l'Ontario depuis 2013. Elle possède un B.A. en économie de l'Université de Toronto ainsi que la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Dave Bulmer
Dave Bulmer est président du Comité de gouvernance de la Commission et membre des comités des ressources humaines et des rentes. Il est président et chef de la direction de AMAPCEO – Ontario's Professional Employees (15 000 membres), fonction qu'il occupe depuis 2015. Précédemment, il a été chef des services financiers, président d'un conseil, directeur par mandat spécial, président d'un comité des finances et président d'un comité de la retraite. Son poste à titre de membre de la fonction publique de l'Ontario est auprès de la direction des services de santé d'urgence du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario. M. Bulmer a obtenu les désignations de Pension Investment and Governance et de Trustee Master Class auprès de SHARE. Il donne des cours sur les relations du travail dans de nombreuses universités de l'Ontario. Militant de longue date dans sa collectivité, M. Bulmer a fait don de son temps à titre d'entraîneur de sports d'élite, ainsi qu'auprès de PFLAG et de Crohn et Colite Canada. Il détient la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Lynne Clark
Lynne Clark est présidente du comité d'audit de la Commission et membre des comités des rentes et des placements. Retraitée à titre d'associée de Deloitte, elle possède plus de 35 années d'expérience en comptabilité publique. Précédemment, M[me] Clark a dirigé la division de services financiers de Deloitte. Elle a obtenu la médaille du Jubilé de diamant de la Reine Elizabeth II en 2012 pour ses services communautaires, et a été trésorière de la Junior Achievement Foundation (Temple de la renommée canadien des affaires) et présidente du conseil de Junior Achievement of Canada. Elle a aussi dirigé la Société des timbres de Pâques de l'Ontario. M[me] Clarke est Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Ontario et a reçu la désignation de IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle détient aussi une maîtrise en administration des affaires de la Schulich School of Business et un B.Sc. en sciences de l'Université de Toronto.

Earl Dumitru
Earl Dumitru est membre des comités de la gouvernance, des rentes et de régimes gérés. Depuis plus de 20 ans, il offre ses conseils au gouvernement de l'Ontario en matière de questions juridiques et de politiques. Il détient une vaste expérience dans le domaine juridique acquise pendant la participation à des portefeuilles de plus en plus complexes et importants sous la tutelle de cinq gouvernements visant des missions différentes. Parmi ses dossiers notables, citons la réforme de l'assurance-responsabilité, les modifications apportées à la *Loi sur les recours collectifs*, l'élaboration d'une nouvelle *Loi sur les services d'aide juridique*, la gouvernance des agences et de l'industrie et la supervision de projets d'immobilisations. M. Dumitru a aussi siégé au conseil de l'Association of Law Officers of the Crown (ALOC), pendant plus de 10 ans et a été président de cette association de 2014 à 2018. À titre de président, il était responsable des négociations collectives, de la gestion du personnel, des budgets et des audits, du déroulement des activités quotidiennes et du développement d'une organisation viable en mesure de respecter ses responsabilités fiduciaires envers ses membres.

Shawn Leis
Shawn Leis, récemment nommé au conseil, est membre des comités des rentes, de l'audit et des régimes gérés de la Commission. M. Leis est directeur général, Finances, auprès de l'Association de la Police provinciale de l'Ontario. En plus de 25 ans de carrière, il a occupé des rôles de dirigeant en finance et en exploitation auprès de diverses entreprises manufacturières, d'une société de distribution de scieries et d'une firme de financement de prêts automobiles à risque. M. Leis enseigne à temps partiel au Georgian College et est trésorier du Georgian Bay Cancer Support Centre. Par le passé, M. Leis a été membre du conseil de Penetang Minor Hockey (quatre ans), commissaire d'école (huit ans), fiduciaire d'église (huit ans) et intendant d'église (14 ans). Il a reçu un baccalauréat spécialisé de l'Université de Waterloo, où il a suivi un programme coopératif en sciences comptables, et il a, par la suite, obtenu la désignation de CPA, ainsi qu'une maîtrise en gestion. M. Leis a suivi quatre modules du Director's College à la DeGroote School of Business.

Geoffrey Melbourne
Geoffrey Melbourne est président du comité des rentes. Spécialiste chevronné en actuariat et en gestion des relations avec les clients, M. Melbourne possède de l'expérience dans la mise en œuvre d'initiatives stratégiques et dans l'explication de sujets complexes à des groupes de parties prenantes. Il est associé chez Mercer Canada, où il y joue le rôle de chef de la croissance du patrimoine canadien. Parmi ses faits saillants de carrière, il a dirigé le processus pluriannuel visant la conversion du premier régime de retraite conjoint de l'Ontario en vertu du nouveau cadre réglementaire. En 2020, il a terminé un mandat auprès du *Actuarial Standards Board*. Il préside actuellement le groupe chargé de la surveillance du projet visant la mise à jour des tableaux de mortalité des rentiers canadiens, et dirige le comité consultatif sur la diversité, l'équité et l'inclusion de l'Institut canadien des actuaires. Il a siégé à de nombreux comités de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers.

Suzann Pennington
Suzann Pennington est présidente du comité des ressources humaines et membre des comités des audits et des placements. Maintenant à la retraite, M^me^ Pennington était auparavant une haute dirigeante en finances qui possède plus de 30 années d'expérience dans la planification stratégique, les placements complexes, les fusions et acquisitions, la gestion des risques et les placements ESG auprès de sociétés ouvertes et fermées. En tant que directrice générale et chef des placements de Gestion d'actifs CIBC, M^me^ Pennington était responsable d'actifs financiers supérieurs à 110 milliards de dollars. Elle a occupé de nombreux postes supérieurs en finances, dont celui de vice-présidente auprès de Placements Mackenzie, et elle est la partenaire fondatrice d'une société de fonds communs de placement. M^me^ Pennington possède un B.A. en mathématiques de l'Université de Waterloo, la désignation d'analyste financière agréée et la désignation IAS.A de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Rob Ritchie
Rob Ritchie est président du comité des régimes gérés et membre des comités des audits et des placements. Chef de la direction d'un régime de retraite à prestations déterminées, il possède plus de 35 ans d'expérience dans les industries des assurances, des régimes de retraite et des services financiers. M. Ritchie a passé 27 ans auprès d'une importante société d'assurance vie canadienne, ayant occupé des rôles au Canada et à l'étranger, et il possède une vaste expérience dans la gestion des placements et de solutions d'investissement axés sur le passif. Il détient aussi une feuille de route solide dans la création et l'exploitation d'unités d'affaires couronnées de succès et dans la création d'équipes performantes. M. Ritchie détient un baccalauréat en administration des affaires de l'Université Wilfrid Laurier et une M.B.A de l'Université de Toronto.

MANDATS ET RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

Nom	Début du mandat	Fin du mandat	Poste	Rémunération totale en 2021
Geri (Geraldine) Markvoort	1/5/2015	2/1/2023	Présidente du conseil	77 376 $
Patti Croft	5/1/2013	12/15/2024	Vice-présidente	53 636 $
Michael Briscoe	8/15/2016	2/9/2021	Membre	Néant[1]
Dave Bulmer	11/16/2016	11/15/2022	Membre	Néant[1]
Lynne Clark	6/22/2016	12/8/2023	Membre	39 176 $
Earl Dumitru	7/9/2020	7/8/2023	Membre	Néant[1]
Elana Hagi	1/17/2019	1/16/2022	Membre	39 176 $
Shawn Leis	3/4/2022	3/3/2025	Membre	Néant[1]
Geoffrey Melbourne	12/22/2021	12/21/2024	Membre	Néant
Suzann Pennington	6/25/2020	6/24/2023	Membre	38 232 $
Rob Ritchie	7/16/2020	7/15/2023	Membre	35 163 $

1 Représente un agent de négociation.

La Directive concernant les organismes et les nominations du Conseil de gestion du gouvernement (la « Directive ») établit les principes et les critères généraux qui sont applicables à la rémunération des membres du conseil. En vertu du Décret 1150/2007, la rémunération journalière payable aux membres du conseil de la Commission est déterminée en fonction des taux applicables aux membres du conseil d'organismes de réglementation et d'arbitrage, lesquels peuvent être modifiés de temps à autre. La rémunération journalière actuellement payable à la présidente, à la vice-présidente et aux membres du conseil s'établit comme suit :

Présidente : 744 $

Vice-présidente : 583 $

Membre : 472 $

Le nombre de jours qui sont rémunérés dépend de la présence des personnes en question aux réunions du conseil et de gestion, ainsi que des activités de préparation, de formation et de compte rendu.

Les membres qui travaillent pour le gouvernement de l'Ontario ou pour des agences de négociation reçoivent leur salaire habituel pendant leur participation à titre de membres du conseil d'administration de la Commission, car ces derniers ne reçoivent aucune rémunération additionnelle.

Examen quinquennal

(en millions de dollars)	**2021**	2020	2019	2018	2017
Actifs nets, au début de l'exercice	**31 000 $**	29 338 $	26 561 $	26 482 $	24 381 $
Revenu de placement (perte)	**2 871**	2 052	2 724	361	2 531
Cotisations	**1 496**	1 106	889	887	804
Transferts d'autres régimes	**134**	90	644	234	137
	4 501	3 248	4 257	1 482	3 472
Versements de rente	**1 427**	1 368	1 275	1 211	1 175
Cessations	**196**	177	166	156	148
Charges d'exploitation	**44**	41	39	36	48
	1 667	1 586	1 480	1 403	1 371
Actifs nets, à la fin de l'exercice	**33 834 $**	31 000 $	29 338 $	26 561 $	26 482 $
Taux de rendement annuel net	**9,4 %**	7,0 %	10,2 %	1,3 %	10,3 %

Regard vers l'avenir

La Commission continuera d'être guidée par sa Vision 2025 : « Être une organisation de premier plan dans la prestation de régimes de retraite et un conseiller fiable pour toutes nos parties prenantes ».

Au moment d'élaborer Vision 2025, la Commission a déterminé une orientation stratégique axée sur **la viabilité** et **l'excellence du service**. Puisque la pandémie de COVID-19 persiste, la **sécurité** de nos employés et de nos clients demeurera une autre orientation essentielle.

Viabilité	**Excellence du service**
Excellence des placements	Services numériques et en ligne
Capitalisation et conception du régime	Processus et systèmes avancés
Rapport coût-efficacité	Services consultatifs et didactiques

VIABILITÉ

Nous continuerons de mettre en œuvre plusieurs initiatives ayant pour but de favoriser la viabilité du Régime. En fonction des résultats de notre étude actif-passif, nous avons rajusté notre RSA afin de pouvoir traverser une période qui s'annonce difficile pour les placements. SOGP, notre gestionnaire en placements, mettra en œuvre la nouvelle RSA au cours des quatre prochaines années. De nouvelles stratégies et pondérations cibles ont été adoptées dans le but de générer des rendements progressivement supérieurs, tout en respectant notre appétit pour le risque.

Nous sommes déterminés à améliorer nos pratiques en matière d'ESG, ce qui est lié à la viabilité générale du Régime. Nous prévoyons intensifier nos communications avec les participants et les autres parties prenantes au sujet de nos engagements dans ce domaine et des façons d'en suivre les progrès. Dans le cadre de ces efforts, nous prévoyons dialoguer avec nos clients et nos autres parties prenantes pour mieux comprendre leurs attentes envers ces communications et les contacts qu'ils aimeraient avoir avec nous au sujet de ces enjeux importants.

Nous appuyons l'objectif du gouvernement de l'Ontario, qui vise à regrouper de plus petits régimes du secteur parapublic. En absorbant des régimes de moindre envergure et en accroissant notre clientèle, nous favorisons la viabilité à long terme du RRF par l'intermédiaire de l'augmentation de ses actifs et du nombre de ses participants. Pour leur part, en adhérant au RRF, ces régimes bénéficieront de services de gestion professionnelle des placements par l'intermédiaire de la SOGP. L'administration de plusieurs autres régimes et services au nom du gouvernement de l'Ontario repose sur des accords de paiement à l'acte qui visent le recouvrement des coûts, plutôt que la génération de profits. Nous nous attendons à continuer de recevoir des demandes de service accrues à mesure que la fusion des régimes amènera de nouveaux employeurs.

EXCELLENCE EN MATIÈRE DE SERVICE

Dans le cadre de notre initiative pluriannuelle de modernisation des systèmes, les portails destinés aux participants et aux employeurs continueront d'offrir des services, outils et ressources additionnels.

Les portails lancés en 2021 sont des sites plus sécuritaires, compatibles avec les appareils mobiles et accessibles qui offrent aux participants et aux employeurs de nouvelles fonctions. En 2022, nous commencerons à concevoir des capacités additionnelles, telles qu'un calculateur des droits à pensions amélioré. Un investissement dans un nouveau moteur de calcul nous permettra d'offrir de nouveaux services en ligne et de traiter des régimes multiples et leurs règles complexes, en plus de réduire les efforts manuels et d'éliminer les processus inefficaces.

Le projet de modernisation des systèmes consiste à mettre à jour des éléments additionnels de nos systèmes technologiques destinés à l'administration des rentes. Ces travaux sont nécessaires pour gérer les risques informatiques et les cyber-risques. Nous continuerons de surveiller les risques commerciaux et technologiques qui doivent être gérés et rajusterons le plan de modernisation en conséquence.

Paramètres et indicateurs clés du rendement

La Commission a adopté de nombreux indicateurs de performance clés pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ses stratégies. Ces indicateurs représentent les résultats les plus importants pour les parties prenantes du régime. Les indicateurs clés du rendement sont décrits dans le tableau suivant.

Objectif	Variables	Mesure du rendement	Résultat en 2021	Relations remarquables avec les parties prenantes
Mise en œuvre des placements	Rendement des placements de la Commission par rapport à l'indice de référence de la Répartition stratégique de l'actif	Devancer l'indice de référence	Le rendement des placements a excédé celui de l'indice de référence	Le rendement total du Régime découle des résultats robustes des actions canadiennes et mondiales et des actions de sociétés fermées
Gestion des risques de placement	Risque actif de la Commission	Cible de 2 % et moins de 3,2 % au cours des cinq dernières années	Le risque actif est conforme à la cible, ayant oscillé entre 1,9 % et 2,2 %	Le risque a été évalué régulièrement et a été stable, ayant frôlé les fourchettes cibles en 2021
Services aux participants et aux retraités	Satisfaction globale des clients	8,7 ou plus	8,8	Le résultat a été supérieur à la cible
Service aux employeurs	Taux de satisfaction des employeurs	8,1 ou plus	8,5	Le résultat a été supérieur à la cible
Respect du plan d'affaires	Progression des stratégies et des initiatives (tant planifiées qu'émergentes)	Résultats favorables dans la mise en œuvre des initiatives du plan d'affaires	Résultats favorables dans la mise en œuvre des initiatives du plan d'affaires de 2021, y compris au chapitre des initiatives émergentes	Certaines des initiatives en cours se sont poursuivies au début de 2022. Neuf initiatives, tant nouvelles qu'entamées en 2020, se sont ajoutées aux 25 initiatives proposées dans le plan d'affaires de 2021
Gestion du budget	Dépenses réelles par rapport à celles budgétées	Respect du budget	En 2021, les dépenses d'exploitation ont été inférieures de 1 % à celles du budget	Nous avons respecté les cibles en matière de rendement
Rapport coût-efficacité	Ratio des frais de gestion (coût net de chaque élément d'actif net disponible aux fins du versement des prestations) : 1. Frais d'exploitation de la Commission 2. Coûts de la SOGP 3. Frais consolidés	1. 16 points de base ou moins 2. 50 points de base ou moins 3. 66 points de base ou moins	1. 14 points de base pour les frais 2. 41 points de base pour les coûts de la SOGP 3. 55 points de base pour les frais consolidés	Les ratios des frais de gestion se situent au sein de fourchettes cibles acceptables
Santé financière du RRF	Niveau de capitalisation selon la continuité des opérations et variation par rapport à l'année précédente	Le Régime était capitalisé dans une proportion de 90 % ou plus selon la continuité des opérations.	Le Régime affiche un taux de capitalisation de 100 % au 31 décembre 2021, avant la PED; compte tenu de la PED de 2,1 milliards de dollars, son taux de capitalisation s'élève à 94 %	Le RRF demeure bien capitalisé

Opinion des actuaires à l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Aon a été désignée par la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») pour préparer les évaluations actuarielles ci-après du Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime ») :

- Une évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2020, comme il est indiqué à la note 11 afférente aux états financiers, conformément à la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires* et aux lois sur les régimes de retraite applicables.
- L'évaluation actuarielle préparée aux fins de la capitalisation au 31 décembre 2020 a servi à calculer les obligations au titre des prestations de retraite au 31 décembre 2021 aux fins des états financiers.

L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 2020, préparée aux fins de la capitalisation, était fondée sur les données des participants au Régime fournies par la Commission au 31 décembre 2020.

Nous avons préparé une évaluation des passifs au 31 décembre 2020 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada*, comme il est indiqué à la note 11, et extrapolé les passifs jusqu'au 31 décembre 2021. L'évaluation et l'extrapolation reposent sur des hypothèses qui reflètent les meilleures estimations de la Commission au 31 décembre 2021 en ce qui concerne notamment les taux d'inflation futurs, les taux de départ à la retraite futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite. L'évaluation tient compte du règlement de l'Ontario 250/18 qui exige la constitution d'une provision par le régime, appelée provision pour écarts défavorables (« PPED »). Les montants sont inscrits à l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite.

Nous certifions par la présente qu'à notre avis :

- les données qui nous ont été fournies par la Commission au 31 décembre 2020 sont suffisantes et fiables;
- les hypothèses actuarielles utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation; les nouveaux résultats qui différeront des hypothèses donneront lieu à des gains ou à des pertes qui apparaîtront dans les évaluations futures;
- les méthodes utilisées sont appropriées aux fins de chaque évaluation et sont conformes aux exigences réglementaires applicables.

Nos évaluations sont préparées, et nos opinions sont données, conformément aux pratiques actuarielles reconnues.

AON

Allan H. Shapira
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Andrew Hamilton
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

Le 4 mars 2022

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») ont été préparés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la fidélité des données présentées. Les méthodes comptables suivies dans la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite. Par nécessité, de nombreux montants des états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative. L'information financière présentée dans le présent rapport annuel est conforme à celle présentée dans les états financiers.

La Commission maintient des systèmes et méthodes de contrôles internes afin de fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif est protégé contre une utilisation ou une cession non autorisée, et que des dossiers adéquats sont tenus. Ce système prévoit notamment l'embauche et la formation attentive du personnel, une structure organisationnelle qui établit un partage bien défini des responsabilités et la communication des politiques et directives sur la conduite des affaires au sein de la Commission.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») est l'ultime responsable des états financiers de la Commission. Le comité d'audit de la Commission participe à l'examen détaillé des états financiers avec la direction et les auditeurs externes avant que ces états soient recommandés au Conseil pour approbation. Le comité d'audit se réunit régulièrement avec la direction et les auditeurs externes pour passer en revue l'étendue et le calendrier des audits de même que leurs constatations et suggestions d'amélioration des contrôles internes et pour s'assurer qu'ils se sont acquittés adéquatement de leurs responsabilités.

Le président et chef de la direction,

Mark J. Fuller
Le 4 mars 2022

Le vice-président, finances,

Armand de Kemp

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des administrateurs de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2021, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission, ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Commission conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Commission ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Commission.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Commission.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Commission à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Commission à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Ernst & Young LLP

Toronto, Canada
Le 4 mars 2022

Comptables professionnels agrées
Experts-comptables autorisés

États de la situation financière

Au 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Actif		
Trésorerie	**4 810 $**	27 620 $
Placements (note 4)	**33 691 081**	31 038 691
Actifs liés aux placements (note 4)	**119 032**	81 342
Cotisations à recevoir		
Participants	**32 577**	32 693
Employeurs	**48 156**	45 462
Débiteurs et charges payées d'avance (note 16)	**11 965**	10 502
Immobilisations, montant net (note 10)	**212**	212
Total de l'actif	**33 907 833**	31 236 522
Passif		
Passifs liés aux placements (note 4)	**17 139**	195 146
Créditeurs et charges à payer	**55 126**	38 969
Cotisations à payer	**1 825**	2 328
Total du passif	**74 090**	236 443
Actif net disponible pour le service des prestations	**33 833 743**	31 000 079
Obligations au titre des prestations de retraite, compte non tenu de la PPED	**32 610 220**	31 333 498
Provision pour écarts défavorables (PPED)	**2 075 436**	3 131 487
Obligations au titre des prestations de retraite (note 11)	**34 685 656**	34 464 985
Déficit	**(851 913) $**	(3 464 906) $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Au nom du Conseil,

Geri Markvoort
Présidente du Conseil

Lynne Clark
Présidente du comité d'audit

États de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Augmentation de l'actif net		
Revenu net de placement (note 6)	**2 870 903 $**	2 051 754 $
Cotisations (note 12)		
Participants	**432 091**	422 862
Employeurs et promoteur	**1 063 422**	682 566
Transferts de services provenant d'autres régimes (note 15)	**134 331**	90 240
Augmentation de l'actif net	**4 500 747**	3 247 422
Diminution de l'actif net		
Prestations de retraite	**1 427 272**	1 367 866
Prestations de cessation d'emploi et autres prestations (note 14)	**196 189**	177 018
Charges d'exploitation (note 13)	**43 622**	40 655
Diminution de l'actif net	**1 667 083**	1 585 539
Augmentation de l'actif net pour l'exercice	**2 833 664**	1 661 883
Actif net au début de l'exercice	**31 000 079**	29 338 196
Actif net à la fin de l'exercice	**33 833 743 $**	31 000 079 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

États de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite

Pour l'exercice clos le 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Obligations au titre des prestations de retraite au début de l'exercice	**34 464 985 $**	31 814 856 $
Augmentation des obligations au titre des prestations de retraite		
Intérêts sur les obligations au titre des prestations de retraite	**1 845 558**	1 858 960
Coût des services passés	**–**	43 548
Prestations constituées		
Prestations constituées pour les services rendus	**865 244**	793 732
Transferts de services provenant d'autres régimes (note 15)	**134 331**	90 240
Rachats au titre des services passés	**47 916**	46 819
Pertes nettes liées à l'expérience	**228 506**	207 695
Provision pour l'indexation future	**260 000**	–
Pertes nettes liées aux hypothèses (note 11)	**–**	951 026
Modifications nettes de la provision pour écarts défavorables	**–**	202 993
Augmentation totale	**3 381 555**	4 195 013
Diminution des obligations au titre des prestations de retraite		
Prestations versées	**1 623 461**	1 544 884
Gains nets liés aux hypothèses (note 11)	**231 579**	–
Modifications nettes de la provision pour écarts défavorables	**1 305 844**	–
Diminution totale	**3 160 884**	1 544 884
Augmentation nette des obligations au titre des prestations de retraite	**220 671**	2 650 129
Obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	**34 685 656 $**	34 464 985 $

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Note 1 : *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*

En date du 1er janvier 1990, la province d'Ontario (la « Province ») a adopté la *Loi sur le Régime de retraite des fonctionnaires*, L.R.O., 1990 (la « Loi »), laquelle maintient le régime de retraite des fonctionnaires de la Province et de certains de ses organismes. Les modalités du Régime de retraite des fonctionnaires (le « Régime ») sont stipulées à l'annexe 1 de la Loi. La Commission du Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario (la « Commission ») est l'administrateur du Régime. Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur du Régime (le « Promoteur du régime »), par l'entremise des membres du Conseil exécutif à qui la responsabilité de l'application de la présente Loi est assignée en vertu de la *Loi sur le Conseil exécutif*, L.R.O., 1990.

Note 2 : Description du Régime

Le Régime est brièvement décrit ci-après. Pour des informations plus détaillées, se reporter à la Loi.

GÉNÉRALITÉS

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées. La participation est obligatoire pour les personnes et catégories de personnes qui répondent aux exigences d'admissibilité stipulées dans la Loi. Les personnes qui ont le droit, mais qui ne sont pas tenues, de participer au Régime, notamment les sous-ministres et les employés à contrat, peuvent choisir de le faire. En vertu du Régime, les cotisations sont versées par les participants et par les employeurs. Le Régime est enregistré auprès de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (l'« ARSF »), et de l'Agence du revenu du Canada (sous le numéro 0208777) en tant que régime de retraite agréé non assujetti aux impôts sur les bénéfices.

La Province a promulgué la *Loi de 2015 sur la Société ontarienne de gestion des placements*, créant la Société ontarienne de gestion des placements (« SOGP »), une nouvelle entité de gestion des placements qui fournit des services consultatifs et de gestion de placements aux organismes participants du secteur parapublic de l'Ontario, dont les placements des actifs demeurent détenus par les participants. La Commission et la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail sont les membres fondateurs de la SOGP. La SOGP assume les fonctions courantes de gestion des placements de la Commission. La Commission conserve la responsabilité de la répartition stratégique des actifs et de la surveillance de la SOGP.

CONVENTION DE RETRAITE

En date du 1er janvier 2022, la Commission a été nommée comme fiduciaire du Fonds en fiducie de la convention de retraite (« CR »), qui remplace le compte de prestations supplémentaires des fonctionnaires de la Province (« CPSFP »). La CR vise à offrir des avantages sociaux supplémentaires aux participants et aux anciens participants dont les cotisations et les prestations en vertu du Régime sont limitées par la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) L.R.C. (1985) (« LIR ») et les règlements en vertu de cette loi. La CR n'est pas enregistrée comme régime de retraite aux termes de la *Loi sur les régimes de retraite* (« LRR ») et de la LIR.

En tant que fiduciaire, la Commission agit à titre d'administrateur de la CR et de fiduciaire des actifs de la CR et supervise les placements de la CR. La SOGP a été nommée gestionnaire des placements de la CR.

Régie par le libellé des modalités du régime de la CR, tel qu'il est précisé dans le *décret 1298/2021*, la convention du Fonds en fiducie de la CR et la LIR fédérale, la CR est appuyée par une convention de fiducie distincte du fonds du Régime. Par conséquent, la CR n'est pas incluse dans les présents états financiers du Régime. Les actifs de la CR sont investis et comptabilisés séparément de ceux du Régime, et les obligations au titre des prestations constituées de la CR sont évaluées séparément des obligations au titre des prestations constituées du Régime. Les charges au titre de la CR sont payées à même les actifs de la CR.

Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur de la CR et doit, de même que d'autres employeurs de participants, verser les cotisations obligatoires à l'égard de la CR. Un participant au Régime doit cotiser à la CR lorsque son taux de salaire annuel excède le seuil annuel correspondant à la limite de prestations aux termes de la LIR pour l'année en question.

POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le Régime est un régime de retraite contributif à prestations déterminées couvrant les employés admissibles de la fonction publique de l'Ontario et d'autres employeurs désignés. Il est capitalisé grâce aux cotisations versées par les participants, prélevées sur leurs salaires et remboursées par l'employeur, et aux cotisations correspondantes versées par l'employeur. Les taux des prestations et des cotisations du Régime sont fixés et peuvent être modifiés par le Promoteur du Régime par voie de décret.

COTISATIONS

Le Régime est intégré au Régime de pensions du Canada (« RPC »). Les taux des cotisations représentent 7,4 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (« MGAP »), plus 10,5 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les employeurs versent des cotisations équivalentes.

Les agents de la Police provinciale de l'Ontario (« PPO ») doivent verser 2,3 % de leur salaire de plus et une cotisation équivalente est versée par l'employeur. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales pour les agents de la PPO respectant l'exigence minimale d'avoir au moins 50 ans et 30 années de service, et à financer le montant de la variation du salaire moyen final des 36 meilleurs mois consécutifs. Les taux des cotisations pour les agents de la PPO, compte tenu du 2,3 % supplémentaire, correspondent à 9,7 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 12,8 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Les taux des cotisations pour les membres civils de la PPO correspondent à 8,545 % du salaire assujetti aux cotisations jusqu'à concurrence du MGAP, et à 11,645 % du salaire, pour les salaires annuels supérieurs au MGAP. Cette cotisation supplémentaire sert à financer un mécanisme de retraite anticipée à prestations intégrales lorsque le facteur 85 est atteint, comme il en est question à la rubrique Prestations de retraite ci-après.

Les cotisations des participants et des employeurs sont versées à la Commission. La quote-part de ces cotisations qui dépasse les limites de la LIR est versée à la CR, qui est administrée de façon distincte par la Commission et dont les prestations du fonds ont été payées antérieurement à partir du CPSFP.

Lorsqu'un participant s'inscrit au Régime, il peut être en mesure de transférer ses droits à pension d'un régime de retraite lié par un accord de transfert avec le Régime ou d'acheter des droits à pension supplémentaires pour une période admissible de services passés. En vertu du Régime, les participants peuvent continuer, s'ils le souhaitent, d'accumuler des droits à pension lorsqu'ils prennent un congé autorisé ou sont admissibles à un régime de protection du revenu à long terme s'ils continuent de cotiser.

PRESTATIONS DE RETRAITE

Le paiement des prestations de retraite commence à l'âge de 65 ans et le montant est fondé sur le nombre d'années de service décomptées dans le Régime, multiplié par 2 % du salaire annuel moyen des 60 meilleurs mois consécutifs, moins une déduction au titre de l'intégration avec le RPC à l'âge de 65 ans. Des prestations intégrales peuvent être touchées avant l'âge de 65 ans, si l'âge du participant et ses années de service décomptées totalisent 90 (« Facteur 90 ») ou si le participant atteint l'âge de 60 ans et a au moins 20 années de service décomptées.

Les agents de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire moyen des 36 meilleurs mois. Les agents de la PPO sont admissibles aux prestations de retraite anticipée intégrales 50/30 s'ils ont atteint au moins 50 ans et au moins 30 années de service décomptées. En outre, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations fondées sur le salaire annuel moyen des 48 meilleurs mois. À compter du 1er janvier 2020, les membres civils de la PPO sont admissibles à des prestations de retraite anticipée intégrales lorsque le facteur 85 est atteint, c'est-à-dire lorsque leur âge et leurs années de service décomptées totalisent 85 années ou plus et qu'ils prennent leur retraite en tant que membres civils de la PPO.

PRESTATIONS DE DÉCÈS

Au décès d'un participant ou d'un retraité, le conjoint survivant admissible, les enfants admissibles, un bénéficiaire désigné ou les ayants droit du participant ou du participant retraité peuvent recevoir des prestations.

PRESTATIONS D'INVALIDITÉ

À condition de satisfaire à tous les critères d'admissibilité, les participants sont admissibles à des prestations d'invalidité s'ils ont au moins dix années de service décomptées dans le Régime. Le montant des prestations d'invalidité dépend du nombre d'années de service décomptées et du salaire annuel moyen.

CESSATION D'EMPLOI

Les participants qui quittent leur emploi avant l'âge de 55 ans et qui sont admissibles à une rente différée peuvent avoir le droit de transférer la valeur capitalisée de leurs prestations à un régime enregistré d'épargne-retraite immobilisé, à un fonds de revenu viager ou à un autre régime de retraite enregistré, ou de souscrire une rente viagère.

TRANSFERTS

La Commission participe à des accords de transfert avec plusieurs régimes de retraite des secteurs public et privé. Les accords de transfert permettent aux participants admissibles de transférer leurs droits à pension d'un régime participant à un autre. Pour être admissible au transfert, l'ancien régime de retraite doit avoir conclu un accord de transfert ou prévoir des dispositions à cet effet, la demande de transfert doit être présentée dans les délais prescrits et les droits à pension doivent encore se trouver dans l'ancien régime. La Commission participe à l'accord de transférabilité des pensions entre les principaux régimes de retraite de l'Ontario, au National Public Service Pension Transfer Agreement, aux dispositions sur les transferts du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et à divers accords réciproques de transfert.

PROTECTION CONTRE L'INFLATION

Les montants des régimes de retraite sont protégés contre l'inflation afin d'aider les retraités à maintenir leur pouvoir d'achat tout au long de leur retraite grâce à un ajustement au coût de la vie. Les prestations de retraite en cours et les prestations de retraite différées sont majorées pour tenir compte de l'inflation en fonction de l'indice des prix à la consommation, jusqu'à un taux maximum de 8 % pour un exercice donné. Toute tranche d'inflation excédant le plafond de 8 % pour un exercice donné est appliquée aux prestations de retraite des exercices subséquents où le rajustement est inférieur à 8 %.

Note 3 : Sommaire des principales méthodes comptables

MODE DE PRÉSENTATION

Les états financiers sont dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite et présentent les états financiers du Régime en tant qu'entité distincte indépendante des employeurs, du Promoteur du Régime et des participants au Régime.

Conformément au chapitre 4600, « Régimes de retraite », du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité*, les Normes comptables canadiennes pour les entreprises à capital fermé de la Partie II du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* ont été adoptées comme des méthodes comptables qui ne concernent pas le portefeuille de placements ni les obligations au titre des prestations de retraite pour autant que ces normes n'entrent pas en conflit avec les exigences du chapitre 4600.

Toutes les entités dans lesquelles la Commission détient une participation, que la Commission exerce ou non un contrôle ou une influence notable sur ces entités, sont des actifs détenus sous forme de placements et sont présentées sur une base non consolidée.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des actifs et des passifs et la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants constatés dans les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et de l'évolution des obligations au titre des prestations de retraite au cours de la période visée. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations les plus importantes ayant une incidence sur les états financiers se rapportent au calcul des obligations au titre des prestations de retraite (note 11) et à la juste valeur des placements de niveau 3 du Régime (note 4 b)).

PLACEMENTS

Évaluation

Les placements sont inscrits à la juste valeur, y compris les revenus à recevoir. La juste valeur est le montant de la contrepartie convenue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des instruments financiers est établie de la façon suivante :

i) La trésorerie et les fonds détenus en fiducie sont comptabilisés au coût, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

ii) Les placements à court terme sont comptabilisés au coût majoré des intérêts courus ou des escomptes acquis, ce qui correspond approximativement à la juste valeur.

iii) Les obligations et les débentures d'OPB Finance Trust sont évaluées aux cours du marché, lorsqu'ils sont disponibles. En ce qui a trait aux instruments d'emprunt pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les valeurs estimatives sont calculées à l'aide des flux de trésorerie actualisés fondés sur les rendements actuels du marché et les titres comparables, au besoin.

iv) Les titres d'emprunt privés directs sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice majorés du différentiel pour tenir compte de la qualité du crédit de l'emprunteur et de celle du titre de créance.

v) Les actions cotées sont évaluées aux cours du marché à la clôture, lorsqu'ils sont disponibles. Lorsqu'ils ne sont pas disponibles, les valeurs sont estimées au moyen d'autres conventions d'évaluation sectorielles suivies par les intervenants du marché, comme le cours vendeur.

vi) Les valeurs des fonds en gestion commune sont fournies par les gestionnaires des fonds selon les cours à la juste valeur ou l'information financière la plus récente.

vii) Les dérivés négociés en Bourse sont évalués aux cours du marché. En ce qui a trait aux dérivés non négociés en Bourse pour lesquels les cours du marché ne sont pas disponibles, les justes valeurs estimatives sont établies à l'aide de modèles d'évaluation appropriés reposant sur des méthodes reconnues dans le secteur.

viii) Les placements dans des biens immobiliers sont détenus en propriété exclusive ou en propriété non exclusive, directement ou indirectement.

Les biens immobiliers productifs de revenus et détenus directement sont évalués à leur juste valeur estimative établie au moyen d'évaluations indépendantes. Le coût de biens acquis au cours de l'exercice peut servir d'approximation de leur juste valeur lorsque les conditions du marché n'ont pas subi de variations importantes. Les prêts hypothécaires sont évalués au moyen des flux de trésorerie futurs actualisés selon les rendements du marché à la fin de l'exercice.

Les placements immobiliers non liés à l'exploitation, comme les terrains vacants et les actifs immobiliers en construction, sont comptabilisés au coût jusqu'à ce qu'une variation de la juste valeur puisse être étayée par des données externes.

Les placements immobiliers détenus en partie par l'entremise de fonds, de copropriétés ou d'autres véhicules de placement semblables sont évalués selon l'information fournie par les gestionnaires des fonds et les commandités, et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Les prêts hypothécaires participatifs sont évalués selon un taux d'intérêt fixe comptabilisé à l'égard des prêts hypothécaires et la quote-part des profits de la Commission découlant des évaluations indépendantes des biens sous-jacents.

ix) Le capital-investissement et les placements en infrastructures sont évalués au moyen d'évaluations indépendantes ou de méthodes reconnues dans le secteur.

Le capital-investissement et les placements en infrastructures détenus par l'entremise de fonds ou de copropriétés sont évalués selon l'information financière la plus récente pouvant être obtenue auprès des gestionnaires des fonds et des commandités et qui est ajustée pour tenir compte de toute opération au cours de la période intermédiaire jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Le coût de placements acquis au cours de l'exercice peut servir d'approximation de leur juste valeur lorsque celle-ci n'a pas subi de variations importantes.

Revenu net de placement

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Le revenu de dividendes est comptabilisé à la date ex-dividende. Les distributions au titre des placements dans les fonds en gestion commune et les sociétés en commandite sont comptabilisées lorsqu'elles sont déclarées par les gestionnaires des fonds et les commandités. Comme les biens immobiliers sont évalués à leur juste valeur, l'amortissement n'est pas comptabilisé. Les intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires participatifs sont comptabilisés au taux établi pour l'instrument, et tout revenu de participation est comptabilisé selon la quote-part estimée de la Commission de la juste valeur estimative des biens.

Le revenu net de placement comprend également les variations des justes valeurs, lesquelles représentent les gains et les pertes réalisés et latents. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés lorsque la Commission a transféré à l'acquéreur les risques et avantages importants liés à la propriété du placement, que l'acquéreur a pris un engagement important démontrant son intention d'honorer son obligation, et que le recouvrement de toute contrepartie additionnelle est raisonnablement assuré.

Les frais de gestion de placement, les coûts d'opération et les autres frais connexes liés aux placements sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés et comptabilisés à titre de composante du revenu net de placement.

Conversion de devises
Les opérations en devises ayant une incidence sur les revenus et les charges sont converties en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates des opérations. La juste valeur des placements et les soldes de trésorerie libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les gains de change réalisés sur les opérations de placement sont présentés à titre de gains ou pertes réalisés au moment de la vente des placements. Les gains ou pertes de change latents sur les opérations de placement sont présentés à titre de variation des gains ou pertes latents sur les placements.

OBLIGATIONS AU TITRE DES PRESTATIONS DE RETRAITE

Les obligations au titre des prestations de retraite sont calculées selon une évaluation actuarielle effectuée par un cabinet d'actuaires indépendant sur la base d'un rapport d'évaluation actuarielle établi aux fins de la capitalisation. Cette évaluation est effectuée au moyen de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et des hypothèses économiques et non économiques les plus probables de la direction. L'évaluation des obligations au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice est fondée sur des données extrapolées à la date des états financiers de l'exercice considéré.

TRÉSORERIE ET FONDS DÉTENUS EN FIDUCIE

La trésorerie est détenue directement par la Commission et SOGP. La trésorerie détenue par SOGP est détenue en fiducie dans leurs comptes bancaires au nom de la Commission.

COTISATIONS

Les cotisations au Régime exigibles à la fin de l'exercice sont comptabilisées à titre de cotisations à recevoir. Les transferts dans le Régime et les achats de services passés sont constatés après la réception des fonds et la conclusion de l'opération de transfert ou d'achat.

VERSEMENTS DE PRESTATIONS DE RETRAITE ET D'AUTRES PRESTATIONS

Les versements de prestations de retraite, les transferts de la valeur capitalisée, les remboursements aux anciens participants et les transferts à d'autres régimes de retraite sont comptabilisés lorsque ces montants sont versés.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée d'utilisation prévue des immobilisations, soit :

Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Durée résiduelle du bail
Mobilier et agencements	10 ans

Note 4 : Placements

Les placements du Régime sont les suivants :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021** **Juste valeur**	2020 Juste valeur
Fonds détenus en fiducie et placements à court terme (note 4 d))		
Canada	**680 321 $**	1 456 418 $
International	**566 682**	911 276
	1 247 003	2 367 694
Titres à revenu fixe		
Canada	**7 477 155**	6 889 732
International	**2 256 786**	1 461 360
	9 733 941	8 351 092
Actions cotées (note 4 h))		
Canada	**10 451**	115 654
International	**620 258**	8 324 595
	630 709	8 440 249
Fonds en gestion commune (note 4 h))	**10 853 396**	2 686 711
Biens immobiliers (déduction faite du financement, note 4 e))	**5 036 310**	4 094 759
Infrastructures	**2 669 431**	2 551 855
Capital-investissement	**3 520 291**	2 546 331
Total des placements	**33 691 081**	31 038 691
Actifs liés aux placements		
Opérations en cours	**1 131**	263
Dérivés à recevoir (note 5)	**117 901**	81 079
Total des actifs liés aux placements	**119 032**	81 342
Passifs liés aux placements		
Opérations en cours	**–**	136 356
Dérivés à payer (note 5)	**17 139**	58 790
Total des passifs liés aux placements	**17 139**	195 146
Total des placements nets	**33 792 974 $**	30 924 887 $

a) COMPOSITION DE L'ACTIF DES PLACEMENTS

La composition de l'actif des placements réels du Régime et les cibles connexes sont résumées ci-après aux 31 décembre :

	2021		2020		
	Répartition de l'actif en pourcentage		Répartition de l'actif en pourcentage		2021 Fourchettes – Énoncé des politiques et des procédures de placement du Régime
	Total du Régime	**Cible**	Total du Régime	Cible	
Catégories d'actif[1]					
Trésorerie	**1,9 %**	**0,5 %**	0,1 %	3,0 %	0,0 %–10,0 %
Titres à revenu fixe[2]	**29,2 %**	**30,0 %**	27,1 %	22,0 %	25,0 %–35,0 %
Actions cotées[3]	**31,8 %**	**34,0 %**	43,1 %	34,0 %	29,0 %–39,0 %
Biens immobiliers	**15,1 %**	**14,5 %**	13,2 %	21,0 %	9,5 %–19,5 %
Infrastructures	**8,4 %**	**8,0 %**	8,3 %	11,5 %	3,0 %–13,0 %
Capital-investissement	**10,4 %**	**9,0 %**	8,2 %	8,5 %	4,0 %–14,0 %
Placements alternatifs sur le marché public[4]	**3,2 %**	**4,0 %**	0,0 %	0,0 %	0,0 %–9,0 %
Total des placements	**100,0 %**	**100,0 %**	100,0 %	100,0 %	

1 Les catégories d'actif indiquées dans le présent tableau de la composition de l'actif ont été ajustées pour tenir compte de l'exposition au risque de marché, après l'attribution des positions sur dérivés aux catégories d'actif auxquelles elles se rapportent. Ces éléments ont été contrebalancés par un ajustement lié à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie, inclus dans la catégorie des titres à revenu fixe.

2 Les titres à revenu fixe comprennent les obligations d'État nominales et indexées sur l'inflation, les obligations d'entreprises négociées sur le marché public et les titres d'emprunt privés.

3 Les actions cotées comprennent les actions canadiennes, les actions mondiales, les actions des marchés émergents et les fonds mis en commun d'actions de sociétés ouvertes.

4 Les placements alternatifs sur le marché public comprennent un grand éventail d'actifs, y compris des fonds en gestion commune, des actions, des titres à revenu fixe, des titres de créance, et des devises ainsi que d'autres dérivés, cherchant à offrir une faible corrélation avec les actions de sociétés ouvertes.

L'énoncé des politiques et des procédures de placement (« énoncé ») de la Commission a été modifié et approuvé le 2 décembre 2021. L'énoncé a été mis à jour afin de tenir compte des changements apportés à la répartition et au transfert stratégiques de l'actif, au taux de rendement à long terme prévu et aux indices de référence. Dans le but d'évaluer la composition de l'actif des placements du Régime, les catégories d'actif des placements tiennent compte de l'incidence des contrats de dérivés, des fonds en gestion commune ainsi que des actifs et des passifs liés aux placements. La répartition stratégique des actifs ne considère pas les fonds en gestion commune comme une catégorie d'actifs, bien que les fonds en gestion commune soient utilisés pour répartir les actifs dans les catégories de placement présentées. Au 31 décembre 2021, la composition de l'actif des placements du Régime se situait dans les cibles acceptables précisées dans l'énoncé, en vigueur à la date des états financiers. Au 31 décembre 2020, la répartition dans certaines des catégories d'actifs se situait en dehors des fourchettes mentionnées dans l'énoncé en vigueur à la date des états financiers de 2020, bien que cela soit autorisé dans certaines circonstances. L'écart par rapport aux fourchettes cibles s'explique principalement par les conditions difficiles liées aux placements dans des actifs privés et a été contrebalancé par la répartition dans les actions cotées et les titres à revenu fixe.

b) NIVEAU HIÉRARCHIQUE DE LA JUSTE VALEUR

Les Normes comptables canadiennes pour les régimes de retraite exigent que les informations à fournir le soient selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction de la transparence des données d'entrée utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date des états financiers. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de participation négociés sur un marché actif.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données d'entrée observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données d'entrée observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide d'un modèle d'évaluation utilisant des données d'entrée observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données de marché observables ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les fonds en gestion commune, les fonds de couverture, les obligations du gouvernement du Canada et des provinces et d'autres gouvernements, les obligations d'entreprises canadiennes et certains contrats de dérivés.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données d'entrée non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Cette catégorie comprend généralement les placements dans les biens immobiliers, les infrastructures et le capital-investissement et les titres assortis de restrictions touchant la liquidité.

Les tableaux ci-après présentent le niveau hiérarchique de la juste valeur pour les placements et les dérivés, compte non tenu des opérations en cours pour lesquelles le niveau hiérarchique de la juste valeur n'est pas nécessaire.

Au 31 décembre 2021 (en milliers de dollars)	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**	**Total de la juste valeur**
Actifs financiers				
Fonds en fiducie et placements à court terme				
Canada	**21 813 $**	**658 508 $**	**– $**	**680 321 $**
International	**566 682**	**–**	**–**	**566 682**
Titres à revenu fixe				
Canada	**673 716**	**6 517 776**	**285 663**	**7 477 155**
International	**–**	**1 377 189**	**879 597**	**2 256 786**
Actions cotées				
Canada	**4 489**	**–**	**5 962**	**10 451**
International	**620 258**	**–**	**–**	**620 258**
Fonds en gestion commune	**–**	**10 853 396**	**–**	**10 853 396**
Biens immobiliers	**–**	**–**	**5 036 310**	**5 036 310**
Infrastructures	**–**	**–**	**2 669 431**	**2 669 431**
Capital-investissement	**289 298**	**–**	**3 230 993**	**3 520 291**
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**97 824**	**–**	**97 824**
Contrats à terme normalisés	**8 134**	**–**	**–**	**8 134**
Swaps sur défaillance de crédit	**–**	**11 943**	**–**	**11 943**
	2 184 390 $	**19 516 636 $**	**12 107 956 $**	**33 808 982 $**
Passifs financiers				
Contrats à terme de gré à gré	**– $**	**1 860 $**	**– $**	**1 860 $**
Swaps sur défaillance de crédit	**–**	**12 558**	**–**	**12 558**
Contrats à terme normalisés	**2 721**	**–**	**–**	**2 721**
	2 721 $	**14 418 $**	**– $**	**17 139 $**

Au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total de la juste valeur
Actifs financiers				
Fonds en fiducie et placements à court terme				
Canada	338 065 $	1 118 353 $	– $	1 456 418 $
International	178 870	732 406	–	911 276
Titres à revenu fixe				
Canada	496 630	6 160 001	233 101	6 889 732
International	–	946 492	514 868	1 461 360
Actions cotées				
Canada	109 119	–	6 535	115 654
International	8 324 595	–	–	8 324 595
Fonds en gestion commune	–	2 686 711	–	2 686 711
Biens immobiliers	–	–	4 094 759	4 094 759
Infrastructures	–	–	2 551 855	2 551 855
Capital-investissement	–	595 958	1 950 373	2 546 331
Contrats à terme de gré à gré	–	44 760	–	44 760
Contrats à terme normalisés	27 323	–	–	27 323
Swaps sur défaillance de crédit	–	8 996	–	8 996
	9 474 602 $	12 293 677 $	9 351 491 $	31 119 770 $
Passifs financiers				
Contrats à terme de gré à gré	– $	11 990 $	– $	11 990 $
Swaps sur défaillance de crédit	–	38 875	–	38 875
Contrats à terme normalisés	7 925	–	–	7 925
	7 925 $	50 865 $	– $	58 790 $

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, un capital-investissement de 596 millions de dollars a été transféré du niveau 2 au niveau 1. Aucun transfert n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Les transferts du niveau 3, soit les entrées et les sorties, sont présentés à la rubrique Rapprochement des placements de niveau 3 ci-après.

c) RAPPROCHEMENT DES PLACEMENTS DE NIVEAU 3

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement des actifs et les passifs de niveau 3 évalués à la juste valeur.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1er janvier 2021	Transferts nets Entrées/ (sorties)[1,2]	Acquisitions	Cessions	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2021
Actifs financiers						
Titres à revenu fixe						
Canada	**233 101 $**	**– $**	**106 763 $**	**(45 477) $**	**(8 724) $**	**285 663 $**
International	**514 868**	**–**	**460 072**	**(143 347)**	**48 004**	**879 597**
Actions cotées	**6 535**	**–**	**–**	**–**	**(573)**	**5 962**
Biens immobiliers	**4 094 759**	**–**	**953 939**	**(292 290)**	**279 902**	**5 036 310**
Infrastructures	**2 551 855**	**–**	**299 772**	**(244 404)**	**62 208**	**2 669 431**
Capital-investissement	**1 950 373**	**–**	**899 939**	**(274 304)**	**654 985**	**3 230 993**
	9 351 491 $	**– $**	**2 720 485 $**	**(999 822) $**	**1 035 802 $**	**12 107 956 $**

1 Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée.

2 Les transferts bruts à l'égard des sorties du niveau 3 ont été de néant et les transferts bruts des entrées dans le niveau 3 ont été de néant.

(en milliers de dollars)	Juste valeur au 1er janvier 2020	Transferts nets entrées/ (sorties)[1,2]	Acquisitions	Cessions	Variations de la juste valeur	Juste valeur au 31 décembre 2020
Actifs financiers						
Titres à revenu fixe						
Canada	264 592 $	14 373 $	3 556 $	(58 156) $	8 736 $	233 101 $
International	384 450	–	147 698	(33 868)	16 588	514 868
Actions cotées	–	9 336	–	–	(2 801)	6 535
Biens immobiliers	5 055 844	–	430 875	(219 419)	(1 172 541)	4 094 759
Infrastructures	2 314 452	–	424 077	(116 397)	(70 277)	2 551 855
Capital-investissement	1 845 347	(180 045)	299 174	(165 379)	151 276	1 950 373
	9 864 685 $	(156 336) $	1 305 380 $	(593 219) $	(1 069 019) $	9 351 491 $

1 Les transferts entre les niveaux hiérarchiques de la juste valeur sont réputés avoir eu lieu au début de la période visée.

2 Les transferts bruts à l'égard des sorties du niveau 3 se sont élevés à 180 045 000 $ et les transferts bruts des entrées dans le niveau 3 se sont élevés à 23 709 000 $.

d) FONDS EN FIDUCIE ET PLACEMENTS À COURT TERME

Le tableau ci-après présente la répartition des fonds en fiducie et des placements à court terme.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Canada		
Fonds en fiducie	**21 813 $**	340 931 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**658 492**	1 100 209
Dépôts à terme	**–**	14 995
Intérêts courus	**16**	283
	680 321 $	1 456 418 $
International		
Fonds en fiducie	**566 683 $**	156 638 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**–**	754 596
Intérêts courus	**(1)**	42
	566 682 $	911 276 $

e) BIENS IMMOBILIERS

Le tableau ci-après présente la répartition du portefeuille de biens immobiliers en fonction de ses principales composantes.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Actifs		
Biens immobiliers détenus en propriété exclusive[1]	**1 360 750 $**	1 438 300 $
Placements détenus en propriété non exclusive[2]	**5 964 332**	5 083 234
Prêts hypothécaires participatifs[3]	**149 305**	122 292
Autres actifs, montant net[4]	**–**	5 025
Total des actifs	**7 474 387**	6 648 851
Passifs		
Débentures[5]	**2 431 688**	2 554 092
Autres passifs, montant net[4]	**6 389**	–
Total des passifs	**2 438 077**	2 554 092
Placements nets dans des biens immobiliers	**5 036 310 $**	4 094 759 $

1 Les placements dans des biens immobiliers sont détenus en propriété exclusive.

2 Les placements détenus en partie par l'entremise de fonds, de copropriétés ou d'autres véhicules de placement semblables comprennent des biens immobiliers, tous les actifs et passifs connexes. Ces actifs et ces passifs sont présentés selon le solde net.

3 Les prêts hypothécaires participatifs sont détenus directement par la Commission.

4 Fonds de roulement détenu dans des placements dans des biens immobiliers détenus en propriété exclusive.

5 Les débentures représentent les titres émis par OPB Finance Trust et sont garanties par la Commission.

f) COMPENSATION DES ACTIFS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le tableau qui suit présente les instruments financiers qui font l'objet de conventions-cadres de compensation ou d'autres accords similaires exécutoires, mais qui ne sont pas compensés. Le Régime présente ces instruments financiers à titre de montant brut dans l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations. La colonne « montant net » présente l'incidence qu'aurait l'exercice de la totalité des droits à compensation sur l'état de la situation financière du Régime.

			2021	
		Montants connexes non compensés		
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	**Montants bruts présentés dans l'état de la situation financière**	**Montants faisant l'objet de conventions-cadres de compensation**	**Garantie financière (reçue)/ donnée[1]**	**Montant net**
Actifs financiers				
Dérivés	**117 901 $**	**(32) $**	**– $**	**117 869 $**
Prêt de titres[2]	**742 789**	**–**	**(742 789)**	**–**
Total des actifs financiers	**860 690 $**	**(32) $**	**(742 789) $**	**117 869 $**
Passifs financiers				
Dérivés	**(17 139)**	**32**	**9 740**	**(7 367)**
Total des passifs financiers	**(17 139) $**	**32 $**	**9 740 $**	**(7 367) $**

			2020	
		Montants connexes non compensés		
Au 31 décembre (en milliers de dollars)	Montants bruts présentés dans l'état de la situation financière	Montants faisant l'objet de conventions-cadres de compensation	Garantie financière (reçue)/ donnée[1]	Montant net
Actifs financiers				
Dérivés	81 079 $	(6 385) $	– $	74 694 $
Prêt de titres[2]	788 380	–	(788 380)	–
Total des actifs financiers	869 459 $	(6 385) $	(788 380) $	74 694 $
Passifs financiers				
Dérivés	(58 790)	6 385	52 405	–
Total des passifs financiers	(58 790) $	6 385 $	52 405 $	– $

1 Voir la note 8 pour de plus amples renseignements sur les garanties reçues ou données.

2 Inclus dans les placements en titres à revenu fixe et en actions cotées présentés à la note 4.

g) PLACEMENTS SIGNIFICATIFS

Le tableau suivant présente les placements individuels, compte non tenu des dérivés, dont la juste valeur dépasse 1 % de la juste valeur du Régime. Au 31 décembre 2021, 1 % du Régime représentait environ 338 millions de dollars et au 31 décembre 2020, 310 millions de dollars.

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021 Juste valeur**	2020 Juste valeur
Placements à court terme		
Bon du Trésor américain	**– $**	560 482 $
Titres à revenu fixe		
2187427 Ontario Inc.[1]	**675 138**	497 799
2742627 Ontario Inc.[1]	**365 092**	–
Obligations du gouvernement du Canada	**383 342**	–
Obligations du gouvernement du Canada	**388 488**	–
Actions cotées		
iShares Core MSCI Europe	**–**	347 064
iShares Core S&P 500	**–**	1 065 487
Fonds en gestion commune[2]	**10 853 396**	2 686 711
Biens immobiliers, avant la prise en compte du financement[3]	**3 699 022**	3 708 747
Capital-investissement[1]		
OPB Private Equity 3 Limited	**604 264**	584 470
OPB Private Equity 5 Limited	**649 856**	915 908
OPB Private Equity 6 Limited	**462 746**	337 245
OPB Private Equity (KBI IX) Limited	**342 730**	–
Infrastructures[1]		
OPB Infrastructure 2 Limited	**756 032**	718 709
OPB Infrastructure 4 Limited	**615 701**	655 014

1 Sociétés détenues en propriété exclusive de la Commission.

2 Voir la note 4 h) pour plus de renseignements.

3 Pour 2021, comprennent les sociétés de portefeuille suivantes, détenues en propriété exclusive : OPB Realty Inc., OPB (TDC) Inc., OPB (Van Centre) Inc., OPB (155 Wellington) Inc. et OPB Real Estate Investments (US) 2 Ltd. La dernière évaluation de chaque placement dans des biens immobiliers est en date du 31 décembre 2021. Pour 2020, comprennent les sociétés de portefeuille suivantes, détenues en priorité exclusive : OPB Realty Inc., OPB (TDC) Inc., OPB (Van Centre) Inc., OPB (155 Wellington) Inc., et OPB Real Estate Investments Inc.

h) FONDS EN GESTION COMMUNE

Une part de fonds en gestion commune donne à son porteur une quote-part de la valeur de l'actif net du fonds en gestion commune. Chaque fonds en gestion commune a son propre mandat; toutefois, le fonds peut détenir de la trésorerie, des placements à court terme, des revenus d'intérêts courus et des opérations en cours liées à des placements.

En novembre 2020, la SOGP a lancé IMCO Canadian Public Equity LP. La Commission a effectué une vente d'actifs, à leur juste valeur, dans le fonds en gestion commune. La juste valeur des actifs transférés dans le fonds en gestion commune s'élevait à 2 225 millions de dollars et 22 253 974 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

En février 2021, la SOGP a lancé IMCO Global Public Equity LP. La Commission a effectué une vente d'actifs, à leur juste valeur, dans le fonds en gestion commune. La juste valeur des actifs transférés dans le fonds en gestion commune s'élevait à 5 303 millions de dollars et 53 295 413 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

En mars 2021, la SOGP a lancé IMCO Emerging Markets Public Equity LP. La Commission a effectué une vente d'actifs, à leur juste valeur, dans le fonds en gestion commune. La juste valeur des actifs transférés dans le fonds en gestion commune s'élevait à 2 549 millions de dollars et 26 844 389 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

En novembre 2021, la SOGP a lancé IMCO Public Market Alternatives (« PMA ») LP. La Commission a effectué une vente d'actifs, à leur juste valeur, dans le fonds en gestion commune. La juste valeur des actifs transférés dans le fonds en gestion commune s'élevait à 810 millions de dollars et 8 096 150 parts ont été émises à la Commission en contrepartie.

Fonds	Objectif de placement
Canadian Public Equity LP	Procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées au Canada et principalement établies au Canada.
Global Public Equity LP	Procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées dans des économies de marchés développés.
Emerging Markets Public Equity LP	Procurer une croissance à long terme au moyen de la plus-value du capital et du revenu de dividendes en faisant des placements, directement ou indirectement, dans des entités cotées dans des économies de marchés émergents.
Public Market Alternatives LP	Accroître les rendements prévus ajustés en fonction des risques en donnant accès à des primes de risque sur les placements alternatifs et à des actions soumises à une gestion active offrant une faible corrélation avec les actions de sociétés ouvertes.

(en milliers de dollars)	**31 décembre 2021** Propriété	**Valeur de marché**	31 décembre 2020 Propriété	Valeur de marché
Fonds				
IMCO Canadian Public Equity LP	**72,13 %**	**1 877 031 $**	74,98 %	2 686 711 $
IMCO Global Public Equity LP	**28,99 %**	**5 326 848**	–	–
IMCO Emerging Markets Public Equity LP	**60,19 %**	**2 565 768**	–	–
IMCO Public Market Alternatives LP	**27,71 %**	**1 083 749**	–	–
Total des fonds en gestion commune		**10 853 396 $**		2 686 711 $

i) SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DES HYPOTHÈSES

Le tableau qui suit présente les actifs du Régime qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés au niveau 3 ainsi que les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute. Les variations des données importantes et l'augmentation ou la diminution de la juste valeur indiquent l'incidence de la juste valeur lorsque les données importantes sont des variations aux hypothèses alternatives raisonnables.

Au 31 décembre 2021 (en milliers de dollars)	**Données non observables importantes**	**Fourchette de données**	**Variations des données importantes**	**Augmentation (diminution) de la juste valeur**
Titres de créance privés	Taux d'actualisation	4,0 %–12,1 %	+/- 0,25 %	(2 111)/2 167 $
Capital-investissement	Multiple du BAIIA[1]	10,9x–23,7x		
	Multiple des revenus	6,1x	+/- 0,5x	(39 445)/39 514
	Multiple C/B[2]	9,4x		
Infrastructures	Taux d'actualisation	7,2 %–13,5 %	+/- 0,25 %	(47 504)/48 743
	Multiple du BAIIA[1]	25,2x	+/- 0,5x	(7 129)/7 130
Biens immobiliers	Taux d'actualisation	5,1 %–8,8 %	+/- 0,25 %	(101 740)/104 401

1 Le BAIIA est défini comme étant le résultat avant intérêts, impôt et amortissements.

2 C/B est défini comme le ratio cours/bénéfice.

La sensibilité ci-dessus ne tient pas compte des fonds de placement qui utilisent la valeur de l'actif net présentée par les commandités ou les gestionnaires de fonds externes, sauf s'il existe une raison précise et objectivement vérifiable de ne pas utiliser la valeur fournie. La fourchette de la valeur de l'actif net par part ou du prix par action n'a pas été présentée à l'égard de ces placements puisque leur évaluation ne repose pas sur des modèles. En outre, la sensibilité ne tient pas compte des placements dont les coûts, les comparaisons directes ou le produit de la vente sont utilisés comme approximation de la juste valeur.

Note 5 : Contrats de dérivés

Les contrats de dérivés sont des contrats financiers dont la valeur fluctue en fonction de la variation de la valeur d'un actif, d'un indice, d'une courbe de rendement ou d'un taux de change sous-jacent. La Commission négocie des dérivés, directement avec des contreparties sur les marchés hors cote ou sur des Bourses réglementées, pour faciliter la répartition des actifs, modifier le profil risque-rendement global du Régime et gérer ou couvrir le risque. Voici les types de contrats de dérivés utilisés par le Régime :

CONTRATS À TERME NORMALISÉS

Les contrats à terme sont des ententes normalisées qui peuvent être achetées ou vendues sur un marché boursier à terme, à une date et à un prix futurs prédéterminés précisés au moment de la conclusion du contrat, selon les modalités précisées par un marché à terme réglementé, et sont susceptibles d'appels de marge au comptant quotidiens. Ce genre de dérivés sert à ajuster efficacement l'exposition de certains actifs sans avoir à acquérir ou à céder les actifs sous-jacents.

CONTRATS À TERME DE GRÉ À GRÉ

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des ententes conclues entre deux parties dans le but d'échanger, à une date de règlement future prédéterminée, un montant notionnel dans une devise contre une autre devise au taux de change déterminé au moment de la conclusion du contrat. La Commission utilise les contrats de change à terme de gré à gré pour atténuer l'exposition au risque de change découlant de ses activités de couverture tant passives qu'actives.

Un contrat à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe est une obligation contractuelle d'acheter ou de vendre, à un prix déterminé, un instrument financier sensible aux taux d'intérêt à une date future prédéterminée. Les contrats à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe servent à atténuer l'exposition de la Commission au risque de taux d'intérêt, notamment pour couvrir une éventuelle nouvelle émission de débentures.

SWAPS

Dans un swap de taux d'intérêt, les parties s'échangent des flux de trésorerie basés sur un montant notionnel (ce montant n'est pas réellement échangé) afin de couvrir le risque de taux d'intérêt.

Dans un swap sur rendement total, le rendement total d'un actif est échangé contre un autre actif ou portefeuille d'actifs précis, ce qui donne à la partie une exposition à l'actif sous-jacent sans avoir à engager le capital pour le détenir.

Les swaps sur défaillance de crédit sont des dérivés de crédit utilisés pour transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent ou d'un groupe de titres d'une partie à une autre. Dans le cas du swap sur défaillance de crédit, l'acheteur du swap verse au vendeur une prime afin d'obtenir une protection contre les pertes liées au montant notionnel des titres sous-jacents s'il survient un incident de crédit, tel qu'une défaillance.

OPTIONS

Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais pas l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé au plus tard à la date future spécifiée. À l'inverse, le vendeur a l'obligation de vendre (option d'achat) ou d'acheter (option de vente) un actif sous-jacent à un prix prédéterminé si l'option est exercée par l'acheteur au plus tard à la date future spécifiée.

a) MONTANTS NOTIONNELS ET JUSTES VALEURS DES DÉRIVÉS

Le tableau ci-après présente le sommaire des montants notionnels et de la juste valeur des positions de dérivés détenues directement par le Régime :

	2021			2020		
		Juste valeur			Juste valeur	
Aux 31 décembre (en milliers en dollars)	**Montant notionnel**	**Actifs**	**Passifs**	Montant notionnel	Actifs	Passifs
Actions						
Contrats à terme normalisés	**1 073 857 $**	**7 543 $**	**(1 616) $**	1 852 502 $	26 847 $	(6 104) $
Devises						
Contrats à terme de gré à gré	**6 536 649**	**97 824**	**(1 860)**	7 209 285	44 716	(11 213)
Titres à revenu fixe						
Contrats à terme normalisés	**122 393**	**591**	**(1 105)**	1 174 322	476	(1 821)
Contrats à terme de gré à gré	**–**	**–**	**–**	258 000	44	(777)
Crédit						
Swaps sur défaillance de crédit	**638 270**	**11 943**	**(12 558)**	1 143 160	8 996	(38 875)
Total	**8 371 169 $**	**117 901 $**	**(17 139) $**	11 637 269 $	81 079 $	(58 790) $

b) MONTANTS NOTIONNELS DES DÉRIVÉS SELON LA DURÉE JUSQU'À L'ÉCHÉANCE

Les échéances des montants notionnels des positions de dérivés du Régime sont les suivantes :

	2021				2020			
Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 3 ans**	**De 3 à 5 ans**	**Total**	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Total
Contrats de change à terme de gré à gré	**6 536 649 $**	**– $**	**– $**	**6 536 649 $**	7 209 285 $	– $	– $	7 209 285 $
Contrats à terme normalisés sur actions	**1 073 857**	**–**	**–**	**1 073 857**	1 852 502	–	–	1 852 502
Contrats à terme normalisés sur titres à revenu fixe	**122 393**	**–**	**–**	**122 393**	1 174 322	–	–	1 174 322
Contrats à terme de gré à gré sur titres à revenu fixe	**–**	**–**	**–**	**–**	258 000	–	–	258 000
Swaps sur défaillance de crédit	**–**	**–**	**638 270**	**638 270**	–	–	1 143 160	1 143 160
Total	**7 732 899 $**	**– $**	**638 270 $**	**8 371 169 $**	10 494 109 $	– $	1 143 160 $	11 637 269 $

Note 6 : Revenu net de placement

Le revenu net de placement du Régime est comme suit :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**			2020		
	Revenu de placement[1,2]	**Variation de la juste valeur[3]**	**Total**	Revenu de placement[1,2]	Variation de la juste valeur[3]	Total
Fonds en fiducie et placements à court terme						
Canada (note 6a))	**2 015 $**	**548 $**	**2 563 $**	14 048 $	(5 715) $	8 333 $
International[4] (note 6a))	**95**	**108 196**	**108 291**	642	(3 204)	(2 562)
	2 110	**108 744**	**110 854**	14 690	(8 919)	5 771
Titres à revenu fixe						
Canada	**200 898**	**(474 019)**	**(273 121)**	194 825	535 661	730 486
International	**52 852**	**90 785**	**143 637**	33 078	82 509	115 587
	253 750	**(383 234)**	**(129 484)**	227 903	618 170	846 073
Actions cotées						
Canada	**298**	**20 357**	**20 655**	49 129	(147 843)	(98 714)
International	**62 463**	**219 005**	**281 468**	147 988	1 048 565	1 196 553
	62 761	**239 362**	**302 123**	197 117	900 722	1 097 839
Fonds en gestion commune	**–**	**1 410 479**	**1 410 479**	–	295 099	295 099
Biens immobiliers	**246 378**	**273 718**	**520 096**	205 185	(1 211 624)	(1 006 439)
Infrastructures	**164 691**	**62 925**	**227 616**	266 922	(69 577)	197 345
Capital-investissement	**227 102**	**341 472**	**568 574**	158 712	573 281	731 993
Total du revenu de placement	**956 792 $**	**2 053 466 $**	**3 010 258 $**	1 070 529 $	1 097 152 $	2 167 681 $
Frais de gestion de placement et honoraires connexes (note 6 b))			**(139 355)**			(115 927)
Revenu net de placement			**2 870 903 $**			2 051 754 $

1 Le revenu de placement inclut les intérêts sur la trésorerie et les placements à court terme, les titres à revenu fixe et les prêts hypothécaires participatifs, le revenu de dividendes sur les actions et les distributions provenant de fonds en gestion commune et de sociétés en commandite.

2 Déduction faite des frais de gestion engagés dans les placements en biens immobiliers, en capital-investissement au titre des infrastructures et en titres d'emprunt privés qui sont déduits des actifs gérés.

3 Comprend des gains réalisés de 2 483 millions de dollars et des pertes non réalisées de 430 millions de dollars en 2021, et des gains réalisés de 1 161 millions de dollars et des pertes non réalisées de 64 millions de dollars en 2020.

4 Les variations de la juste valeur de la trésorerie et des placements à court terme comprennent les gains (pertes) sur les contrats de change à terme de gré à gré.

a) INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Le revenu tiré des fonds de placement à court terme en gestion commune est compris dans les billets à court terme et les fonds du Trésor. Les intérêts créditeurs sur la trésorerie et les placements à court terme sont les suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Canada		
Fonds en fiducie	**1 156 $**	2 655 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**859**	11 393
	2 015 $	14 048 $
International		
Fonds en fiducie	**– $**	136 $
Billets à court terme et fonds du Trésor	**95**	506
	95 $	642 $

b) FRAIS DE GESTION DE PLACEMENT ET HONORAIRES CONNEXES

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Frais de gestion de la SOGP	**97 717 $**	63 709 $
Frais de gestion de placements externes	**30 160**	37 181
Coûts d'opération	**8 832**	11 468
Frais de garde	**2 589**	3 445
Charges liées au marché privé	**57**	124
	139 355 $	115 927 $

Les coûts d'opération comprennent principalement les commissions et les frais sur les opérations sur les marchés boursiers. Les frais de gestion de la SOGP représentent la quote-part de la Commission des charges d'exploitation engagées par la SOGP refacturées à ses clients selon le principe du recouvrement des coûts. Les frais de gestion de placements externes facturés par des tiers, les frais de garde et les charges liées au marché privé ont été payés par la SOGP pour le compte de la Commission, puis remboursés par cette dernière (note 17).

Note 7 : Gestion du risque

En raison de ses activités d'investissement, le Régime est assujetti à des risques financiers qui pourraient avoir une incidence sur ses flux de trésorerie, ses revenus et les actifs disponibles pour honorer les obligations au titre des prestations. Ces risques comprennent le risque de marché (y compris le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix autre), le risque de crédit et le risque de liquidité. La Commission gère ces risques conformément à son énoncé, qui prévoit une politique relative à la composition de l'actif, des exigences en matière de diversification, des attentes au chapitre des rendements, des limites relatives aux placements individuels, des normes d'évaluation et des lignes directrices pour la gestion du Régime.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un placement varie en raison des changements de facteurs du marché. Le risque de marché comprend les éléments suivants :

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence des fluctuations des taux d'intérêt du marché sur la juste valeur des actifs et des passifs du Régime. Les variations des taux d'intérêt nominal et réel ont une incidence sur la valeur des placements du Régime. Les passifs de retraite sont exposés aux fluctuations des taux d'intérêt et d'inflation à long terme.

Gestion

Le Régime a établi une politique relative à la composition de l'actif qui assure l'équilibre entre les placements sensibles aux taux d'intérêt et les autres placements. Les placements à revenu fixe de la Commission comportent l'exposition la plus importante au risque de taux d'intérêt. La durée et la pondération des titres à revenu fixe au sein du portefeuille sont gérées de façon dynamique. La durée modifiée représente l'évaluation de la sensibilité du prix d'un instrument à revenu fixe à une variation des taux d'intérêt.

Évaluation

Compte tenu de la durée modifiée des titres à revenu fixe et des dérivés de taux de 12 ans au 31 décembre 2021 (12 ans en 2020), un changement parallèle de la courbe de rendement de plus ou moins 1 % se traduirait par une incidence sur les placements nets d'environ 1 237 millions de dollars (plus ou moins 1 173 millions de dollars en 2020), toutes les autres variables demeurant constantes. Dans la pratique, les résultats réels peuvent différer de manière importante de cette analyse de sensibilité.

Risque de change

Le risque de change découle des placements libellés en devises du Régime et de la conclusion de contrats en devises autres que le dollar canadien. Les fluctuations de la valeur du dollar canadien par rapport aux devises peuvent influer sur la juste valeur des placements.

Gestion

En plus de couvrir de façon passive une partie du risque de change, le Régime dispose d'une stratégie active de couverture au moyen de contrats de change à terme, qui sont comptabilisés à la juste valeur.

Évaluation

L'incidence sur le Régime d'une variation absolue de 5 % des taux de change comparativement au dollar canadien se présente comme suit :

Au 31 décembre 2021 (en milliers de dollars)	**Exposition brute**	**Contrats de change à recevoir**	**Contrats de change à payer**	**Exposition nette**	**Incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change**
Dollar américain	**3 434 072 $**	**77 541 $**	**(4 706 495) $**	**(1 194 882) $**	**+/- 59 744 $**
Euro	**28 251**	**1 324**	**(917 274)**	**(887 699)**	**+/- 44 385**
Renminbi chinois	**632 853**	**–**	**(583)**	**632 270**	**+/- 31 614**
Livre sterling	**137 616**	**115 676**	**(565 595)**	**(312 303)**	**+/- 15 615**
Dollar australien	**594**	**–**	**(41 749)**	**(41 155)**	**+/- 2 058**
Dollar néo-zélandais	**–**	**–**	**(13 083)**	**(13 083)**	**+/- 654**
Dollar de Hong Kong	**11 787**	**–**	**–**	**11 787**	**+/- 589**
Autres	**7 759**	**25 988**	**(26 641)**	**7 106**	**+/- 355**
Total des devises	**4 252 932**	**220 529**	**(6 271 420)**	**(1 797 959)**	**+/- 89 898 $**
Dollar canadien	**29 444 078**	**6 315 096**	**(168 241)**	**35 590 933**	
	33 697 010 $	**6 535 625 $**	**(6 439 661) $**	**33 792 974 $**	

Au 31 décembre 2020 (en milliers de dollars)	Exposition brute	Contrats de change à recevoir	Contrats de change à payer	Exposition nette		Incidence d'une variation absolue de 5 % des taux de change
Dollar américain	7 499 081 $	778 058 $	(4 000 830) $	4 276 309 $	+/-	213 815 $
Dollar de Hong Kong	911 693	31 042	–	942 735	+/-	47 137
Renminbi chinois	647 461	–	–	647 461	+/-	32 373
Euro	429 166	62 589	(1 115 356)	(623 601)	+/-	31 180
Nouveau dollar de Taïwan	460 635	129	–	460 764	+/-	23 038
Yen japonais	158 779	254 202	(18 106)	394 875	+/-	19 744
Won sud-coréen	390 404	1 177	–	391 581	+/-	19 579
Autres	1 154 941	304 970	(619 311)	840 600	+/-	42 030
Total des devises	11 652 160	1 432 167	(5 753 603)	7 330 724	+/-	366 536 $
Dollar canadien	19 239 224	5 779 988	(1 425 049)	23 594 163		
	30 891 384 $	7 212 155 $	(7 178 652) $	30 924 887 $		

Risque de prix autre

Le risque de prix autre correspond au risque que la juste valeur d'un placement varie en raison de fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt, que ces changements surviennent en raison de facteurs particuliers à un placement ou de facteurs ayant une incidence sur tous les titres négociés sur le marché.

Gestion

La SOGP gère le risque de prix autre par la diversification et le suivi régulier du rendement du Régime par rapport aux indices de référence approuvés.

Évaluation

Une variation absolue de la juste valeur des placements de la Commission exposés au risque de prix autre aura une incidence proportionnelle directe sur la juste valeur des placements. Les placements de la Commission dans des actions cotées ou des fonds en gestion commune détenant des actions comportent l'exposition la plus importante au risque de prix autre. L'incidence d'une variation absolue de 10 % du prix d'un placement, toutes les autres variables demeurant constantes, se traduit par une variation de 10 % de l'exposition nette du placement touché, comme suit :

(en milliers de dollars)			Variation de l'actif net aux			
	Indice boursier	Variation de l'indice des prix	**31 décembre 2021**		31 décembre 2020	
Canadian	Indice composé S&P/TSX	+/- 10 %	**+/-**	**193 826 $**	+/-	335 467 $
International	Indice mondial MSCI ($ CA)	+/- 10 %	**+/-**	**526 925**	+/-	512 044
Marchés émergents	Indice marchés émergents MSCI ($ CA)	+/- 10 %	**+/-**	**356 271**	+/-	440 760
			+/-	**1 077 022 $**	+/-	1 288 271 $

L'analyse de sensibilité est effectuée suivant les pondérations de la composition de l'actif des placements réels du total du Régime résumées à la note 4 a) aux 31 décembre 2021 et 2020.

INCIDENCE DE LA COVID-19

Depuis l'éclosion de la COVID-19, les mesures d'urgence prises pour lutter contre sa propagation ont entraîné une perturbation importante des activités commerciales dans le monde entier, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les marchés boursiers et financiers mondiaux ont également connu une volatilité importante. Les gouvernements ont réagi en prenant des mesures monétaires et budgétaires importantes en vue de stabiliser l'économie. Cette situation est en constante évolution, la durée et les répercussions de la pandémie de COVID-19 sont très incertaines et les incidences sur le Régime et le Promoteur du Régime ne sont pas connues à ce stade-ci. Les répercussions possibles pourraient comprendre la diminution de la valeur des portefeuilles de placements, la modification des obligations au titre des prestations du Régime et du financement connexe, ainsi que la baisse de rendement des placements.

RISQUE DE CRÉDIT ET RISQUE DE CONTREPARTIE

Le risque de crédit correspond au risque de perte découlant du non-remboursement, par un emprunteur, d'un montant dû ou de son manquement à ses obligations contractuelles. Le Régime est exposé au risque de crédit en raison de ses placements dans des instruments à revenu fixe, car il existe un risque de défaillance. Le risque de contrepartie correspond au risque de perte découlant d'un manquement d'une contrepartie à ses obligations, de l'insolvabilité d'une contrepartie, ou du risque de baisse du marché découlant d'une détérioration de la qualité du crédit d'une contrepartie. Le Régime est exposé au risque de contrepartie en raison de ses placements dans des dérivés hors cote et de ses opérations de financement par titres.

Gestion

La SOGP gère le risque de crédit en créant un portefeuille de placements diversifié et en recourant à une stratégie multisectorielle. Pour créer un portefeuille diversifié, la SOGP investira en fonction d'une stratégie de gestion du risque qui définit des fourchettes de répartition cible par stratégie de gestion du risque (c.-à-d., notation de première qualité), emplacement géographique et véhicule de placement.

Pour atténuer le risque de contrepartie, la SOGP réalisera des opérations avec des parties figurant sur sa liste de contreparties approuvées, qui respectent les exigences minimales en matière de notation de crédit. La SOGP a la responsabilité de surveiller les notations de crédit des contreparties et de passer en revue celles qui subissent un abaissement de leur notation.

Le risque de contrepartie lié aux dérivés hors cote est géré en exigeant des contreparties avec laquelle le Régime conclut des opérations sur dérivés hors cote de plus d'un an qu'elles concluent une convention-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (« ISDA ») assortie d'une annexe de soutien au crédit. En vertu de ces conventions, des garanties sont échangées quotidiennement avec les contreparties afin de gérer le risque de crédit découlant des contrats de dérivés hors cote conclus avec elles. De plus, conformément à la convention-cadre de l'ISDA pour les dérivés hors cote, le Régime peut, à son gré, régler l'obligation selon le solde net en cas de manquement, d'insolvabilité, de faillite ou de toute autre résiliation anticipée.

La SOGP peut, pour le compte du Régime, prêter n'importe lequel de ses placements si le prêt est garanti par des titres facilement négociables dont la valeur de marché est supérieure à la valeur de marché en cours du placement prêté.

Évaluation

L'exposition au risque de contrepartie et au risque de crédit est évaluée au moyen de la juste valeur des obligations contractuelles, moins les garanties ou les marges reçues des contreparties. Le recours aux notes de crédit permet au Régime d'évaluer la solvabilité des contreparties à l'aide d'une source indépendante.

Au 31 décembre 2021, l'émetteur de titres qui constituait le risque de crédit le plus important du Régime était le gouvernement du Canada, en raison des titres portant intérêt totalisant 2,8 milliards de dollars (1,9 milliard de dollars avec le gouvernement du Canada en 2020).

L'exposition au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues, se présente comme suit :

Aux 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021 Total de l'exposition au risque**	2020 Total de l'exposition au risque
Risque de crédit		
Titres à revenu fixe		
AAA	**3 847 984 $**	2 848 774 $
AA	**3 116 288**	3 341 646
A	**173 136**	121 692
BBB	**376 750**	395 491
BB	**141 708**	149 004
B	**46 240**	59 899
CCC	**24 257**	24 972
Sans note	**2 007 578**	1 409 614
Total des titres à revenu fixe	**9 733 941 $**	8 351 092 $
Placements à court terme		
AAA	**617 513**	321 126
AA	**–**	846 342
A	**40 995**	702 657
Sans note	**–**	–
Total des placements à court terme	**658 508 $**	1 870 125 $
Risque de contrepartie		
Actifs dérivés		
AA	**51 302**	21 364
A	**66 599**	59 715
Total des actifs dérivés	**117 901 $**	81 079 $
Prêts de titres		
AA	**280 283**	444 428
A	**436 979**	237 560
BBB	**–**	94 028
Sans note	**25 527**	12 364
Total des prêts de titres	**742 789 $**	788 380 $

La note 4 f) présente l'exposition nette maximale au risque de crédit lié aux opérations sur dérivés hors-cote et sur titres en résumant les montants reçus ou donnés en garantie et leur incidence financière pour atténuer le risque de crédit.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne dispose pas des flux de trésorerie nécessaires pour respecter ses obligations au titre des prestations et payer ses charges d'exploitation à mesure qu'elles deviennent exigibles. Les besoins courants de liquidités du Régime sont sous forme de versements mensuels de prestations de retraite ainsi que de versements périodiques de prestations de cessation d'emploi et d'autres prestations et charges.

Gestion

La Commission gère le risque de liquidité en maintenant une provision de liquidités et en établissant régulièrement des projections de flux de trésorerie pour que le Régime puisse honorer ses obligations. La plupart des besoins de liquidités sont généralement satisfaits par les cotisations des participants, des employeurs et du Promoteur du Régime. D'autres besoins de liquidités peuvent être satisfaits au moyen de sources de liquidités provenant du revenu de placement et du produit tiré de la vente de placements. La majorité des actifs du Régime est également investie dans des titres négociés sur des marchés actifs et peut être vendue en temps opportun pour satisfaire d'autres besoins de flux de trésorerie, le cas échéant.

La SOGP gère le risque de liquidité en évaluant et en surveillant régulièrement les liquidités par rapport à des limites prédéterminées et en réalisant des simulations de crise et des projections de flux de trésorerie. Un comité des liquidités de la SOGP est également chargé de superviser l'élaboration d'un plan en cas de situation de crise et d'approuver les plans de mesures correctives en cas de manquement.

Évaluation

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs liés aux placements du Régime se présentent comme suit :

					2021
(en milliers de dollars)	**Moins de 1 an**	**De 1 an à 5 ans**	**De 5 à 10 ans**	**Plus de 10 ans**	**Total**
Débentures	**500 000 $**	**500 000 $**	**750 000 $**	**500 000 $**	**2 250 000 $**
Dérivés à payer	**4 581**	**12 558**	**–**	**–**	**17 139**
Total	**504 581 $**	**512 558 $**	**750 000 $**	**500 000 $**	**2 267 139 $**

					2020
(en milliers de dollars)	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	De 5 à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Débentures	– $	750 000 $	1 000 000 $	500 000 $	2 250 000 $
Dérivés à payer	19 916	38 874	–	–	58 790
Total	19 916 $	788 874 $	1 000 000 $	500 000 $	2 308 790 $

Note 8 : Garantie et prêt de titres

GARANTIE DONNÉE OU REÇUE

Les opérations sur dérivés reposent sur l'annexe de soutien au crédit qui détermine la garantie requise au moment de conclure une convention-cadre de l'ISDA. La garantie reçue atténue la possibilité de pertes. En cas de défaut, la Commission peut compenser le risque de crédit par la garantie détenue. Les titres donnés en garantie en vertu des opérations sur dérivés continuent d'être comptabilisés en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. Les titres reçus en garantie en vertu d'opérations sur dérivés sont isolés des placements de la Commission et celle-ci a l'obligation de rembourser la garantie à son propriétaire à la fin de l'opération. La Commission ne conserve pas les avantages et les risques inhérents à ces titres.

Au 31 décembre 2021, la Commission avait donné en garantie un montant de 9,74 millions de dollars (163,32 millions de dollars en 2020) et reçu en garantie un montant de néant (néant en 2020). La note 4 f) présente la façon dont l'exposition nette de la Commission aux dérivés est réduite grâce aux garanties.

PRÊT DE TITRES

En vertu d'une entente de prêt de titres, le dépositaire et agent prêteur de la Commission assure le montage des prêts auprès d'emprunteurs autorisés, et la Commission obtient une rémunération. L'agent prêteur a des critères stricts à cet égard et constitue des garanties excédentaires au moyen de titres assortis de notes de crédit égales ou supérieures à celles des titres prêtés. La Commission n'utilise pas de garanties au comptant ou de lettres de crédit dans le cadre de son programme de prêt de titres. Les titres prêtés à des tiers en vertu d'ententes de prêt de titres continuent d'être comptabilisés en tant que placements de la Commission, car celle-ci conserve les avantages et les risques inhérents à ces titres. La Commission peut exiger la restitution d'une partie ou de la totalité des titres prêtés à tout moment ou de temps à autre sur préavis d'au moins un jour ouvrable. Les titres détenus en garantie de tiers ne sont pas comptabilisés en tant que placements de la Commission, car les avantages et les risques n'ont pas été transférés.

À la fin de l'exercice, des titres de la Commission représentant 742,79 millions de dollars (788,38 millions de dollars en 2020) avaient fait l'objet de prêts à des tiers. À la fin de l'exercice, des titres représentant 780,77 millions de dollars (829,71 millions de dollars en 2020) étaient détenus en garantie, soit une couverture de 5,11 % (5,24 % en 2020) des risques éventuels de crédit liés à ces activités de prêt de titres. La note 4 f) présente la façon dont l'exposition nette de la Commission aux prêts de titres est réduite grâce aux garanties.

Note 9 : Engagements et garanties

Au 31 décembre 2021, la Commission avait des engagements non capitalisés liés à certains placements sur le marché privé de 5 462 millions de dollars (4 538 millions de dollars en 2020).

OPB Finance Trust a été créée au profit de la Commission et de ses entités liées afin de mobiliser des fonds par l'émission de débentures, lesquelles sont comptabilisées à la juste valeur. Le produit tiré de l'émission des débentures de séries A, B, D, E et F a fait l'objet d'un prêt à plusieurs filiales immobilières détenues en propriété exclusive par la Commission. En retour, ces sociétés ont utilisé le produit tiré de l'émission de ces débentures afin de rembourser les montants dus à celle-ci et/ou d'acquérir des placements immobiliers. Le produit tiré de l'émission des débentures de série C a fait l'objet d'un prêt à une fiducie immobilière établie dans l'intérêt de la Commission. Les placements immobiliers de la Commission sont présentés déduction faite des débentures d'OPB Finance Trust et d'autres financements pris en charge spécifiquement par ces entités immobilières.

La Commission a fourni une garantie pour le remboursement du capital et le versement des intérêts sur des débentures de 2 250 millions de dollars, qui ont été émises par OPB Finance Trust. Six séries de débentures avaient été émises au 31 décembre 2021 :

1. Débentures de 30 ans d'un montant de 350 millions de dollars, de série A, échéant en 2042, assorties d'un coupon de 3,89 % payable semestriellement.
2. Débentures de 50 ans d'un montant de 150 millions de dollars, de série B, échéant en 2062, assorties d'un coupon de 3,87 % payable semestriellement.
3. Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série C, échéant en 2023, assorties d'un coupon de 2,90 % payable semestriellement.
4. Débentures de 7 ans d'un montant de 500 millions de dollars, de série D, échéant en 2022, assorties d'un coupon de 1,88 % payable semestriellement.
5. Débentures de 10 ans d'un montant de 250 millions de dollars, de série E, échéant en 2026, assorties d'un coupon de 2,95 % payable semestriellement.
6. Débentures de 10 ans d'un montant de 750 millions de dollars, de série F, échéant en 2027, assorties d'un coupon de 2,98 % payable semestriellement.

En plus de la garantie à l'égard des débentures, des lettres de crédit de 8,8 millions de dollars étaient garanties par la Commission au 31 décembre 2021 (5,2 millions de dollars au 31 décembre 2020).

Le Régime loue des locaux pour bureaux et les paiements de loyers futurs minimaux sont comme suit :

(en milliers de dollars)	Paiements de loyers minimaux
2022	3 555 $
2023	3 555
2024	3 555
2025	3 713
2026	3 713
Total	18 091 $

Au cours de 2020, la SOGP a sous-loué des bureaux de la Commission (note 17).

Note 10 : Immobilisations

Les immobilisations aux 31 décembre comprenaient ce qui suit :

	2021			2020		
(en milliers de dollars)	**Coût**	**Amortissement cumulé**	**Valeur comptable nette**	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Matériel informatique	**4 762 $**	**(4 762) $**	**– $**	4 762 $	(4 759) $	3 $
Mobilier et agencements	**2 117**	**(1 980)**	**137**	2 117	(1 955)	162
Améliorations locatives	**1 878**	**(1 803)**	**75**	1 848	(1 801)	47
Total des immobilisations	**8 757 $**	**(8 545) $**	**212 $**	8 727 $	(8 515) $	212 $

Note 11 : Obligations au titre des prestations de retraite

ÉVALUATION DES ÉTATS FINANCIERS

Aux fins des présents états financiers, Aon, l'actuaire du Régime, a utilisé l'évaluation aux fins de la capitalisation en date du 31 décembre 2020 en suivant la méthode comptable exigée par le chapitre 4600 du *Manuel de CPA Canada – Comptabilité* et a extrapolé ces passifs jusqu'au 31 décembre 2021. Les obligations au 31 décembre 2020 ont été extrapolées jusqu'au 31 décembre 2021 en fonction de l'estimation du coût des services, des versements de prestations, des transferts d'actifs, des rachats au titre des services passés, et des pertes liées à l'expérience estimées. Au 31 décembre 2021, la valeur des obligations au titre des prestations, compte non tenu de la PPED, s'établissait à 32,6 milliards de dollars (31,3 milliards de dollars

en 2020). Au 31 décembre 2021, la valeur des obligations au titre des prestations, compte tenu de la PPED, s'établissait à 34,7 milliards de dollars (34,5 milliards de dollars en 2020). Au cours de 2020 et de 2021, des modifications ont été apportées aux hypothèses actuarielles en raison de l'actualisation des hypothèses du marché financier et des variations des rendements des obligations à long terme du Canada.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour établir la valeur des obligations au titre des prestations du Régime reflètent les meilleures estimations de la direction au sujet des événements économiques et non économiques futurs. Les principales hypothèses économiques aux 31 décembre étaient les suivantes :

	2021	2020
Taux d'actualisation nominal avant l'application de la provision pour écarts défavorables	**5,50 %**	5,40 %
Inflation	**1,80 %**	1,75 %
Taux de rendement réel avant l'application de la provision pour écarts défavorables	**3,70 %**	3,65 %
Provision pour écarts défavorables, en pourcentage des passifs et du coût des services non indexés	**7,78 %**	12,07 %
Taux d'actualisation réel effectif[1]	**3,25 %**	2,98 %
Hausses salariales		
2021	**1,50 % + échelle ascendante**	1,50 % + échelle ascendante
2022	**1,50 % + échelle ascendante**	1,50 % + échelle ascendante
2023	**1,50 % + échelle ascendante**	1,50 % + échelle ascendante
2024	**1,50 % + échelle ascendante**	1,50 % + échelle ascendante
2025	**1,50 % + échelle ascendante**	2,50 % + échelle ascendante
2026 et par la suite	**2,55 % + échelle ascendante**	2,50 % + échelle ascendante

1 Le taux d'actualisation réel effectif est le taux qui tient compte de l'incidence d'une marge pour écarts défavorables, plutôt que de répartir la provision pour écarts défavorables en pourcentage des passifs, tel qu'il est exigé après l'application des changements législatifs.

ÉVALUATION AUX FINS DE LA CAPITALISATION

Les décisions au titre de la capitalisation, de la conception du Régime et de l'évaluation périodique des obligations au titre des prestations du Régime s'appuient sur une évaluation actuarielle effectuée aux fins de la capitalisation (« évaluation aux fins de la capitalisation »). Cette évaluation aux fins de la capitalisation est effectuée selon les méthodes exigées en vertu de la Loi et de la LRR. La LRR et la LIR exigent qu'une évaluation aux fins de la capitalisation du Régime soit effectuée et déposée auprès des organismes de réglementation au moins une fois tous les trois ans.

Le plus récent dépôt réglementaire d'une évaluation aux fins de la capitalisation, dont la date d'entrée en vigueur était le 31 décembre 2019, indiquait des obligations au titre des prestations de retraite de 29 338 millions de dollars, une provision pour écarts défavorables de 1 988 millions de dollars et un manque de fonds de 2 101 millions de dollars sur une base de continuité de l'exploitation. Une méthode de lissage de la valeur actuarielle des actifs a été adoptée afin de lisser les gains et les pertes de placement sur une période de trois ans. L'évaluation aux fins de la capitalisation a été effectuée par Aon. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation devant être déposée auprès des autorités réglementaires sera en date du 31 décembre 2022.

Note 12 : Cotisations

Les exigences en matière de cotisations sont stipulées dans la Loi et résumées à la note 2. Le gouvernement de l'Ontario, à titre de promoteur du Régime, a versé des cotisations spéciales à hauteur de 287 millions de dollars en 2021 (283 millions de dollars en 2020) afin de combler le manque de fonds dont faisait état l'évaluation aux fins de la capitalisation établie au 31 décembre 2019. En 2021, la Province a également versé des cotisations supplémentaires à hauteur de 385 millions de dollars, générant un solde créditeur de l'exercice précédent dans l'évaluation actuarielle. Un solde créditeur de l'exercice précédent peut se produire si un promoteur du Régime effectue des cotisations supérieures au montant minimal de cotisations.

Pour 2020 et 2021, les cotisations au Régime ont été effectuées conformément aux exigences de capitalisation indiquées dans l'évaluation actuarielle la plus récente.

Les cotisations en souffrance s'élevaient à 256 000 $ au 31 décembre 2021 (243 000 $ au 31 décembre 2020).

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Participants		
Obligations pour services rendus au cours de l'exercice	**387 385 $**	379 112 $
Services passés	**43 888**	43 002
Prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	**818**	748
	432 091	422 862
Employeurs		
Services rendus au cours de l'exercice		
Cotisations régulières	**390 398**	376 040
Transfert au CPSFP[1]	**(18 545)**	(19 928)
Participants recevant des prestations aux termes du Régime de protection du revenu à long terme	**15 341**	16 076
Services passés	**4 028**	3 817
	391 222	376 005
Promoteur		
Cotisations spéciales[2]	**672 200**	283 261
Services additionnels rendus au cours de l'exercice	**–**	23 300
	672 200	306 561
Total des cotisations	**1 495 513 $**	1 105 428 $

1 À compter du 1er janvier 2022, la CR remplace le CPSFP.

2 Comprennent des cotisations à hauteur de 385 millions de dollars au titre d'un solde créditeur de l'exercice précédent dans l'évaluation actuarielle.

Note 13 : Charges d'exploitation

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**[1]	2020[1]
Dotation en personnel	**22 409 $**	22 138 $
Technologie de l'information et gestion de projets	**12 590**	10 286
Bureaux et exploitation	**5 212**	4 988
Services professionnels	**1 997**	1 635
Amortissement	**30**	72
Perfectionnement du personnel et soutien	**358**	286
Communications	**432**	485
Honoraires d'audit	**309**	528
Rémunération des membres du Conseil	**285**	237
	43 622 $	40 655 $

1 Les charges d'exploitation ci-dessus comprennent des services actuariels rendus à la Commission totalisant 811 000 $ (744 000 $ en 2020) et des services d'audit externes rendus à la Commission totalisant 267 000 $ (478 000 $ en 2020).

Note : Services d'audit externes rendus aux filiales et comptabilisés par celles-ci totalisant 276 000 $ (266 000 $ en 2020).

Note 14 : Prestations de cessation d'emploi et autres prestations

Les prestations de cessation d'emploi et les autres prestations se composent des montants suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Transferts à d'autres régimes	**27 403 $**	23 755 $
Transferts de la valeur capitalisée et prestations de décès[2]	**168 786**	153 263
Total des prestations de cessation d'emploi et autres prestations	**196 189 $**	177 018 $

2 Les versements de prestations d'invalidité ont été de néant en 2021 et 2020.

Note 15 : Transferts de services provenant d'autres régimes

Les transferts de services provenant d'autres régimes se composent des montants suivants :

Pour les exercices clos les 31 décembre (en milliers de dollars)	**2021**	2020
Transferts provenant du régime de retraite du SEFPO	**119 537 $**	71 517 $
Transferts provenant des PRRO	**10 130**	13 890
Transferts provenant d'autres régimes	**4 664**	4 833
Total des transferts de services provenant d'autres régimes	**134 331 $**	90 240 $

Note 16 : Débiteurs et charges payées d'avance

Les débiteurs et charges payées d'avance se composent des montants suivants :

(en milliers de dollars)	**2021**	2020
Charges payées d'avance	**8 944 $**	8 192 $
TVH recouvrable	**1 850**	1 439
Autres débiteurs	**1 171**	871
Total des débiteurs et charges payées d'avance	**11 965 $**	10 502 $

Note 17 : Transactions entre parties liées

Dans le cours normal des activités, la Commission a conclu des transactions avec divers ministères et organismes et diverses sociétés d'État sur lesquels le gouvernement de l'Ontario exerce le contrôle ou une influence notable. Le gouvernement de l'Ontario est le promoteur du Régime. La Commission a acquis des placements auprès de la SOGP, du gouvernement de l'Ontario et des entités liées selon des modalités commerciales normales. Pour en savoir plus sur les fonds en gestion commune de la SOGP, voir la note 4 h).

La Commission administre d'autres avantages sociaux d'employés de la fonction publique provinciale en vertu d'accords de service. Les services suivants sont rendus selon le principe de la récupération des coûts et n'ont aucune incidence nette sur le budget d'exploitation de la Commission.

Au cours de 2020, la SOGP a sous-loué des bureaux de la Commission pour un montant de 1,4 million de dollars et le contrat de sous-location a pris fin le 31 décembre 2020. En 2018, la SOGP a conclu une convention visant la location de bureaux dans un immeuble en partie détenu par la Commission. Le bail a commencé en 2021. Le contrat de location a été négocié dans des conditions normales de concurrence.

La Commission administre le Régime, auquel tous les employés admissibles de la SOGP participent. Dans le cadre de la prestation de ce service, la SOGP remet à la Commission les cotisations salariales et les cotisations patronales correspondantes. La SOGP gère les actifs de placement de la Commission depuis juillet 2017. La Commission paie sa quote-part des dépenses d'exploitation et d'investissement de la SOGP selon le principe du recouvrement des coûts (note 6 b)). Les frais de gestion des placements et les frais de garde externes sont payés par la SOGP au nom de la Commission.

Note 18 : Gestion du capital

Les excédents ou déficits de capitalisation déterminés périodiquement au moyen des évaluations aux fins de la capitalisation effectuées par l'actuaire indépendant représentent le capital du Régime. L'évaluation aux fins de la capitalisation de l'actuaire permet d'évaluer la santé à long terme du Régime. L'objectif de la gestion du capital du Régime est de s'assurer que le Régime est capitalisé afin qu'il puisse verser la totalité des prestations. Les niveaux de cotisations minimaux annuels sont établis en fonction des évaluations aux fins de la capitalisation afin d'éliminer tout manque de fonds. L'énoncé du Régime fournit également des lignes directrices à l'égard du placement des actifs du Régime (voir la note 4 a)) de façon à permettre la gestion de tout excédent ou manque de fonds. Le taux de rendement réel annualisé moyen prévu du Régime fixé dans l'énoncé doit être égal ou supérieur à 3,7 %, déduction faite des charges.

Note 19 : Événements postérieurs

En date du 1er janvier 2022, la Commission a été nommée comme fiduciaire de la CR, laquelle finance les prestations antérieurement payées à même le CPSFP. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 2.

Répertoire du personnel clé

Dirigeants

Mark J. Fuller
Président et chef de la direction

Christian Kautzky
Chef des placements

Mila Babic
Vice-présidente, Service à la clientèle

Jasmine Kanga
Vice-présidente, Ressources humaines et services corporatifs

Peter Shena
Vice-président directeur et chef des rentes

Valerie Adamo
Chef de la technologie

Armand de Kemp
Vice-président, Finances

Glossaire

Catégorie d'actif – Groupe de titres comportant des caractéristiques comparables.

CEM Benchmarking Inc. – Entreprise internationale spécialisée dans les analyses comparatives des régimes de retraite.

Certification WELL – La norme de construction WELL est un système fondé sur le rendement qui mesure, certifie et surveille les caractéristiques des immeubles qui ont des répercussions sur la santé et le bien-être des personnes qui y vivent, travaillent et apprennent.

Composition de l'actif – Catégorisation des éléments d'actif au sein du portefeuille du régime de retraite (ex. : liquidités, actions canadiennes, immobilier, etc.). Chaque catégorie est pondérée en pourcentage de la juste valeur de l'ensemble du portefeuille.

CSPAAT – Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario.

Débenture – Titre à long terme qui dégage normalement un taux d'intérêt fixe et n'est pas garanti.

Entente de gestion des placements (EGP) – Entente qui régit la relation entre la SOGP et la Commission et qui s'attarde surtout aux questions liées aux placements.

Entente de soutien et de mise en œuvre (ESM) – Entente qui régit les questions d'exploitation et de gouvernance, comme la transition des employés à court terme, les services partagés, les politiques de gouvernance de la SOGP, la répartition des coûts et les principes de restriction des coûts.

Étude actif-passif – Étude visant à déterminer si l'actif du régime sera suffisant pour respecter ses obligations au titre des rentes constituées en fonction de données actuarielles courantes et de renseignements sur le marché. Elle est aussi utilisée pour établir la répartition stratégique de l'actif (RSA).

Facteurs de risque – Facteurs – macroéconomiques (comme le produit intérieur brut, l'inflation et les taux d'intérêt) et fondamentaux (comme la valeur, le momentum et la taille) – qui influent sur le risque et le rendement du portefeuille.

Gestion passive – Stratégie qui vise à reproduire le rendement d'un indice donné; ces stratégies exigent généralement des coûts peu élevés.

Hypothèses – Estimations du niveau de certaines variables – comme les taux d'intérêt, le taux de rendement des placements et les taux de mortalité – dans l'avenir. Les hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût futur des rentes et la valeur future des actifs de retraite.

Indice de référence – Point de repère utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille. L'indice composé S&P/TSX est communément utilisé pour comparer le rendement et le risque du portefeuille d'actions canadiennes. La Répartition stratégique de l'actif de la Commission est un des points de référence comparativement auquel le Régime est évalué du point de vue du risque et du rendement.

Investissement responsable – Intégration de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux processus de décisions de placement et du suivi, à l'appui du rendement à long terme.

LEED – Le programme Leadership in Energy and Environmental Design (LEED) établit les normes utilisées à l'échelle mondiale pour la conception, la construction et l'entretien d'immeubles et d'infrastructures respectueux de l'environnement.

Modernisation des systèmes – Programme que nous mettons en œuvre pour reconfigurer nos processus commerciaux et mettre à niveaux nos systèmes d'administration des rentes afin de répondre aux besoins en évolution constante de nos clients et parties prenantes et de veiller à ce que notre technologie demeure à jour et sécurisée.

Options – Les options sont des ententes contractuelles en vertu desquelles l'acheteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (*call option*) ou de vendre (*put option*), à une date future ou avant cette date, un actif sous-jacent à un prix prédéterminé.

PAP – Les placements alternatifs plublics regroupent un vaste éventail d'éléments d'actif, tels que des fonds communs, des actions, des titres à revenu fixe, des titres de créance, des devises et des titres dérivés, qui ont tendance à présenter une faible corrélation avec les actions de sociétés ouvertes.

Provision pour écarts défavorables (PED) – La PED est une nouvelle exigence de capitalisation adoptée en mai 2018 pour les régimes de retraite à employeur unique en Ontario. Elle est fondée sur un certain nombre de facteurs, dont la répartition de l'actif du régime, le taux d'actualisation et si une partie du régime est fermée aux nouveaux participants.

Regroupement des actifs – Le fait de réunir les titres détenus dans le portefeuille de nombreux investisseurs ou propriétaires d'actif (comme la Commission) à des fins de placement.

Rendement à l'échéance – Rendement total prévu d'une obligation si celle-ci est détenue jusqu'à son échéance. Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement à long terme, mais il est exprimé sous forme de taux annuel.

Rendements corrigés du risque – Mesure utilisée pour analyser le rendement d'un placement par rapport au risque assumé pour obtenir ce rendement. Le rendement corrigé du risque peut être utilisé pour comparer le rendement d'un portefeuille par rapport à un indice de référence doté d'un profil de risque et de rendement connu.

Renminbi – Terme général pour désigner la devise de la République populaire de Chine (RPC). Le renminbi (OU yuan) se compose de 10 jiao et de 100 fen et est souvent présenté à l'aide de l'abréviation RMB ou du symbole ¥. Le renminbi est émis par la Banque populaire de Chine, qui est contrôlée par la RPC.

Répartition stratégique de l'actif (RSA) – Stratégie à long terme qui vise à établir une répartition cible de l'actif dans le but de dégager le rendement le plus élevé pour verser les prestations de retraite courantes et projetées en fonction de la tolérance au risque et l'horizon de placement du Régime.

Risque actif – La volatilité et les fluctuations du rendement du portefeuille par rapport à celles de son indice de référence.

Risque de contrepartie – Le risque qu'une contrepartie ne respecte pas ses obligations financières contractuelles.

Risque total – La volatilité ou fluctuation du rendement d'un portefeuille sur une période déterminée.

RRF – Régime de retraite des fonctionnaires de l'Ontario.

Situation de capitalisation – Mesure du montant de l'actif que le régime de retraite détient pour être en mesure de verser ses prestations de retraite futures (valeur courant des prestations de retraite projetées). La situation de capitalisation est considérée comme une attestation de la santé d'un régime de retraite et est déterminée à l'aide d'une évaluation de la capitalisation.

SOGP – Société ontarienne de gestion des placements.

Taux d'actualisation – Taux de rendement prévu des placements futurs qui est utilisé pour calculer la valeur courante des rentes.